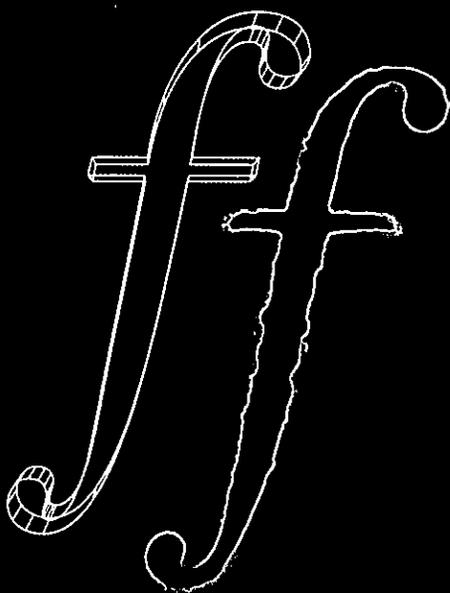


*f* r a n c e  
o r u m

NOUVELLE SÉRIE • n° 32 10 €

A large, stylized, white outline of the letter 'f' is centered on a black, textured rectangular background. The 'f' is highly decorative, with a long, sweeping ascender that curls at the top and a descender that also curls at the bottom. The letter is composed of multiple overlapping outlines, giving it a sense of depth and movement.

*Les médias :  
beaucoup de bruit  
pour rien...*



# S o m m a i r e

France-Forum • n° 32 • Nouvelle série • Décembre 2008

Éditorial .....	3
-----------------	---

## *LES MÉDIAS : BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN...*

La mort de l'information par Jean-Pierre Prévost .....	4
Audiovisuel public : un débat d'avenir par Jean-Marie Cavada .....	10
Les médias amplificateurs des crises ? par Jean-Yves Le Gallou .....	14
Belgique : les médias face à la transformation de l'Etat par Patrice Le Hodey .....	17

## *DOSSIERS ET ÉTUDES*

Kaléidoscope 2008 de la mondialisation triomphante par Anne-Marie Idrac .....	21
La révolution d'octobre par Charles Delamare .....	25
La crise sonne le glas de l'ultralibéralisme. Entretien avec Michel Rocard pour <i>Le Monde</i> .....	29
Crise bancaire, crise financière : oui. Crise économique : peut-être bien que non ! par Max Peyrard .....	32
Fissures graves dans la construction européenne par Markus C. Kerber .....	49
La réforme des collectivités locales par François-G. Dreyfus .....	55
La révision « Clipperton » par Emmanuel de Crouy-Chanel .....	61
Les leçons de l'élection américaine par Albert Kalaydjian .....	65
Coup d'œil sur l'économie arménienne par Philippe Marchat .....	69

### *Il y a cinquante ans :*

La nouvelle sainte Russie par Georges Le Brun Keris .....	75
---	----

### *In memoriam :*

René Pucheu (1924-2008) par Jean Aubry .....	77
--	----

## *MOTS ET HUMEURS*

France Forum eurosceptique ? par Robert Toulemon .....	79
De l'incantation au défaitisme par Georges Dumas .....	80
Il est urgent de dévaluer le franc ! par Bernard Trémeau .....	81
Le dictionnaire du sens interdit par André Le Gall .....	83

## *CHRONIQUE DES LETTRES*

Alix de Saint André à l'ombre de Malraux par Philippe de Saint Robert .....	84
---	----

## *NOTES DE LECTURE*

Un Européen très pressé de <i>Jean-Dominique Giuliani</i> par Jacques Mallet .....	86
Sarkozy, l'erreur historique de <i>Jean Peyrelevalde</i> par Charles Delamare .....	88
Le marché financier américain de <i>Jean-Jacques Perquel</i> par Charles Delamare .....	90
Chers imposteurs de <i>Jean Bothorel</i> par Anne Laborde Medevielle .....	90
Cent jours La tentation de l'impossible de <i>Emmanuel de Waresquiel</i> par Albert Kalaydjian .....	91
Robert Schuman - Du Lorrain des frontières au père de l'Europe de <i>François Roth</i> par Albert Kalaydjian .....	93
Les chrétiens d'Orient menacés de disparition par Jean Chélini .....	95

# Les médias : beaucoup de bruit pour rien...

... et beaucoup de rien pour bruit ! Un tel titre va surprendre et, nous l'espérons, choquer les adorateurs ou les intoxiqués du bruit médiatique, sans compter ses manipulateurs et ses profiteurs. La réponse à cette assertion, nous la connaissons par cœur. Rien n'est plus conforme à l'ambition démocratique que l'information du citoyen. Ceux qui critiquent le pouvoir obsédant de la presse et surtout de la télévision, de la vidéosphère, seraient des adeptes de l'obscurantisme, au service des dominants.

L'inverse est rétorqué par les défenseurs de la liberté de l'esprit et de l'autonomie des individus. La communication est le nerf de la civilisation. Il faut veiller jalousement à l'indépendance de celle-là au service de celle-ci. Dans ce numéro nous essaierons d'y voir plus clair avec l'aide d'éminents spécialistes. Mais nous n'oublions pas que nous vivons, avec l'écroulement des marchés financiers, une crise d'adaptation au mondialisme, entraînant une réforme d'un système, dominé pendant la guerre froide et ses suites par le modèle, et le pouvoir américain. Si nous avons choisi de traiter principalement du rôle des médias, c'est que ceux-ci font partie du système, qu'ils en constituent le bouclier idéologique et qu'ils ont tendance à se substituer aux structures psychologiques et morales qu'apportaient aux individus et aux sociétés, de leur naissance à leur mort, les anciennes cultures. Le divertissement de masse déclenche une déviation des masses. Aujourd'hui la civilisation est en solde et ses vendeurs en produits de substitution envahissent l'espace médiatique, quitte à rester cois, au cœur de leur verbiage, quand

surgit un ébranlement majeur, une crise mondiale, remettant complètement en cause les certitudes sans fondement.

Les médias, il faut le constater, n'ont pas prévu l'imminence de la crise du capitalisme financier. Ils n'ont pas prévenu de sa nocivité leurs lecteurs, auditeurs, voyeurs et entremetteurs. Ils farcissent d'informations multiples et contradictoires les têtes des gouvernants, mais n'éclaircissent pas leurs idées. Pour citer Pascal, ils sont aussi pour « les gens du commun » les maîtres à vivre « veillant à faire succéder le divertissement à leurs affaires... pour leur fournir des plaisirs et des jeux, en sorte qu'il n'y ait point de vide. De là vient que les hommes aiment tant le bruit et le remuement ».

La crise qui nous avait inspiré des tremblements, il y a un an, continue à dérouler ses vagues successives et à ébranler non seulement le monde de la finance, mais aussi la vie quotidienne de millions d'individus, en nombre croissant. Mais déjà, il semble que l'on puisse jeter des jalons d'une reconstruction, sur des principes que notre revue a toujours défendus, sinon illustrés. Ce numéro entame à ce sujet une réflexion que nous poursuivrons au cours de l'année prochaine. Après avoir souhaité à nos lecteurs et à nos amis un bon Noël et une bonne année. Ce dernier vœu ne pouvant, dans les circonstances actuelles, être formulé que si l'on domine le brouhaha des médias, en s'attachant aux valeurs grâce auxquelles notre civilisation s'est perpétuée et se perpétuera.

*Le comité de rédaction*

# La mort de l'information

par Jean-Pierre PRÉVOST

*Lisant le livre d'Albert du Roy, l'auteur de l'article ci-dessous résume les opinions de ce grand journaliste sur l'évolution des médias en même temps qu'à partir de cette réflexion il ouvre des champs nouveaux, pour poursuivre l'effort conceptuel d'Albert du Roy.*

« **L**a mort de l'information » sans point d'interrogation, une telle affirmation peut paraître surprenante venant d'un journaliste réputé pour son sérieux, son objectivité et sa modération. Albert du Roy, qui intitule ainsi son dernier livre<sup>1</sup>, n'hésite pourtant pas à porter ce jugement dans ce qu'il intitule son « testament professionnel ». Jugement qui peut paraître paradoxal à une époque où l'inflation permanente des moyens d'informations, due à la révolution numérique - chaînes de télévision et internet notamment - pourrait suggérer le contraire. Jamais l'homme n'a nagé à ce point dans un océan d'informations qui ne cesse de s'étendre jour après jour.

Le verdict d'Albert du Roy est pourtant sans appel. Surinformé, le français (car l'auteur limite son analyse à ce qu'il a vécu, laissant ainsi entendre par là que les médias de notre pays sont probablement plus malades que ceux des autres démocraties), ne l'est plus du tout. Après un demi-siècle passé successivement dans tous les médias : radios, télévisions, presse écrite, il porte un regard sans complaisance sur son expérience journalistique à partir d'une question qu'il reconnaît lui-même cruelle : « Ai-je participé à une illusion et à une escroquerie ? », reprenant ainsi à son compte le verdict féroce que portait déjà Honoré de Balzac sur le métier de journaliste dans « les illusions perdues ».

Appartenant à cette espèce devenue rare de journaliste politique (on disait, sous la IV<sup>ème</sup> République, journaliste parlementaire, mais le Parlement on le sait n'est plus le centre du pouvoir), qui se donnait pour mission d'aider ses lecteurs - c'était l'âge d'or de la presse écrite - à exercer leurs responsabilités de citoyens, Albert du Roy n'a jamais dévié de sa vocation première. « Depuis l'éveil de mon intérêt pour la politique (merci, Pierre Mendès France !), je n'ai jamais séparé passion professionnelle et engagement citoyen ».

<sup>1</sup> Ed. Stock, 2007.

Aussi mérite-t-il que l'on prête attention à ses propos, au bilan qu'il dresse de la dégradation de notre système informatif qui, hélas, ne date pas d'hier mais qui ne fait que s'accroître jour après jour. Il rejoint en cela bien d'autres témoignages. Qui ne se souvient en particulier du réquisitoire de François-Henri de Virieu : « La médiocratie<sup>2</sup> » paru en 1992. Tout récemment Pascal Josèphe qui a dirigé l'antenne et les programmes de nos principales chaînes de télévision, nous alerte à son tour : « Tout l'édifice est menacé » (« La Société immédiate »<sup>3</sup>).

### **La crise du système représentatif**

Il était une époque heureuse où le citoyen, après avoir pris la peine de s'informer sur les grands enjeux, désignait leurs représentants qui, en connaissance de cause, choisissaient un gouvernement. C'était, direz-vous, le système tant décrié de la IV<sup>ème</sup> République qui, selon une idée reçue et admise par presque tous, demeure l'exemple même du régime instable et impuissant. En réalité ce régime a surtout souffert de son engagement dans les guerres coloniales, presque personne n'ayant alors compris le caractère irréversible de la décolonisation et l'opinion tant de droite que de gauche restant longtemps acquise à l'impératif catégorique du maintien de la présence française dans nos colonies puis dans le dernier bastion de l'Empire : l'Algérie française. Les gouvernements de l'époque étaient au surplus confrontés à l'opposition systématique de deux grandes forces politiques, les communistes et les gaullistes, les premiers tentant de saboter le régime pour cause de guerre froide et les seconds n'ayant cessé de l'affaiblir pour permettre le retour au pouvoir du général de Gaulle.

Depuis 1958, nous vivons donc au temps de la démocratie directe voulue par le général de Gaulle qui a tenu à écarter les « intermédiaires abusifs » au profit d'un régime d'opinion où la communication développe ses effets pervers, sur lesquels insiste Albert du Roy.

Le Parlement est devenu un théâtre d'ombres. L'Assemblée ne représente pas équitablement l'opinion, du fait d'une loi électorale injuste, le Sénat étant de son côté une « anomalie démocratique ». Les partis, en conséquence ne sont plus que des écuries au service des présidentiables et cela fausse leur fonctionnement, comme on le voit en ce moment au parti socialiste, ces présidentiables étant eux-mêmes soumis au bon vouloir des médias et cherchant à capter avant tout l'attention de l'opinion au détriment des débats de fond. « Dans la médiocratie, écrivait déjà F.-H. de Virieu, « le peuple reste souverain mais il ne pèse plus par son vote. Il pèse par son opinion et cela change tout », une opinion constamment distraite par les coups médiatiques, l'exploitation des faits divers... et le déballeage de la vie privée des « people ».

<sup>2</sup> Ed. Flammarion.

<sup>3</sup> Ed. Calmann-Lévy, 2008.

Albert du Roy ne cache pas ses regrets de la disparition au profit de la « démocratie d'expression » de la démocratie représentative. Le décryptage consciencieux de l'actualité par le journaliste professionnel, observateur compétent de la vie politique, est désormais étouffé par la pression médiatique, la parole étant donnée à n'importe qui et à tout le monde... Il s'interroge mais la réponse est dans sa question : « L'art de la communication a-t-il supplanté l'argumentation et le talent télévisuel remplacé l'intelligence et la compétence ? »

On aurait pu penser que les Etats-Unis seraient à la pointe de cette évolution mais, s'agissant d'une grande démocratie, née avant la Révolution Française – on célébrera le bicentenaire de la naissance de Lincoln le jour de l'intronisation du premier Président africain-américain - où pouvoirs et contre-pouvoirs finissent toujours par s'équilibrer, la toute-puissance des médias sert plus qu'elle ne dessert le fonctionnement du régime représentatif et malheur à ceux qui tente de fausser la règle du jeu, tels Bush et ses amis.

La situation française actuelle frise la caricature. La gesticulation médiatique du Président qui sait merveilleusement user d'un système dont il a compris toutes les ressources, ses initiatives incessantes, ses cris de victoire, son utilisation systématique de la méthode Coué, tout cela bien orchestré et relayé par des médias dont la docilité, voire la servilité, est devenue presque totale, tout cela ne fait que confirmer l'analyse d'Albert du Roy qui examine en profondeur les vices du système français.

### **Les défaillances du système informatif**

En matière d'information non plus, il n'y a pas de fatalité. Si le système français est à ce point défaillant, cela s'explique. « Une démocratie ne peut fonctionner correctement si les citoyens, décideurs suprêmes grâce au suffrage universel, ne sont pas librement et correctement informés par une presse indépendante... Est-ce le cas ? » interroge-t-il. « Non » répond-il aussitôt.

Tout d'abord la presse en France est si faible, si pauvre, réduite peu à peu à une peau de chagrin, qu'elle ne peut vivre qu'avec l'aide de l'Etat et l'auteur donne le détail : 300 millions d'euros d'aide directe, 400 millions d'avantages fiscaux, des abattements d'impôts et de charges sociales, une subvention à l'AFP sous la forme d'abonnements de complaisance, etc. Cette aide est d'ailleurs indifférenciée, les magazines « people » qui fleurissent ces dernières années en bénéficiant au même titre que les organes d'information.

La presse d'information, une « exception culturelle » dont notre pays n'a pas à se vanter, connaît en effet une diffusion particulièrement faible qui nous place au 22<sup>ème</sup> rang mondial, lanterne rouge des pays développés. Les quotidiens nationaux

représentent, chez nous un tirage d'un million et demi d'exemplaires chaque jour de la semaine excepté le dimanche où il est encore plus faible alors que la presse dominicale occupe une place exceptionnelle dans les grands pays démocratiques. Sait-on que cela représente la moitié du principal quotidien allemand et moins que le premier britannique !

Dans l'audiovisuel où l'information est souvent réduite au minimum sur les grandes chaînes comme dans la presse écrite quotidienne ou hebdomadaire, un autre phénomène va jouer : la domination capitaliste de quelques grands groupes industriels par ailleurs gros clients de l'Etat. Il s'agit là d'une particularité française qui s'aggrave encore lorsque les dirigeants de ces groupes sont par ailleurs des amis personnels du Président : Lagardère (aviation civile et militaire), Bouygues (travaux publics et téléphone), Dassault (aviation civile et militaire), Bernard Arnault (LVMH), François Pinault (PPR), Vincent Bolloré, tous personnages dont Nicolas Sarkozy s'affiche comme étant le commensal et peut-on craindre l'obligé.

Les journalistes aussi, pour un grand nombre, participent au système. La connivence et la complaisance, en commençant par le tutoiement cher à l'actuel Président est le premier signe, corrompent la profession. Combien de journalistes parviennent à résister aux « attentions », aux pressions, aux menaces, qui se traduisent pour les récalcitrants par des licenciements. Albert du Roy décrit, exemples à l'appui, comme tout au long de ses démonstrations, les multiples méthodes utilisées pour séduire ou mettre au pas, sans même qu'ils s'en aperçoivent ceux qui ont mission de nous informer depuis les cadeaux, les invitations jusqu'aux charmes de la confiance, du « off » qui créent la complicité et enchaînent l'interlocuteur.

La concurrence, elle-même, telle qu'elle s'exerce notamment dans l'audiovisuel, a des effets négatifs en ce qui concerne la recherche d'une politique de qualité dans la mesure où la loi de l'Audimat dont dépend en particulier le flux des recettes publicitaires devient la règle. Les chaînes publiques bientôt privées de publicité y échapperont-elles rien n'est moins sûr tant la culture du résultat est ancrée dans les mœurs.

La révolution numérique, en outre, a pour conséquence de transformer tout individu en informateur. Il peut à l'aide de son portable, de plus en plus perfectionné capter le confidentiel ou le spectaculaire et le diffuser, parfois contre argent comptant. Le photographe de presse en sait quelque chose ! Combien d'hommes politiques ont déjà été piégés en retrouvant leurs propos privés, filmés et aussitôt diffusés. Et de citer la mésaventure d'Alain Duhamel, suspendu d'antenne, pour avoir, pendant la campagne présidentielle manifesté dans un cercle restreint sa préférence pour François Bayrou.

A tout cela s'ajoute les innombrables « blogs » dont certains sont très consultés, les pratiques de la « télé-trottoir », la parole donnée aux auditeurs, pour n'importe quoi, pratiques qui dévalorisent l'information donnée par les professionnels ou en détournent.

Pourtant le journaliste professionnel joue un rôle central dans le fonctionnement d'un régime démocratique. Non seulement il doit rechercher l'information, la vérifier, la situer dans un ensemble mais encore la commenter en termes compréhensibles. Telles sont ses missions pour lesquelles il a été formé. Imagine-t-on la justice, l'éducation, la santé sans professionnels ?

### **L'appel aux citoyens**

Le constat est terrible. Sans toujours nous en apercevoir, nous sommes entrés dans l'ère de la désinformation permanente où les petites phrases tiennent lieu de discours. Le citoyen incapable de faire le tri dans tout ce qu'on lui propose est ainsi manipulé... jusqu'à ce que les réalités de la vie quotidienne ne l'obligent à se réveiller parfois brutalement.

Pour de multiples raisons, on le voit, les Français, hors un petit nombre de personnes instruites et motivées qui éventuellement consultent la presse étrangère, ne bénéficient plus de ce minimum d'information sans lequel il n'y a plus de démocratie digne de ce nom d'autant plus que l'on assiste à un recours constant à l'émotionnel.

La situation depuis la dernière élection présidentielle s'est considérablement aggravée, on le constate jour après jour. Passent encore les photos maquillées, les bourrelets du Président, la bague de la Garde des Sceaux. Ceci ferait sourire si ces tripatouillages ne révélaient pas au mieux une autocensure de journalistes travaillant sous contrôle.

Infiniment plus grave est la désinformation permanente en cette période de crise économique aiguë, les effets d'annonce, les déclarations triomphantes se substituant à la présentation objective des réalités. L'INSEE se prépare-t-elle à annoncer un taux de croissance de 0% pour le troisième trimestre 2008, le ministre de l'Economie et des Finances croit pouvoir retarder l'entrée en récession en annonçant 0,1% de croissance, chiffre qui sera probablement infirmé lorsque seront publiés les chiffres définitifs. Le président de la République dévoile-t-il une nouvelle « arme anti-crise » (contestée par les spécialistes en raison de son caractère protectionniste), un Fonds stratégique de 20 milliards d'euros, il omet d'indiquer que 14 milliards sont déjà gagés dans des participations anciennes. Qu'importe, le public n'y verra que du feu !

La manière dont les médias français ont rendu compte Sommet du G20 élargi à Washington, Sommet qui contrairement à ce que l'on avait annoncé à Paris n'a rien décidé de concret, sinon de se retrouver en avril, est encore plus effarante pour qui se donne le temps de lire la presse étrangère. Prenant la posture de « Maître du monde », comme on le nomme par dérision ici et là, jusque dans les chancelleries, Nicolas Sarkozy n'a réussi qu'à irriter ses confrères... y compris le président Bush qui n'a pas apprécié ses déclarations imprudentes faites à Medvedev sur le bouclier anti-missiles. Mais l'important n'est-il pas que le Français moyen soit convaincu du rôle positif du chef de l'Etat.

Face à une telle situation qui, on le voit, s'est aggravée depuis qu'Alain du Roy a écrit son livre, faut-il pour autant se décourager. Bien sûr que non, nous dit l'auteur. Rien n'est définitivement joué et l'histoire nous apprend que les peuples dupés finissent toujours par secouer les paillettes de l'apparence à moins qu'ils ne sombrent dans la dépendance et avec eux la démocratie. Ce sera peut-être la vertu de la crise actuelle que de permettre une renaissance de l'information, disons-le « à l'américaine », telle que l'entend Albert du Roy, celle qui a permis la victoire de Barack Obama.

*Jean-Pierre PRÉVOST*

#### LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PRESSE ÉCRITE

« Les états généraux de la presse écrite, coordonnés par le cabinet de la Présidence de la République, en lien avec le ministère de la Culture et de la Communication, se poursuivront encore en 2009. Le projet de loi relatif au nouveau service public de l'audiovisuel étant en discussion au Parlement, *France Forum* se propose de continuer à faire connaître les positions de ses contributeurs sur l'évolution des médias dans ses numéros ultérieurs ».

# Audiovisuel public : un débat d'avenir

par Jean-Marie CAVADA

*Avec une parfaite clarté, et encore plus de courage, l'auteur praticien chevronné de la télévision, décrit l'économie de la réforme en cours qui suscite beaucoup de polémiques, mais qui devrait plutôt susciter beaucoup d'espoir.*

**L**es réformes audiovisuelles suscitent toujours beaucoup de passion, se jugent souvent dans un contexte politico-nationaliste, n'ont jamais beaucoup considéré l'environnement européen, et répondent rarement aux besoins conjugués des entreprises d'information et de spectacles, et à la hauteur de vue que nécessite ce bien démocratique : la radio-télévision publique.

## **Pourquoi faut-il réformer ?**

D'abord, parce que le contexte européen modifie les conditions économiques de la télévision dans l'Union. Ensuite, parce que vingt-deux ans de télévision privée en France obligent à en tirer les conséquences pour ce qui concerne la vocation de la télévision publique, que ce soit en termes d'économie, d'orientation de programme, ou d'organisation de l'entreprise. Enfin et surtout, parce que l'arrivée de la télévision numérique distribuée sur tous les supports à écran, élargit le champ des obligations de la télévision publique et réclame de nouveaux besoins pour son offre de programme.

Depuis 1994, date à laquelle j'ai créé et présidé la première chaîne de télévision de connaissance de notre pays (l'actuelle France 5), je suis favorable à clarifier l'économie de la télévision. Aux télévisions privées l'argent de l'économie privée (la publicité), aux télévisions publiques l'argent public. Il n'y a là aucun dogmatisme : de tout temps, les personnels de la radio et de la télévision qui ne sont pas publiphobes par esprit de système, reconnaissent que les marges de manœuvre financière que la publicité apporte à la télévision publique, influencent fondamentalement le choix de certains programmes, et les décisions de programmation. J'ajouterai volontiers un constat perfide : j'ai remarqué que depuis la privatisation de 1987, les faits divers formaient plus souvent qu'à leur tour l'ouverture des journaux télévisés, une sorte de concession au journalisme populaire censé « accrocher » le spectateur ou l'auditeur. En évitant soigneusement de tomber dans le piège élitiste qui fait parfois les délices de certaines chaînes, il faut rompre le lien entre la

recette économique et l'ambition de programme. Et diffuser des contenus qui comportent une matière enrichissante quel que soit le genre (variétés, fiction, documentaires, information...etc), mais s'adressent au plus large public possible. Les vrais professionnels savent le faire : qu'on les laisse tranquilles.

### **Quelles réformes entreprendre ?**

*L'économie du système.* Si l'on supprime la publicité des chaînes publiques on peut le faire par étape, ou en un seul bloc. Touchant au socle économique du fonctionnement de ces entreprises, l'Etat et le législateur ont naturellement le devoir de consolider le revenu par des moyens qui ne soient pas comme on l'a vu souvent, des tours de prestidigitateurs. Pour parler clairement, je ne connais que deux recettes stables. Soit l'augmentation de la redevance pour les besoins actuels et futurs. En Allemagne et en Grande-Bretagne, elle se situe entre 175 et 220 euros annuels. Mais qui imposerait aujourd'hui une telle augmentation de charges par ces temps de crise ? L'autre moyen, puisqu'en France la redevance restera, améliorée par une indexation sur l'inflation, c'est de compenser le manque à gagner publicitaire par une dotation budgétaire claire, ou des recettes nouvelles dont l'Etat doit garantir par des moyens budgétaires la stabilité et la pérennité.

Les deux chaînes publiques allemandes et la BBC britannique ont un meilleur système que le nôtre. Elles connaissent aujourd'hui leurs recettes fixes annuelles jusqu'en 2012 et 2013. C'est une dimension très importante pour les responsables des entreprises, car le choix et la réalisation de certains programmes sont des processus longs, notamment les fictions et les documents. Par ailleurs, les nouveaux développements de la télévision numérique obligent à faire aujourd'hui des choix d'investissement qu'on ne verra sur les écrans que dans plusieurs années.

*L'indépendance du système.* Dans nos démocraties modernes, la radio et la télévision publiques participent aux libertés collectives, dont la gestion est confiée à l'Etat, et le fonctionnement à des dirigeants d'entreprises. Ces ondes-là, sont un bien public. Il convient donc de mettre en place un système qui en garantit l'indépendance, pour remplir ses missions.

Je ne m'étendrai pas sur le fait que radio et télévision publiques doivent informer (et d'abord aux heures de grande écoute si l'on s'adresse au peuple, par opposition aux heures tardives où l'on parle à l' « élite »), en toutes circonstances essayer d'instruire ou cultiver (y compris dans des divertissements de bonne qualité) et respecter courants de pensée et opinions politiques de tous bords. J'ajouterai qu'une télévision digne de ce nom doit fuir la superficialité au motif d'être à la mode, et qu'elle doit explorer de nouvelles formes d'expression de ses programmes et spectacles, parce que le monde ne cesse de bouger.

L'indépendance nécessaire à ce fonctionnement est en général perçue par le petit bout de la lorgnette : le mode de nomination du PDG. François Mitterrand qui était plus matois que vertueux, prit une bonne décision : créer entre le gouvernement et l'audiovisuel un coussinet-amortisseur, la Haute Autorité. Evidemment ses amis et lui n'eurent de cesse que de torturer cette instance. Haute Autorité, CNCL, et aujourd'hui CSA : sur une bonne quinzaine de nominations il n'arriva que deux fois que des Présidents fussent nommés contre ou sans la volonté de l'Etat. La première fois, sous un gouvernement de gauche, fut ressentie comme une sorte de coup d'état audiovisuel à froid : en août 1989 la gauche accoucha... d'un président proche de la droite, Philippe Guillaume. Dès le budget 90, on le fit chuter. La deuxième fois fut mon propre cas à la Présidence de Radio-France. Lionel Jospin eut la correction de ne pas s'opposer à ma nomination à la Présidence de Radio-France, énergiquement souhaitée par Hervé Bourges. Encore étions-nous en période de cohabitation. On voit bien que malgré leur bonne volonté, ces instances ne disposent pas de l'autorité suffisante pour rappeler les gouvernements à leur devoir, et même parfois les gens de l'audiovisuel à leur mission. Mais j'y reviendrai.

Car le vrai pivot central de l'indépendance de l'entreprise, de ses dirigeants ou de ses collaborateurs, c'est l'argent, le niveau de redevance, le complément budgétaire. Le vrai levier politique est là, et c'est ce processus financier qu'il faut clarifier et moderniser. N'inventons pas l'eau tiède : l'Allemagne en son temps, la Grande-Bretagne plus récemment ont déjà traité cette question. En République fédérale, les chaînes régionales réunies sous la marque ARD, et la chaîne nationale ZDF, toutes deux publiques, dépendent d'un système à deux niveaux extrêmement efficace. Chaque dirigeant de chaîne établit ses prévisions pour quatre ans, les réactualise annuellement et les transmet à la KEF. Cette commission économique audiovisuelle est neutre, elle analyse les demandes des chefs d'entreprise, transmet ses recommandations aux parlements régionaux, puisque là-bas la culture et la communication ne sont pas des compétences fédérales, mais relèvent des Länder. Les Parlements ne s'écartent que très rarement des préconisations de la commission et c'est une source de stabilité comme d'indépendance. Même système en Grande-Bretagne où l'évaluation est effectuée par « BBC-Trust ». Les membres de cette institution sont d'ailleurs rémunérés par la Couronne et non par le gouvernement, afin de garantir leur indépendance.

La question du mode de nomination des dirigeants de l'audiovisuel public agite pensées et arrière-pensées. Je ne vois aucun inconvénient à ce que le gouvernement propose un ou plusieurs candidats, si la décision finale est partagée. Aux Etats-Unis par exemple, les grands emplois publics font l'objet d'une audition au Congrès, retransmise sur une ou plusieurs chaînes, après que les prétendants aient répondu à un questionnaire de quarante à cinquante pages dont on n'imagine même pas en France la cruelle curiosité. Je verrais d'un bon œil que le Parlement confirme ou refuse s'il y a matière à refus, la proposition de l'exécutif.

## L'équilibre du système

Si l'on parvient à résoudre de façon sérieuse la question du financement, il faudra alors se pencher sur trois sujets importants. D'abord, il faut revoir, moderniser, et amplifier les devoirs inscrits dans les cahiers des charges. Il ne faut pas s'interdire ensuite d'examiner l'organisation de l'entreprise. Je suis favorable à une entreprise unique, mais ce serait une erreur de ne pas regarder le périmètre de France Télévisions, et les vocations spécifiques de ses chaînes. Je n'ai pas de doute sur la vocation généraliste grand public de France 2. S'agissant de France 3, il a fallu quarante ans pour construire une chaîne qui s'est attachée à refléter progressivement la réalité régionale. Dans ce pays technocratique et jacobin, je trouverais scandaleux de mutiler les trois vocations de cette chaîne : l'information locale, l'information et la vie régionales, le tout enserré dans un programme national moyen et haut de gamme. J'inclus dans ce concept la nécessité de maintenir les trois journaux nationaux actuels de France 3 qui sont accordés aux horaires de la vie en région, et remplissent une fonction de proximité que ne peut tenir France 2. J'ai moi-même en 1978 créé Soir 3 pour ceux qui rataient les 20h et avaient le droit comme les autres à un service d'informations ramassé. France 5 doit demeurer exigeant en matière de découverte et de connaissance comme le sont dans divers pays certaines chaînes dont je me suis inspiré pour la concevoir.

Il me semble que France 4, et ses 30 millions d'euros, qui contient certaines bonnes émissions pourrait utilement être rapatriée sur une des deux chaînes généralistes afin de rajeunir image, audience, et contenu de programmes. Quant à France Ô, la question de son existence ne se discute pas, l'Outre-Mer a droit à un service public d'information. En revanche, son fonctionnement pourrait être singulièrement amélioré.

Reste la question du juge-arbitre entre l'Etat-actionnaire et les entreprises audiovisuelles publiques et privées d'ailleurs, à l'ère du numérique et du média global. Le moment est venu de réfléchir à l'efficacité du système institutionnel. Dans les grandes démocraties modernes, l'Agence des fréquences et le surveillant des pratiques et des contenus sont réunis dans une seule main, parfois à travers deux collèges spécialisés qui ne forment qu'une Autorité ou Commission fédérale des communications. J'y vois une possibilité d'économie mais surtout un regain d'autorité : qui détient le droit d'accès aux tuyaux, fait mieux respecter les règles éthiques de fonctionnement.

\*

\* \*

Notre pays a besoin de réformes modernisatrices profondes. Mais l'audiovisuel chargé de faire rire, pleurer, réfléchir, apprendre, comprendre, juger, n'est pas une matière ordinaire. Les règles de la concurrence n'y suffisent pas, et l'Etat doit savoir organiser d'une main exigeante mais légère, un cadre de fonctionnement pour ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle.

*Jean-Marie CAVADA*

# Les médias amplificateurs des crises ?

par Jean-Yves LE GALLOU

*Les médias sont souvent accusés d'être des fauteurs de troubles.  
En réalité ce sont les troubles qui poussent parfois les médias à la faute.  
Il faut le savoir et le faire savoir.*

**L**es sociétés contemporaines vivent à l'heure de la *Tyrannie médiatique*. Par leur action quotidienne sur les esprits (plusieurs heures de télévision par jour pour les téléspectateurs) et par leur mimétisme (les médias se copient les uns les autres), les médias contribuent à imposer l'idéologie dominante. Ils imposent aussi leurs règles de fonctionnement à la société : primat de l'émotion sur la raison, de l'image sur la réalité, de la scénarisation des faits sur l'objectivité et de l'immédiat sur la durée. Ces règles pèsent fortement sur la gestion des crises et contribuent à les amplifier.

## **Quand le média fait la crise**

C'est souvent le média qui fait la crise : un « épisode neigeux » qui conduit à interdire la circulation sur les routes, une petite fuite d'hydrocarbures à proximité d'une côte, c'est un simple incident si l'actualité est riche d'événements réellement graves (guerres, tremblements de terre, tsunami) ; mais c'est une crise si les médias, faute d'autres événements exploitables à traiter, s'y intéressent : à ce moment-là leur fonction n'est pas seulement de narration mais aussi d'amplification. Ce phénomène est spectaculaire quand il s'agit de « crises sanitaires ». Alors qu'il meurt 200 000 personnes chaque jour dans le monde et 2 000 en France, les médias ont focalisé, au début des années 2000, l'attention sur les quelques décès humains dus à la maladie de la vache folle ou à la grippe aviaire. Le potentiel émotionnel de ces décès était lié à l'évocation de cas personnels, mis en relation avec l'évocation d'une possible pandémie planétaire, elle-même conséquence d'éventuelles mutations de prions ou de virus ; l'actualité rejoignait ici un des archétypes de la science-fiction : le mutant.

Résultat : les mesures de précaution prises ont pu apparaître disproportionnées par rapport aux risques réels des maladies combattues et sans commune mesure avec ce qui se fait, par ailleurs, face à des pandémies, elles bien réelles, comme l'obésité ou les toxicomanies.

### **Canicule de 2003 : le système de communication a tué**

Dans un registre différent, la gestion de la canicule française de l'été 2003 a aussi été emblématique de la tyrannie médiatique ; et cette tyrannie médiatique est l'une des causes des 15 000 morts supplémentaires de cette année-là. Observons d'abord qu'en amont l'alerte a été parfaitement donnée par Météo-France avec presque une semaine de préavis ; à partir du 25/26 juillet 2003, Météo-France a annoncé un rafraîchissement des températures dans la dernière semaine de juillet, suivi à partir du 3 août par un réchauffement exceptionnel et caniculaire. Gouvernement et autorités sanitaires étaient donc prévenus avec presque dix jours d'avance. D'ailleurs, dès le 4 août, la direction générale de la Santé (DGS) envisagea de publier un communiqué d'alerte, mais deux thèses s'affrontèrent chez les décideurs : fallait-il insister sur les risques de la chaleur ou sur ceux de la pollution ? Les risques de la chaleur étaient sanitairelement les plus grands... mais ceux de la pollution médiatiquement beaucoup plus porteurs. Entre une information médicalement pertinente et une information médiatiquement conforme, la DGS ne trancha pas... et ne publia pas de communiqué. Elle se rattrapa quatre jours plus tard, le 8 août, en mettant en garde contre les dangers de la grosse chaleur et en indiquant les moyens de s'en prémunir en buvant beaucoup d'eau. Pour l'essentiel, les grands médias méprisèrent cette information peu « exploitable » commercialement ou idéologiquement. Ces recommandations de bon sens (boire, se protéger du soleil, se rafraîchir), ces conseils simples, pour troupe scoute ou armée en man?uvres, furent donc dédaignés. Comme le fut le communiqué de même eau (si l'on ose dire !) du cabinet du ministre de la Santé, Jean-François Mattei, trois jours plus tard. Dans la recherche des responsabilités indirectes des morts de la canicule 2003, il est donc clair que le système de communication doit être impliqué : il n'a nullement relayé les informations essentielles qui ne présentaient pas d'intérêt pour lui, n'étant ni spectaculaires, ni exploitables politiquement ou idéologiquement, ni faciles à mettre en scène.

Au demeurant, on peut se demander s'il aurait suffi d'une vaste campagne publicitaire ou médiatique sur la nécessité pour les personnes âgées, de s'hydrater pour diminuer significativement le nombre de morts de la canicule : parce qu'il était très difficile de faire boire suffisamment les personnes fragilisées qui sont mortes, tout simplement parce qu'elles ne ressentaient pas la soif. Et qu'il aurait fallu la présence quasi constante d'un proche ou de personnel soignant pour les assister. Bref, la communication de masse ne peut pas tout. Elle ne peut pas remplacer la qualité et la responsabilité d'un contact humain personnel. Elle ne peut pas non plus redonner la jeunesse à de grands vieillards fragilisés, ni donner une famille à ceux qui n'en ont pas eu ou n'en ont plus.

## **Les médias et la crise financière de 2007/2008 : un singulier manque de recul !**

Attribuer aux médias la crise financière serait inexact. Les causes économiques suffisent : l'octroi de crédits immobiliers à des ménages insolvables (pour des raisons politiques et/ou idéologiques) ; puis la dissémination (titrisation) de ses dettes douteuses dans le monde entier ; et surtout la création monétaire excessive depuis plus de vingt ans par la banque fédérale de réserve américaine, source première de la création des bulles financière et immobilière. Néanmoins, si le système médiatique n'est pas directement à l'origine des bulles spéculatives ni de leur éclatement, il a contribué à l'amplification des phénomènes.

Observons d'abord que les médias n'ont à aucun moment exercé la moindre fonction critique vis-à-vis des tendances dominantes : Alain Greenspan, le grand banquier central américain, était considéré comme un gourou intouchable ; et oubliant la remarque de bon sens de Keynes, pour qui « les arbres ne montent jamais jusqu'au ciel », les journalistes ont largement contribué à diffuser l'opinion selon laquelle les valeurs des marchés immobiliers et boursiers allaient continuer de s'envoler.

Il est vrai que la dépendance des grands médias vis-à-vis du capital financier et des ressources publicitaires rendait, pour eux, difficile un regard simplement prudent sur les marchés : s'agissant de la France, les médias, notamment hebdomadaires, ont régulièrement affirmé, même de manière erronée, que les prix de l'immobilier continuaient de croître et que : « c'était le moment d'acheter » ; message correspondant certes à l'intérêt des grands annonceurs, mais assez éloigné de la réalité. Et lorsque la crise est apparue aux États-Unis, courant 2007, la tendance générale, jusqu'à septembre 2008, a consisté à répéter régulièrement qu'elle était : « derrière nous ». Ce « moutonnisme » intellectuel a contribué en France comme aux États-Unis à différer la survenue des ajustements nécessaires et donc à amplifier la crise.

A contrario, à partir du moment où les marchés ont entrepris leur plongée, la répétition en boucle des mêmes informations et leur propagation, à la vitesse de la lumière d'un côté à l'autre des océans, a contribué à amplifier les variations erratiques et irrationnelles des bourses : lors des crises antérieures, les fluctuations, hebdomadaires ou journalières, à la hausse ou à la baisse des cours des actions, étaient plus limitées. L'interconnexion des marchés, la fixation des cours minute par minute et la répercussion par les médias de leurs évolutions ont multiplié les effets de foule sur les places financières. L'immédiateté médiatique a amplifié la volatilité financière.

*Jean-Yves LE GALLOU*

# Belgique : les médias face à la transformation de l'Etat

par Patrice LE HODEY

*Avoir un pays voisin et ami qui pourtant est plus complexe que la France, voilà ce qui sera une révélation pour nos lecteurs ! En même temps ils admireront l'habileté et le dévouement de ses médias.*

**L**a Belgique rassemble plus de dix millions d'habitants dont la pratique linguistique se partage entre trois langues nationales (5,5 M de flamands, 4,5 M de francophones et 70 000 germanophones) sur une surface de 32 000 km<sup>2</sup> (à comparer aux 27 000 km<sup>2</sup> de la Bretagne).

## **Une profonde transformation des structures de l'Etat ...**

A partir de 1963, la Belgique a entrepris une grande réforme de ses structures, passant progressivement d'un état unitaire à un état fédéral composé de régions et de communautés. Aujourd'hui la Belgique se divise en trois régions, la Flandre (44% du territoire), la Wallonie (54%), et Bruxelles (161 km<sup>2</sup> enclavés dans la Flandre), et en trois communautés, Flamands, francophones et germanophones. Les Flamands ont fusionné région et communauté et la communauté germanophone (854 km<sup>2</sup>) est incluse dans la région de Wallonie.

Il y a donc cinq entités, totalement indépendantes du gouvernement fédéral dans les domaines qui leur sont dévolus. Chacune a son parlement, avec des députés élus au suffrage universel, et son gouvernement.

Les compétences principales des gouvernements communautaires sont la culture, l'enseignement et la politique de santé. Les régions assument une très large part de responsabilité économique mais aussi fiscale (droits de succession) et internationale (l'économie et le commerce).

Une partie de la région flamande, limitrophe de Bruxelles du côté de la Wallonie, est occupée par un grand nombre de francophones. Ces communes flamandes dites « à facilité » ont reçu en 1963 un statut linguistique spécial qui y autorise l'usage du français. Elles sont aujourd'hui la source des conflits les plus aigus et les plus médiatisés.

Les wallons n'ont rien à voir avec les bruxellois (chaque communauté se jugeant supérieure à l'autre), les deux grandes entités wallonnes de Liège et de Charleroi/Mons sont en compétition constante pour savoir qui domine la Wallonie dont la capitale a prudemment été placée à Namur. Liège continue à vivre de son prestigieux passé de principauté indépendante.

Du côté flamand, les grandes villes historiques qui ont un long passé d'indépendance gardent toute leur superbe et chacun en revendique le prestige. Il n'y a pas d'attachement pour Bruxelles, ville francophone, mais, comme il n'était pas possible de faire un choix parmi les villes flamandes pour en faire la capitale de la Flandre, c'est Bruxelles qui a été choisie !

Les francophones (et les flamands) sont culturellement proches de la France, mais tous (flamands et les francophones) sont totalement allergiques à la culture hollandaise.

Tout ces gouvernements ont les pleins pouvoirs législatifs ; législation et réglementation sont donc spécifiques à chacun, que se soit en matière d'enseignement, de fiscalité de droits de successions, de code de l'urbanisme, de droit de chasse, d'aides sociales, d'aides au développement des entreprises, de transports en commun (hormis, à ce jour, la SNCB notre SNCF) ...

### **... qui conduit à des comportements nouveaux ...**

La législation s'appuie souvent sur une philosophie très différente selon qu'il s'agit des flamands ou des francophones.

En terme d'évolution de la société (écologie, droit des homosexuels, limitation de vitesse, etc...) la Flandre est largement en pointe et met rapidement en place les courants de pensée venant du nord de l'Europe. Les francophones sont nettement plus timorés et suivent avec souvent pas mal de retard.

En terme de politique, la situation est aussi très fragmentée. Le système électoral belge qui vise à ce que tout le monde soit représenté, fait qu'il n'y a pas de courant politique qui puisse prétendre à gouverner seul. Les gouvernements sont donc constitués grâce à des alliances politiques qui peuvent différer d'un gouvernement à l'autre.

Les partis flamands et francophones sont totalement indépendants les uns des autres, même si on retrouve quatre grandes familles (les démocrates, les libéraux, les socialistes et les écologistes) auxquelles s'ajoutent en Flandre trois importants partis nationalistes.

Au centre de la toile d'araignée politique, on trouve les présidents des partis qui sont les réels maîtres du jeu dans la mesure où ce sont eux qui sont les décideurs des alliances politiques. Le Roi consulte tout le monde et prend les arbitrages en ce qui concerne la désignation des personnes chargées de rechercher la majorité nécessaire pour former un gouvernement.

### **... et induit une nouvelle hiérarchie de l'information ...**

Toute cette évolution a conduit les médias à d'importants changements dans leur couverture de l'actualité. L'intérêt porté au fond de commerce des médias « nationaux », que sont la politique et les ministres du gouvernement fédéral, diminue d'année en année, compte tenu des transferts de pouvoir vers les régions/communautés et de l'importance qu'a pris chacune des entités fédérées.

### **... tant dans les médias francophones ...**

Du côté francophone, les médias sont confrontés à une réelle difficulté à intéresser leurs lecteurs à l'ensemble des événements politiques, compte tenu de la complexité du système : il y a une multitude de décideurs (gouvernement fédéral, gouvernement communautaire, gouvernement wallon et gouvernement bruxellois) dont les compétences sont le plus souvent enchevêtrées. Avec, de plus, des positions souvent contradictoires entre les différents gouvernements, chacun défendant sa chape face à l'« agression » des autres gouvernements. A cela s'ajoute le fait que les problèmes des bruxellois n'intéressent qu'eux, et qu'il en est de même pour les wallons alors que notre lectorat est composé de bruxellois et de wallons.

A la différence des flamands, il n'y a pas chez les francophones un projet cohérent tendant à unifier les francophones de Bruxelles et les Wallons qui pourrait être un facteur d'unité de leur politique. La création de pages spécifiquement bruxelloises et wallonnes est une réponse partielle mais coûteuse et qui ne contribue pas à une vision globale des problèmes.

La parcellisation de la politique et de l'information tend à creuser la distance entre les deux grandes communautés linguistiques. La vie des hommes politiques est avant tout focalisée sur leur position au sein de leur région. Il y a donc une tendance nette chez chacun à faire porter à l'autre communauté la responsabilité des problèmes.

Il est facile du côté flamand d'expliquer aux électeurs que les francophones sont des paresseux et qu'ils sont subsidiés par des transferts d'argent venant de Flandre. Il est tout aussi facile pour les hommes politiques francophones, chaque fois que les flamands proposent une mesure un peu nouvelle et qui dérange l'ordre établi, de crier à l'agression.

De plus et de façon logique, chaque gouvernement régional/communautaire veut d'avantage de pouvoir et/ou plus d'argent. Et où le prendre si ce n'est auprès du gouvernement ou chez son voisin ? Il en découle que les médias se font consciemment ou non, les porte-parole des hommes politiques, creusant le fossé entre les communautés. De plus le média s'attachant à défendre les intérêts de ses clients, prend leur défense et ce souvent sans grandes nuances. De petits efforts de rappro-

chement sont faits en organisant des transferts pour quelques mois de journalistes entre médias francophones et flamands ou en publiant des analyses en commun.

**... que dans les médias flamands.**

Du côté flamand, il y a l'objectif bien défini de créer une « nation » flamande performante qui puisse devenir un leader économique dans l'espace européen.

La notion de « Belgique » est souvent vue comme étant positive si elle contribue à cette efficacité économique et négative si non.

Il est intéressant de voir les efforts qui sont faits par les médias flamands pour créer un paysage culturel/médiatique flamand. Ceci se traduit entre autres par la création par les médias des BV (Bekend Vlamingen - Flamands connus) qui sont devenus de véritables acteurs du paysage médiatique : personnalités du spectacle, mais aussi hommes politiques, intellectuels, industriels et « grandes familles ».

Cette création n'a pas lieu du côté francophone. C'est dû entre autres à la domination culturelle de la France ; tout Belge francophone qui réussit médiatiquement émigre immédiatement à Paris...

En guise de conclusion de ce paysage médiatique bien complexe à gérer et à comprendre pour ceux qui vivent dans des pays unis par la langue et le gouvernement, trois dates pour essayer d'illustrer la spécificité des cultures selon qu'on voit les événements d'un côté ou de l'autre :

- 486 : bataille de Soissons, où Clovis roi des Francs ayant installé la capitale de son royaume à Tournai (Belgique) conquiert la Gaule et est à l'origine du changement de nom des « gaulois » en « français ».

- 11 juillet, fête de la Flandre (jour férié en Flandre) : date qui commémore la bataille des « éperons d'or » qui vit en 1302 les flamands battre les armées françaises et ramener en trophées les éperons d'or des chevaliers français.

- 1695 : reconstruction de Bruxelles et de sa Grand-Place, à la suite du bombardement de la ville à boulets rouges par le maréchal de Villeroi.

*Patrice LE HODEY*

**SHAKESPEARE**

**« Il garde ses amitiés comme la forme de son chapeau, qui change à chaque nouveau moule »**

***Beaucoup de bruit pour rien, Acte I - Sc.I***

# Kaléidoscope 2008 de la mondialisation triomphante

par Anne-Marie IDRAC

*Ces impressions de voyage, du « voyageur de commerce » le plus efficace du gouvernement, incitent à des réflexions optimistes, et en même temps à redoubler d'effort. Notre pays n'est pas seulement « citoyen du monde », mais aussi titulaire d'un fonds de commerce mondial.*

**B**ill Clinton a été l'un des premiers à qualifier les relations entre les pays d'« interdépendantes ». Le terme globalisation rend bien compte du triomphe, pour le meilleur et pour le pire, de toutes les formes d'interdépendances : entre les crises - financière, environnementale, alimentaire - ; entre les jeux virtuels de la finance dévoyée et les réalités de la production ; entre toutes les économies du monde ; entre l'économie et la politique. Tandis que la préoccupation du climat marque le début de conscience d'une citoyenneté universelle.

*Pour ne parler que de notre pays, il est, sans vraiment le savoir, devenu international : Carrefour emploie davantage de salariés en Chine qu'en France ; Lafarge y produit plus de ciment qu'en Europe ; Alstom y fait un milliard d'euros de chiffre d'affaires, et, comme Vinci, passe ou espère ses plus beaux contrats en Russie et au Moyen Orient ; Vuitton, comme Cartier, ouvre des boutiques dans toutes les villes chinoises et avec les autres industriels du luxe français réunis dans le Comité Colbert, attend beaucoup de la Russie, du Golfe et de l'Inde ; nombreuses sont nos PME innovantes, dans les pôles de compétitivité ou ailleurs, à afficher crânement que « leur marché, c'est le monde » ! Plus troublant, à la faveur du bonus-malus écologique favorable aux petites voitures, nous en importons, sous marques françaises, de Slovénie et de Roumanie ....*

En macroéconomie, l'exportation concerne un tiers des salariés français, et les investissements étrangers sur notre territoire représentent quelque 350 000 emplois ; cela est évidemment positif. Fait moins connu, le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger par nos entreprises est le double du montant de nos exportations : cela est certes une fierté quant à notre rayonnement, et le reflet de la puissance de nos entreprises

industrielles et de services ; mais je ne peux me satisfaire stratégiquement d'une telle déconnection de leurs dynamiques d'investissement par rapport au site France !

*J'ai partout constaté une grande attente d'Europe, et m'a-t-il semblé, de France ; au moment où les USA font (ont fait,) défaut : attente de régulations inspirées de notre modèle, bonne surprise de la capacité d'initiative de la Présidence française de l'Union européenne en vue d'une nouvelle architecture financière mondiale, réputation des entreprises et des idées françaises pour les deux sujets clé que sont le développement durable - des questions énergétiques à la gestion de l'eau - et la sécurité alimentaire.*

Nous avons été nombreux à rêver, au siècle précédent, d'un monde multipolaire - où s'affirmerait l'Europe ; nous y sommes ! Il y a désormais plusieurs pôles, mais hétérogènes et mal stabilisés. La géographie économique du XXI<sup>e</sup> siècle est celle d'archipels confusément mais incontestablement interconnectés. C'est plus que jamais le moment pour l'Europe de faire preuve avec exemplarité de leadership intellectuel et politique. Et de défendre - comme le font les autres puissances - avec générosité en termes de développement des pays les plus pauvres, mais sans naïveté à l'égard des autres, ses intérêts économiques offensifs et défensifs.

Cependant, comme au siècle dernier, *le protectionnisme menaçant serait pour tous et pour chacun un pseudo remède pire que le mal*. Dans ce contexte, l'OMC si décriée est en réalité l'anti-loi de la jungle, en quelque sorte un modèle pour les régulations à venir, en matière financière notamment; pour autant que chacun y trouve un équilibre économiquement acceptable et politiquement explicable.

- Des usines de jouets ferment en Chine faute de commandes des magasins américains pour Noël.

La baisse des exportations vers l'Occident fait baisser la croissance chinoise, et dès lors la nôtre; le monde entier espère dans la relance chinoise dont j'ai parlé avec mes homologues du partenariat stratégique UE/Chine et France/Chine : programmes d'infrastructures et peut-être réformes sociales stimulant la consommation dans les pauvres régions rurales ; cela nous permettrait de continuer à aller chercher là-bas, par nos exportations et nos investissements, la croissance dont notre démographie et ce que l'on appelle la « maturité » de nos marchés nous privent structurellement.

- La fuite en avant des USA dans le déficit à crédit a été financé par l'épargne chinoise.

Les béances de la régulation financière ont des conséquences dramatiques pour le monde entier : même les zones relativement préservées de la crise financière

stricto sensu en sont victimes. Après tant de bulles spéculatives, le balancier du trop de crédit, alimenté par des comportements malsains à tous égards, se retourne en pénurie de crédit, et le retour aux fondamentaux des économies réelles est brutal ; trop de confiance en l'Amérique se retourne en pas assez de confiance au détriment de tous ; cela met en danger le plus dramatiquement les pays plus pauvres, notamment ceux d'Afrique, qui dépendent des investissements extérieurs, publics et privés.

- Les voitures électriques de la Poste française seront équipées de piles chinoises ou coréennes.

Certes, j'ai signé en Ethiopie le contrat d'implantation de la plus grande ferme d'éoliennes d'Afrique, conçue et produite par une PME orléanaise; mais les transferts de technologies ne se font plus dans le seul sens de l'Occident vers les pays en développement. D'ailleurs la Chine a adopté comme projet stratégique celui de devenir une économie du savoir et de l'innovation (cela rappelle fort la stratégie européenne de Lisbonne ! Et elle en a la puissance politique et organisationnelle interne dont manque l'Union). Elle structure par exemple une filière aéronautique dont Airbus restera encore assez longtemps le fournisseur mais sera de plus en plus aussi le client. Les entreprises européennes cherchent à garder une longueur d'avance technologique et managériale ; c'est pourquoi je fais de la protection de leur propriété intellectuelle, de la lutte contre la contrefaçon, un enjeu majeur.

- Le Brésil, grand exportateur de poulets congelés et d'éthanol, est le plus ardent défenseur de la libéralisation du commerce mondial et entraîne en ce sens les pays pauvres, dans ce qui est pour eux un espoir.

Pourtant, face au désastre social et alimentaire de l'abandon des cultures vivrières dans les pays les plus pauvres, on a du mal à croire que la seule libéralisation des marchés de produits agricoles permettra de nourrir le monde. L'Inde quant à elle, avec ses 900 millions de ruraux, engage une deuxième révolution verte, fondée sur la maîtrise de toute la chaîne de production, des semences à la distribution en passant par la logistique.

Dans la géographie du XXI<sup>e</sup> siècle les pays émergents ont émergé ; Nicolas Sarkozy a raison de vouloir leur confier davantage de responsabilités, avec davantage de droits, et espérons-le aussi, de devoirs, en matière de commerce Sud/Sud en particulier. Mais il est difficile aussi de leur faire une place, sur les marchés comme autour des tables des institutions internationales comme la Banque Mondiale ou le FMI, nous y avons pris nos habitudes de dominants du XX<sup>e</sup> siècle !

- Les Etats du Golfe préparent l'après-pétrole en investissant leurs excédents (eux en ont !) pour leurs générations futures dans nos entreprises.

A ce stade, les plus sérieux de ces fonds souverains disent ne pas vouloir prendre

le pouvoir industriel mais seulement faire de bons placements financiers pour leur avenir ; nous en avons à la fois besoin et peur

- L'Inde se lance avec notre aide dans le nucléaire civil, elle n'est pas la seule, le sujet est inscrit, pour des raisons écologiques et politiques, à l'ordre du jour de tous les partenariats d'Etat à Etat multipliés par la France.

Le souci du climat est devenu universel ; le monde entier parle développement durable, de mise en oeuvre des mécanismes prévus au protocole de Kyoto, d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies propres ; les entreprises françaises espèrent en tirer parti, je m'attache à structurer une vraie filière alliant les PME innovantes aux grandes entreprises et aux institutions publiques.

- La maîtrise de l'accès aux matières premières est devenue vitale. La Chine s'y emploie systématiquement, en Afrique et ailleurs, nous aussi, surtout pour l'énergie, du pétrole à l'uranium, et de l'Angola au Kazakhstan (qui fournit 10% de l'essence consommée dans nos voitures. Je ne le savais pas avant de découvrir Astana et d'y oeuvrer au meilleur positionnement de Total et d'Areva) en passant par le difficile Nigeria. Dans les négociations internationales que je conduis au nom de l'Union européenne présidée par la France, la question des taxes et restrictions à l'exportation de ressources convoitées devient, avec le bon accueil des investissements, un enjeu du même niveau que les discussions traditionnelles sur les droits de douanes ou les obstacles non tarifaires.

Sans oublier la ressource des cerveaux : nos entreprises européennes vont chercher les meilleurs dans les écoles d'ingénieurs de l'Asie.

*Conclusion* : nous sommes tous « électeurs » de Barack Obama, dont l'élection révolutionnaire signe le retour du modèle américain comme référence et espoir pour le monde entier, du 9-3 (la Seine-St-Denis) au Kenya. Avant de savoir s'il révolutionnera la mondialisation, n'oublions pas qu'il est d'abord le président des USA ! Espérons que, comme nous, il aura à coeur de promouvoir une mondialisation régulée et équitable.

Quant aux stratégies de l'Union, plus que jamais il faut les affirmer d'une voix commune, et pour ce faire mettre en place le gouvernement économique de la zone euro qui, allié à la puissance londonienne, nous donnera la crédibilité qui nous manque encore pour contribuer efficacement à guérir de ses maux la mondialisation.

*Anne-Marie IDRAC*

# La révolution d'octobre

par Charles DELAMARE

*Les milliards tombent dru de tous côtés, sans coordination apparente.  
Malgré l'abondance des sauvetages, la révolution d'octobre 2008  
n'a pas encore suscité une réflexion théorique. Elle va venir.*

**R**évolution, non pas d'octobre 1917, mais d'octobre 2008. En quelques jours, un système s'est effondré, qui paraissait non seulement organiser le monde occidental, mais aussi devoir servir de modèle à toute la planète.

Il ne s'est pas écroulé sous les coups de boutoir d'un compétiteur plus populaire et plus agressif que lui, à la suite d'une longue guerre désastreuse, comme cela s'est produit il y a quatre-vingt-dix ans en Russie. Il s'est simplement effondré sur lui-même, à la manière de l'URSS en 1990. La plupart de ses repères ont disparu sans qu'il existe en face, à la différence d'il y a 18 ans, un autre modèle auquel se raccrocher.

C'est pourquoi subsiste l'espoir d'un redressement rapide, à l'occasion de l'élection d'un nouveau président américain, soutenu dans son effort par l'Union européenne et la Chine, conscientes de leurs responsabilités. Mais rien ne sera plus comme avant ! « Le capitalisme est aux abois<sup>1</sup> ».

La soudaineté, la violence et l'étendue de la crise ont montré que le capitalisme, dans son incarnation financière, n'était pas capable de mener à bien l'unification du monde. Ni capable, ni digne de cette haute mission. Ses pratiques qui ont été révélées au public au cours des épisodes de la crise, de la glissade des cours de Bourse et de l'évaporation des actifs ont mis à jour, non seulement la sophistication du système, mais surtout la fragilité de l'édifice sur lequel s'appuyait l'enrichissement des particuliers (mal sélectionnés) et des nations (plus ou moins émergentes). On n'a pas assisté à une crise de surproduction, due à un excès du dynamisme industriel, comme en 1929 ou en 2001, mais à la chute dans un trou noir de l'armature financière de l'économie, à la destruction des connexions nerveuses de cette dernière. Il serait naïf de croire que le bouleversement se limitera au CAC 40 et aux autres cercles d'initiés. Un tsunami économique, social, politique va, en 2009, déferler sur le monde, pas seulement occidental, mais sur le monde tout entier. N'oublions pas

<sup>1</sup> The Economist, 18-24 octobre 2008. "Capitalism at bay".

que la suite chronologique, logique de 1929 a été 1933 ! Hitler, Staline, Roosevelt... A chacun son goût... ou son dégoût ! Les possédants ont été déposés de 25 000 milliards de dollars et les non-possédants vont bientôt être possédés du chômage : 20 millions de nouveaux « désoccupati » sont prévus dans le monde !

Au-delà de l'amertume des épargnants, victimes ébahies de ce terrible accident, il ne faut pas perdre de vue que le capitalisme financier, bien que criblé de défauts, a bandé le ressort des progrès réalisés par les grands peuples émergents. Ils n'auraient pas réussi à remonter la pente de leur misère par leur seul travail, fût-il forcé, comme Mao s'y était employé, sans la poussée dont ils ont bénéficié grâce à l'expansion énorme du commerce international. Celle-ci fut nourrie, soutenue, diffusée par les techniques qui aujourd'hui ont explosé entre les mains de leurs hardis inventeurs, et cupides profiteurs : des produits dérivés à la vente à découvert d'actions, en passant par le CDS (« credit default swaps »). Il ne peut pas être question de revenir aux pratiques du « monde bouclé » de 1950, et encore moins à l'éparpillement des forteresses protectionnistes établies après 1930. La Conférence de Washington le 15 novembre a au moins eu le mérite de proclamer la nécessité d'affronter la crise ensemble, globalement. L'action de l'Etat est indispensable, mais un Etat seul (la France seule comme disait Maurras) est un Etat de faillite.

C'est pourquoi il est urgent de définir les contours d'une nouvelle économie politique. Son modèle existe. Il se trouve dans ce « capitalisme rhénan » que Michel Albert opposait, déjà en 1991, au « capitalisme néo-américain <sup>2</sup> ». Il fait appel au sens de la responsabilité, du devoir et de la fraternité sociale qui ont fait si cruellement défaut aux spéculateurs de Wall Street (et d'ailleurs). Il présente une solution alternative cohérente. Il nécessite sa surveillance et son approbation par une démocratie équitable. Il a besoin, certes, d'être adapté à la situation actuelle, en particulier pour tenir compte des progrès faits et à faire par l'Union européenne.

Celle-ci devra être révisée. On en parle depuis trop longtemps, sans aboutir et les événements se précipitent. Au cours des chaudes journées - et nuits - d'octobre on n'a guère entendu la Commission, du moins en tant que telle. José Manuel Barroso est bien apparu, mais plus comme un otage ou un faire-valoir pour le bouillant Sarko, impatient d'agir... et ce fut une bonne chose. Au début de la révolution d'Octobre 2008, à la différence de celle de 1917, où le Tsar de toutes les Russies, Nicolas II s'effaça complètement, le tsar de toutes les Europes, Nicolas Sarkozy multiplia les interventions, jouant tantôt de ses prérogatives de président du Conseil européen, tantôt de celles que lui ont donné en France les institutions de la

<sup>2</sup> *Capitalisme contre capitalisme*, 1991, Le Seuil.

Cinquième République. Mais ces heureuses initiatives ont révélé aussi les obstacles qui pavent le chemin de la crise. « L'Etat-nation » s'est montré incapable malgré ses efforts de faire face, de manière globale, aux urgences se multipliant d'un bord de l'Atlantique à l'autre. Le 5 octobre Mme Merkel refusait d'envisager la création d'un fonds commun européen, destiné à sauver les banques de l'Union, parce qu'elle avançait, à juste titre semblait-il, que les moyens d'action restaient nationaux. En rentrant chez elle, entre 3 et 6 heures du matin elle fut obligée de venir au secours d'un géant défaillant avec des moyens du Bund et non du Land, toute honte bue à propos du beau principe de subsidiarité, pour empêcher la plus grosse banque hypothécaire l'Hypo Real Estate, de tomber en cessation de paiement à 8 heures du matin. Elle aurait entraîné dans sa chute un trop gros morceau des épargnes allemandes. Il n'est pas apparu trop cher à Angela de sortir 6 milliards d'euros pour stopper cette évolution qui aurait évidemment gangrené tout le système bancaire européen. C'est pourquoi la semaine suivante à Paris, à nouveau, elle se rallia au plan présenté par Gordon Brown qui s'inscrit dans le cadre de l'Union. Mais les secours portés aux banques ne suffiront pas à empêcher le tourbillon de la crise de déclencher une grave récession, s'étendant à toute l'économie, dans tous les pays. Comment pallier l'effet destructeur d'une perte globale qui atteint dans les Bourses un total de vingt-cinq mille milliards d'euros, d'après un calcul pressé ? Il est probable que le monde entier, du fait de cette déperdition de richesse, va connaître à l'échelle de la planète les affres de la déflation qui ont fait souffrir le Japon pendant douze ans ; à moins que des initiatives nouvelles ne soient prises en commun pour tirer les leçons de la trop longue convalescence de l'Archipel. Le remplacement du capitalisme financier s'impose d'urgence. Si un autre système n'est pas instauré, il est à craindre que la détérioration sociale et politique soit telle que la solution alternative ramènera à un socialisme, proche du soviétisme. Le « modèle chinois », en quelque sorte ! En dix jours Bush a déjà bien avancé dans ce sens. Il a nationalisé (AIG, Fanny Mac, Freddie Mae, pratiquement la moitié des actifs bancaires) dix fois plus que Mitterrand en dix ans ! L'industrie automobile, le transport aérien attendent leur tour ! Où la contrainte des événements va-t-elle pousser les gouvernants ? S'il était en vie, Marx réécrirait avec jubilation le « Manifeste du Parti communiste » !

**L'Etat-nation s'est transformé en Etat-caissier.** Parce que cette ancienne structure destinée à repousser l'ennemi par les armes était assez forte encore pour mobiliser l'argent par milliards, comme elle fit autrefois pour mobiliser les bataillons de citoyens. Mais, à la différence des situations de péril militaire, le danger de faillite des banques n'est pas capable de produire une réaction d'enthousiasme, même provisoire dans le peuple. Très vite, au contraire l'opinion se révoltera (et tous les démagogues l'encourageront) contre la manipulation des fonds publics qui paraît s'effectuer au profit des plus favorisés et aux dépens des contribuables (« La failli-

te, nous voilà ! »). Il sera difficile d'expliquer aux masses qu'en réalité le sauvetage du secteur financier empêche qu'une dépression féroce succède à une récession dure, mais maîtrisée. Ce ne sera guère aisé, bien que cela soit indispensable. D'autant que l'efficacité de l'« Etat-caissier » est limitée aux moyens de cet Etat, d'abord par rapport aux engagements qu'il est contraint de prendre - on l'a vu dans le cas de l'Islande, de la Hongrie, de l'Ukraine : les Etats trop endettés tombent en faillite aussi -, mais aussi et surtout à cause de la concurrence qui va s'intensifier entre ces entités du même genre. On insiste, comme Jean Peyrelevade, sur la nécessité de renforcer les contrôles du secteur financier, mais on se heurte immédiatement dans l'Union européenne au fait de ses sectorisations dans les cadres nationaux. Comment mieux encadrer les banques établies dans toute la Communauté si on les soumet à 27 commissions de contrôle différentes ? On en arriverait vite à la conclusion qu'il faut s'enfermer chacun dans ses frontières et on se ferait la guerre douanière, prélude à celle de fer et de feu, comme cela s'est produit après 1929. Le rôle, indispensable, joué par l'"Etat-caissier" conduit à la clôture des portes et fenêtres, à un retour à une sorte d'autarcie. L'Etat-caissier se transformera vite en Etat-proprétaire, un propriétaire tatillon : adieu, la libre entreprise ! Jusqu'à maintenant les Européens ont essayé, dans l'ensemble de rester dans l'esprit de l'Union. Ils ont même agi de manière mieux adaptée au problème, qui est mondial, en s'appuyant sur l'Amérique et la Chine. Il faut persévérer dans cette direction, avec encore plus de dynamisme au fur et à mesure que la crise économique s'étendra à tous les pays et à toutes les activités. Ce qui n'est pas facile. Cela risque de se traduire par un échec devant la résistance des structures administratives et la révolte des peuples, le refus des contribuables et l'impasse de la dette internationale, même pour la France... Sauf, si le système libéral est refondé sur des principes similaires à ceux qui ont inspiré l'économie sociale de marché ainsi que la construction européenne. Le temps presse, la maison brûle ! Pourquoi, au niveau de l'Union européenne, ne pas s'inspirer du remarquable plan de relance de la Chine (14% du PIB en deux ans) ?

Si les responsables politiques savent tirer de justes conclusions de la révolution d'Octobre, celle-ci ne débouchera pas sur une catastrophe sans fin, sur une dépression entraînant chômage, ruines et massacres. Elle aura été, au contraire, l'étape d'une reconstruction de la société et des rapports internationaux sur des valeurs que notre revue a toujours défendues, et, parfois illustrés.

A toute Révolution succède une Restauration. Obama sera-t-il une sorte de Louis XVIII ou de Bonaparte ? Dans ce cas, la Révolution d'Octobre, comme en 1917 aurait eu lieu, en réalité, en Novembre, le 4, selon notre calendrier ....

*Charles DELAMARE*

# La crise sonne le glas de l'ultralibéralisme

Entretien avec Michel ROCARD

*L'ancien Premier ministre révèle que la stabilisation du système financier mondial ne revient plus à l'or ou au dollar, mais au pétrole. Une aberration qui a conduit à la crise actuelle. Elle sera surmontée par l'instauration d'un directoire monétaire mondial et par le rétablissement d'un vrai libéralisme.*

*Ces propos ont été recueillis par Françoise Fressoz et Leatitia Van Eeckhout pour le journal Le Monde, que nous remercions de son aimable autorisation de les reproduire.*

*La crise résiste aux interventions étatiques. En verra-t-on un jour le bout ?*

Pour le savoir, il faut d'abord poser le bon diagnostic. Or, ce qui frappe, c'est le silence de la science. Les grands économistes se taisent. Les politiques ne parlent que de finance. Et ils n'osent pas appeler un chat un chat. La vérité, c'est que planquer des créances pourries parmi d'autres, grâce à la titrisation, comme l'ont fait les banques, c'est du vol. Les précautions de vocabulaire sont malséantes. Nommer correctement les choses permet de bien appliquer la sanction. On reste trop révérencieux à l'égard de l'industrie de la finance et de l'industrie intellectuelle de la science financière. Des professeurs de maths enseignent à leurs étudiants comment faire des coups boursiers. Ce qu'ils font relève, sans qu'ils le sachent, du crime contre l'humanité.

*L'hyper-sophistication de la finance, que vous dénoncez, n'a-t-elle pas permis, pendant des années, de soutenir la croissance mondiale ?*

Je ne le crois pas. La montée en puissance des produits dérivés résulte d'une désorganisation de l'économie réelle, qui elle-même découle de la décision prise en 1971 par Richard Nixon et, déjà, Dick Cheney de décrocher le dollar de l'or. Le commerce qui, jusque-là travaillait à changes fixes, a été menacé par des changes flottants. Tout est devenu volatile, imprévisible. Il a fallu se couvrir, inventer les combines les plus tordues pour tenter de réguler la valeur des titres sur lesquels on travaille. Cela a donné les produits dérivés, des échanges d'option pour l'avenir sans échange de produits réels. A partir de là, l'économie a été plus abstraite. Tout s'est mis à reposer sur la confiance, tout est devenu plus fragile. On a eu une bulle sur l'immobilier, une autre sur le pétrole, qui ont crevé lorsque les prix du marché ont cessé d'augmenter régulièrement. Voilà comment l'appé-

tissante finance mondiale fait supporter à l'ensemble de la société un taux de risque anormal.

***Mais on ne peut pas revenir en arrière, l'étalon-or, c'est fini !***

On peut, en revanche, réfléchir à un autre système. Le dollar est la monnaie mondiale, mais cela fait des dizaines d'années qu'il ne remplit plus son rôle de monnaie de réserve mondiale. Ce sont les fonds souverains et le pétrole qui jouent ce rôle, car la quasi-totalité des fonds souverains est à dominante pétrolière. Est-ce raisonnable ? Si la croissance repart, elle va pousser les cours du pétrole à la hausse, ce qui est très dangereux. Il vaudrait mieux laisser le pétrole hors du coup, s'obliger à des économies d'énergie et, pour ce faire, décider, par exemple, qu'on achète le pétrole avec la monnaie des quotas carbone inventés à Kyoto. Et, parallèlement, mettre en place un directoire monétaire à quatre ou cinq avec le dollar, l'euro, le yuan chinois, la roupie indienne, peut-être le yen. La stabilisation du système est à ce prix-là. [...]

***C'est la fin du libéralisme ?***

Pas du tout. Et en pleine crise, la gauche pourrait faire l'économie de ce genre de controverse. Historiquement, les libéraux – Adam Smith (1723-1790), Thomas Malthus (1766-1864), David Ricardo (1772-1823) notamment – étaient des moralistes, des gens qui avaient une pensée sociale visant à intégrer la liberté humaine dans l'organisation de la société. Pour aucun d'eux, la liberté n'était le droit de faire n'importe quoi, elle avait besoin d'être canalisée par des règles.

La crise actuelle ne remet pas en cause le libéralisme. En revanche, elle sonne le glas de l'ultralibéralisme, cette école de pensée criminelle fondée par Milton Friedman (1912-2006) qui voulait croire que l'équilibre du marché est optimal et que moins on a de règles, plus on a des chances d'arriver à l'« optimalité ». Elle a imprégné la droite américaine et une partie de la droite européenne. Elle a heureusement épargné les chrétiens-démocrates allemands et la droite française, encore très gaulliste.

***Quand vous entendez Nicolas Sarkozy réhabiliter l'Etat, annoncer la création d'un fonds stratégique d'investissement, vous saluez sa conversion à gauche ?***

Nullement. Pour résoudre la crise, nous avons besoin de deux choses : du pragmatisme et des règles. Cela, la droite peut le faire. Mais la gauche pose dès l'abord la question de la redistribution des richesses, ce que Nicolas Sarkozy ne fait pas.

***Au nom de ce pragmatisme, auriez-vous voté le plan de soutien bancaire de Nicolas Sarkozy ?***

Naturellement, tout en disant qu'il ne résout pas les problèmes de fond. Je ne supporte pas l'opposition systématique. Les Français non plus.

***La crise ne risque-t-elle pas d'avoir de graves conséquences sur les pays du Sud ?***

La demande venant du Nord va être amputée et les pays du Sud vont gravement le ressentir. Il faudra accroître l'aide au développement, quantitativement et qualitativement. D'autant que la crise risque de porter les pays du Nord à se fermer encore un peu plus. Plus les temps sont durs, plus le chômage menace, plus le travail se précarise et plus la peur de l'autre s'accroît. Or la peur est mauvaise conseillère. Le cas de l'Europe est exemplaire : il nous faudrait accueillir 2 ou 3 millions d'immigrés par an pour que, sur le long terme, nos populations restent stables et que nos retraites soient assurées. Tout le monde le sait. Mais cette nécessité ne suffit pas à convaincre.

***« La France ne peut accueillir toute la misère du monde, mais elle doit savoir en prendre fidèlement sa part » disiez-vous en 1989. Et aujourd'hui ?***

Nous essayons tous de contenir l'immigration venant des pays pauvres, qu'on ne peut quantitativement absorber. Le problème est de le faire avec décence et humanité. Et de s'en tenir à des critères clairs. Nicolas Sarkozy et Brice Hortefeux [*ministre de l'immigration*] disent vouloir une immigration de travail et affirment développer une politique respectueuse des droits de l'homme. Mais, sous couvert d'agir au « cas par cas », on se met à expulser sans discernement des travailleurs sans papiers mais intégrés. Il y a là un double langage malhonnête. D'autant plus que policiers et préfetures sont soumis à des quotas d'expulsion, ce qui les pousse à agir sans tenir compte d'aucun critère et produit des drames déshonorants pour un pays civilisé. Les sans-papiers qui ont un travail ont vocation à être régularisés. Nous sommes passés d'une politique nécessaire et dure à une politique inhumaine et scandaleuse. [...]

**BENOÎT XVI**

« Le monde contemporain ne s'est-il pas créé ses propres idoles ? N'a-t-il pas imité, peut-être à son insu, les païens de l'Antiquité, en détournant l'homme de sa fin véritable, du bonheur de vivre éternellement avec Dieu ? C'est là une question que tout homme, honnête avec lui-même, ne peut que se poser ; Qu'est ce qui est important dans ma vie ? Qu'est ce que je mets à la première place ? Le mot idole vient du grec et signifie "image", "figure", "représentation", mais aussi "spectre", "fantôme", "vaine apparence". L'idole est un leurre, car elle détourne son serviteur de la réalité pour le cantonner dans le royaume de l'apparence. Or, n'est-ce pas une tentation propre à notre époque, la seule sur laquelle nous puissions agir efficacement ?..... L'argent, la soif de l'avoir, du pouvoir et même du savoir n'ont ils pas détourné l'homme de sa Fin véritable ? »

**13 septembre 2008 - Homélie aux Invalides.**

# Crise bancaire, crise financière : oui ! crise économique : peut-être bien que non !

par Max PEYRARD

*Après avoir décortiqué les causes de la crise, l'auteur décrit les plans de sauvetage déjà mis en œuvre : 6 500 milliards de dollars pour les seuls Etats-Unis ! Et Obama va accroître ces efforts ! L'Europe et l'Asie suivent en clopinant. La réaction est forte. Sera-t-elle efficace, suffisante ou excessive ? Les dettes souveraines peuvent-elles monter jusqu'au ciel ?*

**L**a crise immobilière aux Etats-Unis s'est rapidement transformée en crise bancaire et boursière, puis en récession économique, et s'est transmise au reste du monde. Les plans nationaux de sauvetage des banques et des entreprises, difficiles à mettre en œuvre efficacement, ont fait fleurir des projets de réforme du système financier international.

## **I - La genèse des crises bancaire et boursière américaines <sup>1</sup>**

Aux Etats-Unis la crise s'est déclenchée d'abord dans l'immobilier puis s'est étendue aux institutions financières et à l'ensemble de l'économie.

*La baisse des prix de l'immobilier aux Etats-Unis.* Spéculant sur le « rêve américain » que chaque citoyen devienne propriétaire de sa maison, la crise de l'immobilier américain est provoquée par le développement d'un système bancaire parallèle, consentant des prêts de mauvaise qualité (*subprime, Alt-A*) qui provoque une « bulle » immobilière. La baisse des prix des actifs immobiliers, est amplifiée par les difficultés du remboursement des prêts « *subprimes* », et entraîne la réduction de la valeur des fonds propres des banques. Elles sont alors contraintes de vendre précipitamment des actifs dont la valeur s'effondre, ce qui accentue le phénomène et provoque une forte baisse des marchés boursiers.

<sup>1</sup>Sur ce sujet, voir les numéros 28 et 30 de *France Forum*.

**Les lacunes de la réglementation bancaire américaine.** La réglementation américaine actuelle, et la suppression en 1999 du Glass-Steagall Act interdisant à un même groupe de cumuler des activités de banque commerciale et de banque d'investissement, ont permis le développement des banques d'investissement. Si la Réserve Fédérale américaine (la FED) contrôle les banques commerciales, les banques d'investissement le sont par la SEC, (*Securities and Exchange Commission*), chargée de la surveillance des marchés boursiers.

L'explosion des nouveaux produits financiers, titrisation, produits dérivés, et l'usage excessif de l'effet de levier, financé à court terme sur les marchés financiers, poussent les banques et les investisseurs (fonds spéculatifs – *hedge funds*) à investir dans des actifs risqués, puis à les céder à d'autres investisseurs, ce qui permet d'accroître considérablement les gains... et propage les risques.

Les ratios montants investis/fonds propres de l'ordre de 20 à 30, multiplient les possibilités de profits mais aussi de pertes, selon l'évolution de la conjoncture, en particulier dans la construction immobilière.

La pratique systématique du hors-bilan a permis de contourner les règles prudentielles.

**Les normes comptables.** La norme IAS 39 organise la classification des actifs dans les bilans bancaires, et le montant de leurs fonds propres, donc de leurs ratios. Les établissements bancaires sont dans l'incapacité actuelle de valoriser les actifs « toxiques » à un prix de marché, dans la mesure où il n'existe plus de marché permettant cette évaluation « *Mark to market* ». Ces dispositions font apparaître en pleine lumière (« extériorisent » en quelque sorte) les pertes sur les actifs.

En conséquence, la norme IAS admet une évaluation « *Mark to model* » des actifs de crédit, tenant compte de la durée de détention par la banque, ce qui renforce la valeur de leurs fonds propres, en période de forte baisse des cours des actifs. De son côté, la SEC autorise les établissements financiers à recourir à des « estimations de la direction ».

**L'incompétence des agences de notation.** La Commission d'enquête de la Chambre des Représentants a mis en évidence, en octobre 2008, la « grossière incompétence » et les « défaillances flagrantes » des trois grandes agences de notation, Moody's, Standard & Poor's (S&P) et Fitch, qui n'ont pas prévu l'effondrement des MBS (*Mortgage Backed Securities*), en maintenant pendant des mois leurs notations AAA sur les produits structurés. Cela, alors que S & P vient de dégrader plus des deux tiers de ses notes et que Moody's a réduit les notes de plus de 5000 produits structurés adossés à des crédits immobiliers.

**Le laxisme de la création excessive de monnaie par la FED.** Pour relancer l'économie américaine, depuis la crise asiatique de 1997, puis la bulle des technologies

de l'information en 2000, la Réserve fédérale, alors présidée par Alan Greenspan, laisse se développer la création de monnaie par les banques, sous forme de crédits faciles, *qu'elle encourage par des taux d'intérêt trop bas*. Les Etats-Unis entrent dans une « économie de l'endettement » qui soutient leur croissance mais entraîne le « double déficit » des comptes courants de la balance des paiements et du budget fédéral.

L'inflation, comme le remarque les rapports de la Banque des règlements internationaux (BRI) est contenue, d'une part par les importations à bas prix en provenance des pays émergents d'Asie, et d'autre part, par la demande de dollars comme monnaie de réserve (généralement en Bons du Trésor américain) des pays exportateurs d'Asie et des producteurs d'hydrocarbures.

La base de tout le crédit distribué dans le monde par les banques repose sur la dette américaine dont *l'encours a été multiplié par 200 en 35 ans* et « l'effet de levier » de chaque dollar a atteint 100, partagé à peu près en part égale entre les crédits ouverts aux Etats-Unis et ceux ouverts en Europe, sans compter l'expansion du crédit accrue par les marchés des dérivés. Cette « financiarisation de l'économie » a transféré le pouvoir de régulation des banques centrales aux marchés financiers, sur lesquels toutes les entreprises, financières ou non, ont pris l'habitude de placer leur trésorerie pour en tirer un revenu, plus élevé que les traditionnels placements en Bons du Trésor à court terme qui rapportent moins. Mais ces placements, moins liquides, paralysent le marché monétaire (ou interbancaire), à la moindre alerte sur la confiance susceptible d'être accordée aux banques. De plus, depuis cet été, en fournissant largement des liquidités, les banques centrales ont entretenu la spéculation à la hausse sur le prix des matières premières, en particulier du pétrole.

***La raison de la baisse des Bourses.*** Pour se procurer des liquidités, les banques et fonds américains vendent massivement leurs actifs entraînant ainsi une baisse rapide et forte des Bourses américaines et, par contagion, des marchés des autres continents.

Aux Etats-Unis, où l'épargne des ménages est très faible et la consommation est financée par le crédit, « l'économie de l'endettement » atteint un niveau élevé, qui ne peut plus être maintenu à cause du ralentissement de l'activité économique.

## **II - Les plans de sauvetage des banques et établissements financiers**

Depuis août 2007, la propagation de la crise de liquidité de banques à banques et de pays à pays, a paralysé les marchés interbancaires. Les plans de sauvetage lancés par les autorités nationales répondent à la nécessité de surveiller tous les types de banques, et de coordonner l'action des Banques centrales et des instances nationales de régulation.

Les solutions restent en général classiques, c'est-à-dire déjà utilisées lors de crises précédentes : baisse des taux directeurs par les banques centrales, afin de soutenir

l'activité économique et les marges bancaires, renforcement des dispositifs de garantie des dépôts, structure de cantonnement (défaillance), nationalisation partielle ou totale. En outre, la crise actuelle faisant apparaître des tensions sur le marché interbancaire et un manque persistant de liquidités, les banques centrales ont dû faire des injections importantes de liquidités, et les Etats fournir une garantie publique de la dette bancaire,

Les plans de sauvetage ont été lancés dans les pays touchés par la crise bancaire et financière, en premier lieu aux Etats-Unis, puis en Europe, et le rôle des pays émergents est pris en compte.

### **Aux Etats-Unis**

Pour sauver le système bancaire de l'effondrement, la réaction des autorités américaines va prendre plusieurs formes.

*1 – La crise bancaire est sans précédent.* Les spécialistes du refinancement hypothécaire **Freddy Mac et Fanny Mae** sont *nationalisés* le 7 septembre 2008 pour sauver le système hypothécaire américain dont ils contrôlent 40% des « contrats de protection » (*credit default swaps – CDS*). La dette de ces deux institutions est débouclée avec des pertes limitées en moyenne à 5% de leur valeur, soit 25 milliards.

*La crise bancaire devient systémique* après la faillite de la banque d'investissement Lehman Brothers le 15 septembre 2008, *le Trésor n'ayant pas à ce moment-là la compétence nécessaire* pour absorber des milliards de pertes attendues et faciliter le rachat de la banque (la loi le permettant a été votée fin octobre). Cette faillite a plongé le marché des fonds monétaires dans la crise et a entraîné la paralysie du marché interbancaire. Le même jour, Merrill Lynch est rachetée par Bank of America et le 16, la compagnie d'assurances AIG est nationalisée. Pour la sauver, l'Etat a injecté 150 milliards de dollars et pris 80% du capital à un prix de braderie (l'action a perdu 95% de sa valeur depuis le début 2008), contre une émission d'actions préférentielles bénéficiant d'un dividende de 10%.

Un prêt de 25 milliards de dollars plus une garantie fédérale ont été accordés à JP Morgan Chase pour reprendre Bear Stearns et Washington Mutual (le 25 septembre) et à Wells Fargo pour racheter Wachovia, les deux repreneurs ayant déprécié chacun 600 milliards pour leurs investissements chez Freddie Mac, Fanny Mae et Lehman Brothers. National City est repris par PNC Financial Services Group qui reçoit une aide du Trésor de 7,7 milliards.

Par son injection de liquidités, **la FED devient prêteur en dernier ressort** des banques commerciales qu'elle supervise. Les deux dernières banques d'investissements, Goldman Sachs et Morgan Stanley, jusqu'alors contrôlées par la SEC, prennent le 21 septembre le statut de banques commerciales holdings, pour pouvoir bénéficier des financements de la FED, ce qui sera aussi le cas le 10 novembre,

d'American Express (émetteur des cartes de crédit Amex) puis de la filiale bancaire de General Electric.

A son tour, City Group est secourue en deux temps par le Trésor américain : le 19 octobre par une injection de capital de 25 milliards de dollars et, fin novembre par une seconde injection de 20 milliards, accompagnée d'une série de garanties pour un portefeuille d'actifs jugés « toxiques » de 306 milliards, (allant jusqu'à une maturité de 10 ans pour les crédits immobiliers résidentiels).

**2 – Un premier plan de renflouement des banques.** Prévu au départ, pour créer un marché pour les actifs dévalorisés des banques, le « **Plan Paulson** » (**TARP - Troubled Assets Relief Program**) est un plan de défaisance de 700 milliards d'USD de rachats d'actifs « toxiques ». Très critiqué, comme coûteux et peu efficace, il est d'abord refusé par le Congrès, mais cependant voté le 3 octobre, après son amélioration, pour arrêter la panique boursière et l'effondrement de plusieurs banques et institutions financières.

Il sera modifié ultérieurement pour se transformer en participations au capital des banques menacées de faillite, (selon le « modèle » britannique), une moitié des fonds du TARP ont déjà été utilisés, en novembre, mais l'Etat américain peut espérer réaliser ultérieurement des gains en revendant les titres achetés à bas prix, et l'autre moitié des fonds restent à la disposition de l'Administration du nouveau Président.

**La FDIC**, (*Federal Deposit Insurance Corporation*, Fonds d'assurance des dépôts bancaires), relève temporairement le plafond de l'assurance fédérale des dépôts bancaires, de 100 000 à 250 000 dollars, le 3 octobre.

Après l'effondrement de *Wall Street* (les banques d'investissement et la Bourse), les Américains espèrent que « *Main Street* » (les banques de dépôts et les contribuables) permettront la reprise économique.

La banque « universelle » semble être maintenant la recette pour l'avenir.

L'idée initiale d'espérer drainer des capitaux de pays à fortes réserves en dollars et à fonds souverains importants (Chine, pays pétroliers, etc.) *a fait long feu*, certains de ces investisseurs possibles ayant été échaudés par la perte de valeur de leurs placements antérieurs dans les institutions financières américaines.

**3 – Le sauvetage de l'industrie automobile.** Le Congrès des Etats-Unis a déjà voté 25 milliards de prêts bonifiés destinés à développer des modèles économes en carburant, mais les « *big three* » (General Motors, Ford et Chrysler) demandent une aide supplémentaire d'urgence de 25 milliards, pour éviter la faillite, aide que le Président sortant est très réticent à accorder.

General Motors, dont la valeur boursière a chuté de 80% en un an, vaut en novembre 2008, 2 milliards d'euros et Ford 3,3 milliards, *les deux, ensemble, égalant seulement la valeur de Renault* qui a pourtant perdu 70% en un an ! Leur faillite, entraînant des répercussions sur leurs fournisseurs, pourrait provoquer une perte

de 2,5 millions d'emplois ! Les usines et les marques de Chrysler pourraient être vendues « par appartements » à ses concurrents, américains ou étrangers.

**La baisse du prix du pétrole**, dans une fourchette de 60 à 80 dollars le baril, devrait cependant représenter 180 à 200 milliards d'économies pour les consommateurs américains, sur la période courant de l'été 2008 à la fin 2010.

**4 - Le marché immobilier.** Le prix moyen des maisons a perdu plus de 14% en 2008, et devrait décliner de 6% en 2009, portant à plus de 27% la baisse depuis le pic de 2006, la reprise ne se manifestant qu'à partir de 2010.

La FDIC propose de consacrer 25 milliards de dollars de fonds publics du TARP pour restructurer les prêts immobiliers d'emprunteurs en difficulté.

**5 - Une politique monétaire de lutte contre le ralentissement de la croissance.** Le 7 octobre, la FED décide de créer un nouveau fonds (*Commercial Paper Funding Facility*) afin de racheter les billets de trésorerie à trois mois, ce qui redonne des liquidités aux institutions financières et, ainsi, accroît leur possibilité d'offre de crédit.

**Les grandes banques centrales** lancent des opérations de refinancement des banques : d'ici à la fin de l'année, la Banque du Japon fournira 170 milliards de dollars, la BCE 160 à 170 milliards, la FED 1.050 milliards, sans compter les interventions de la Banque d'Angleterre, de la Banque de Suède, de la Banque du Canada, et de la Banque nationale suisse.

Le 8 octobre, **la réunion du G7** pousse les principales banques centrales occidentales à baisser leurs taux d'intérêt de 50 points de base, de façon coordonnée.

**6 - Un second plan de lutte contre la récession de 800 milliards de dollars.** Henry Paulson annonce le 25 novembre une **nouvelle série de mesures** pour relancer les crédits immobiliers, les crédits à la consommation et aux petites entreprises.

**La FED** élargit ses possibilités d'action en créant une nouvelle facilité de crédit la « *Term Asset Backed Securities Loans Facility* » permettant de prêter jusqu'à 200 milliards de dollars jusqu'au 31 décembre 2009, à différents organismes de crédit aux ménages et de financement des PME. Ces prêts (*non secure loans*) seront effectués en contrepartie de la cession d'ABS triple A adossés à des crédits nouvellement accordés aux ménages et aux PME. La FED va en outre racheter jusqu'à 100 milliards de titres de dette émis par *Freddie Mac*, *Fanny Mae* et la *Federal Home Loan Bank*, et acheter jusqu'à 500 milliards de MBS garanties par ces mêmes organismes. *En deux mois, de fin septembre à fin novembre, le bilan de la FED a plus que doublé*, passant de 925 à 2.100 milliards.

De son côté, la FDIC apportera la garantie de l'Etat à l'émission des titres de créance à 3 ans par les grandes institutions financières, permettant aux banques de lever jusqu'à 600 milliards de dollars.

Ces mesures nouvelles porteront à *6.500 milliards de dollars* le total de l'aide des pouvoirs publics américains

**7 – Quel avenir proche ? La récession** qui frappe l'économie américaine fin 2008, se traduirait par un recul du PIB de 1,3% en 2008, et de 1% en 2009, avant de se redresser à + 2% en 2010. Le déficit budgétaire atteindrait 3,2% en 2008, et s'élèverait jusqu'à 5 ou 6% en 2009. La dette de l'Etat américain, se montera à 38% du PIB en 2008, plus faible que celle de 1990, où elle a atteint 50%. Elle peut être financée aisément par des emprunts à 1% sur 3 mois et 4% sur 30 ans.

Le nouveau Président promet **un plan anti-crise pour le début 2009**, qui pourrait atteindre aussi 500 à 700 milliards de dollars, avec une composante à court terme, pour répondre aux urgences de la crise, et une à long terme pour financer les énergies propres, la santé et l'éducation, le tout nettement supérieur aux 175 milliards évoqués pendant sa campagne électorale.

Les Etats-Unis sont à même de rebondir rapidement grâce à la forte réactivité, aussi bien des autorités publiques que des citoyens, et parce que le dollar américain reste la première devise internationale.

### ***En Europe***

La crise bancaire et financière se manifeste de façon différente selon les pays, ce qui rend difficile une solution commune, mais a provoqué un sursaut très fort de l'Union européenne.

**1 - Panique dans les îles de l'Europe du Nord Ouest.** La crise provoque de brutales et graves difficultés tournant à la panique bancaire successivement **en Irlande, puis en Islande** (en état de faillite), qui décident au départ de ne garantir les dépôts que dans leurs banques nationales, mais pas dans les banques étrangères installées chez elles ou dans les filiales de leurs banques à l'étranger, piégeant ainsi les dépôts des citoyens, des collectivités locales et des entreprises britanniques et néerlandais. **Le Royaume-Uni**, hanté par le souvenir des queues devant les guichets de Northern Rock en 2007, a même utilisé la loi de lutte contre le terrorisme, en plaçant sous administration les filiales britanniques des banques islandaises, jusqu'à ce que l'Irlande garantisse aussi les dépôts des banques étrangères.

Après un plongeon de 40% des actions de Royal Bank of Scotland (RBS) et de HBOS (Halifax Bank of Scotland), **le Trésor britannique**, sans concertation avec les partenaires européens, propose le 8 octobre, aux banques britanniques une recapitalisation par l'argent public et la garantie des transactions pour restaurer la liquidité du marché interbancaire, garantie limitée aux banques recapitalisées. Cette décision très nationaliste et égoïste, menace de déstabiliser les systèmes bancaires continentaux en élevant brutalement les ratios de fonds propres des banques britanniques concernées au dessus de ceux des banques du continent, ce renforcement

ayant pour conséquence de faire croire qu'elles sont plus sûres, alors que l'importance de leurs actifs « toxiques » les mettent en danger beaucoup plus que leurs consoeurs continentales qui seront à leur tour recapitalisées en réponse.

Ultérieurement, RBS, HBOS et Lloyds TSB Group ont lancé une augmentation groupée de capital de 37 milliards de livres, avec la garantie du Gouvernement d'acheter les titres qui ne seront pas souscrits, ce qui vient de se produire pour RBS dont l'Etat détient maintenant 58% du capital ! La dette publique dépassait déjà le seuil des 42% suite à la nationalisation de Northern Rock et à celle de Bradford & Bingley.

En outre, le Premier ministre, *dans une perspective de prochaines élections*, a annoncé une prochaine baisse de 2,5 points de la TVA, qui est critiquée, car cet effet d'aubaine peut être absorbé par l'augmentation de la consommation de produits importés ou de l'épargne.

**2 - Dans le continent européen et la Zone euro.** Pour l'Union, le Conseil «Ecofin» du 7 octobre a arrêté les principes des interventions publiques de sauvetage, qui doivent être temporaires, ne pas provoquer de distorsions de concurrence, respecter l'intérêt des contribuables, mettre à contribution les actionnaires, donner au gouvernement le pouvoir de renvoyer les dirigeants et de réduire leur rémunération.

Le 8 octobre la BCE élargit la liste des collatéraux (notés A- à BB-) admis en garantie de ses financements ainsi que les certificats de dépôts.

Le 12 octobre, **le premier sommet de la zone euro**, réuni à Paris par la Présidence française, décide l'intervention coordonnée des gouvernements qui lancent des plans de sauvetage des banques se montant au total à 1.700 milliards d'euros, soit 19% du PIB de la zone euro et 13% de l'Union à 27. Ces garanties payantes, se montent pour l'Allemagne à 480 milliards, pour la France à 320 milliards, pour les Pays-Bas à 200 milliards, pour l'Espagne et l'Autriche à 100 milliards chacune, pour l'Italie à 40 milliards et le Portugal à 20 milliards. Le Danemark dont la couronne suit fidèlement l'euro y participe aussi. Le sommet de Bruxelles, le 15 octobre, a étendu cette stratégie à l'ensemble de l'Union, en laissant à chaque gouvernement le soin de tenir compte des situations locales. Il est évident que les problèmes des banques ne sont pas les mêmes selon les pays membres, et dépendent de leur sous-capitalisation, de leur liquidité, du droit des faillites, de la réglementation, du statut national, hypothécaire, régional, et de la rapidité nécessaire de la réaction en cas de crise brutale.

De son côté, **la Commission européenne** a présenté, le 29 octobre, un plan de 200 milliards d'euros, soit au total 1,5% du PIB, dont 1,2% de financement national. Le reste, 30 milliards, seront financés au niveau européen, dont 15 par la Banque européenne d'investissement (BEI). L'idée est d'organiser la synchronisation des plans de relance nationaux, en utilisant diverses mesures, sectorielles, fis-

cales, sociales, ou en direction des entreprises, certaines à court terme pour limiter la récession, d'autres, structurelles, à plus long terme, dans la ligne de l'Agenda de Lisbonne.

Le plan sera soumis au Conseil européen du 11 décembre, et il restera à chaque pays membre à préciser les montants, la durée et les financements de son plan national. La Grande-Bretagne a prévu 380 milliards d'euros, et de mettre l'accent sur le soutien à la consommation plus que sur l'investissement, l'Espagne d'aider fortement son secteur immobilier, l'Italie de se lancer dans les grands travaux. *Les déficits publics vont augmenter* et pourraient atteindre en 2009, jusqu'à 6 à 8% du PIB au Royaume-Uni, et 3,5 en France, 3,2 en Espagne, 2,6 en Italie, mais seulement 0,2 en Allemagne, les Pays-Bas étant légèrement en excédent.

**Le sauvetage des banques européennes par leur recapitalisation** par les Etats membres, est actuellement examiné par la Commission européenne qui considère que ce serait de *la concurrence européenne déloyale*, si la rémunération des Etats n'était pas au moins de 10%, (et même susceptible d'augmenter avec le temps, comme c'est le cas pour ING), pour inciter les banques au remboursement rapide des fonds publics. Sinon, les banques devraient supprimer le versement d'un dividende à leurs actionnaires, comme cela a été imposé aux banques britanniques, qui ne pourront pas verser de dividendes avant d'avoir remboursé les fonds publics. Les exigences de solvabilité seraient relevées tant que l'aide ne serait pas remboursée.

**Le plan français de recapitalisation des banques** prévoyait initialement de renforcer les fonds propres des banques au moyen de 40 milliards d'euros, dont 10,5 milliards de titres hybrides, actions préférentielles payant 8% d'intérêt, déjà alloués à 6 d'entre elles, taux nettement inférieur au coût actuel du capital (de 10,7 à 13,5%) pour ces titres super-subordonnés à durée indéterminée (TSSDI). Ces titres s'analysent en outre comme de la dette qui éponge le mieux les pertes et ne dilue pas le capital, ce qui est très avantageux pour les actionnaires, et justifie la vigilance de la Commission européenne.

Certains dispositifs actuels ont même un coût décroissant pour les banques comme c'est le cas pour les actions préférentielles reçues par la Commerzbank, (la seule contrainte étant la limitation des rémunérations des dirigeants jusqu'au remboursement), ou une maturité infinie comme dans le plan français.

Pour la Commission, la finalité des aides d'Etat concernant les banques en bonne santé, doivent servir désormais à préserver les cours de Bourse de la défiance de marchés (cas d'ING, de NATIXIS), ou à devenir des leviers de relance économique (comme pour BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole), mais surtout, pas à gagner des parts de marché, (au Royaume-Uni la croissance des encours des banques aidées a été limitée à 3 ou 4%), ni à financer l'acquisition d'autres établissements (cas de BNP Paribas avec Fortis).

**La France** de son côté, a orienté son plan de relance dans plusieurs autres directions.

La nouvelle **Société de financement de l'économie française** (SFEF), qui se finance par émissions sur le marché, fournit des crédits aux établissements financiers. Pour les **PME**, l'aide consiste en soutien au financement (22 milliards), à l'accélération du versement du crédit d'impôt recherche et à la garantie pour l'assurance-crédit, ainsi qu'en l'exonération de la taxe professionnelle sur les investissements nouveaux jusqu'au 31 décembre 2009. Il s'y ajoute un plan de développement des infrastructures (SNCF, autoroutes, HLM, soutien à l'immobilier) et un projet de fonds de soutien à l'automobile.

Le **Fonds stratégique d'investissement** (FSI) est créé pour soutenir les filières stratégiques et les PME innovantes. D'un montant de 20 milliards, l'Etat y transférera 7 milliards d'euros de participations et la CDC apportera aussi 7 milliards de participations « stratégiques » dont elle consolide les comptes. Il lèvera 6 milliards d'euros sur le marché. Il n'est pas exclu que des Fonds souverains étrangers puissent être associés, l'Etat français gardant toujours la minorité de blocage.

La **Caisse des Dépôts et Consignations** (CDC), qui continue de jouer un rôle très actif, a accru sa participation à 19,4% dans Dexia en apportant 2 milliards d'euros, et en prêtant 10 milliards à la SFEF, 5 milliards aux collectivités locales, redéployant 16 milliards vers les banques pour le financement des PME et, ouvrant une ligne de crédit supplémentaire de 2 milliards à OSEO, la portant ainsi à 6 milliards.

L'**Allemagne**, par la voix de sa Chancelière, a nettement précisé qu'elle ne voulait « pas payer pour les errements du *capitalisme anglo-saxon* », a préconisé le « modèle allemand d'économie sociale de marché » et refusé un financement commun du plan européen de relance dont elle aurait été le principal financeur. Elle a rappelé que l'année précédente elle avait préconisé un encadrement des fonds spéculatifs et une plus grande transparence des marchés financiers, et demandé la réforme des agences de notation. Le financement de mesures contra-cycliques sera de 50 milliards d'euros, le pays étant rentré en récession, et le PIB devrait se contracter de plus de 1% en 2009.

### *La place et le rôle des pays émergents*

Leur évolution dans un contexte économique dégradé a exagéré l'importance du rôle qu'ils pourraient tenir dans le maintien de la croissance mondiale.

**1 – Le « découplage » des économies. L'espoir du « découplage »** de la croissance de l'économie des pays émergents repose sur l'idée naïve qu'elle pourrait amortir la récession qui frappe les pays industrialisés.

Il est bien évident que ce n'est pas le cas en raison de la perte de débouchés dans les pays industrialisés en récession, la baisse des prix des matières premières, la réduction des investissements directs étrangers et des transferts de technologie, les troubles sociaux qui se multiplient avec l'élévation du niveau de vie d'une partie de la population et le ralentissement marqué de leur croissance.

L'exceptionnelle croissance économique de certains des pays émergents va être réduite de 25 à 30%, ce qui la laissera cependant à des niveaux qui feront beaucoup d'envieux dans les pays industrialisés, et atténuera les conséquences de la récession dans certaines zones du monde, en particulier en Asie.

**2 - Les « fonds souverains ».** Ils ne seront pas non plus la panacée imaginée par certains. Ceux des pays industrialisés, seront surtout utiles pour développer la croissance « organique » des pays concernés et « défensifs » pour protéger certaines de leurs entreprises d'une prise de contrôle par des capitaux étrangers. Un code de bonne conduite devra être élaboré pour éviter des batailles boursières.

Quant aux énormes montants évoqués pour quelques pays émergents asiatiques ou pétroliers, il est très clair que les fonds ne pourront s'investir hors de leur pays d'origine que dans des activités non stratégiques (secteurs des biens de consommation). Outre les refus d'investissements envisagés les années précédentes, ils ont été rendus prudents par les déboires connus dans leurs placements antérieurs, qui ont été dévalorisés très fortement par la chute des cours des actions des entreprises américaines ou européennes dans lesquelles ils avaient investi.

### **III - L'après-crise : quelles réformes ? Quel avenir ?**

Les réformes proposées pour l'avenir, concernent les marchés financiers, les paradis fiscaux, et la nouvelle architecture monétaire internationale.

#### ***La réorganisation des marchés financiers.***

Les hommes politiques de part et d'autre de l'Atlantique réclament le renforcement de la réglementation des marchés financiers, mais on peut douter de l'efficacité de certains projets.

**1 - Le contrôle des fonds spéculatifs (ou alternatifs).** Ils sont actuellement accusés d'avoir aggravé l'impact de la crise, car on constate un « krach dans le krach », les fonds spéculatifs (*hedge funds*) « bradant » leurs actifs pour rembourser leurs créanciers « effet pervers » de l'effet de levier avec lequel ils se finançaient.

Les « fonds spéculatifs » qui n'auront pas disparu, car on estime qu'au moins un tiers seront éliminés à l'issue de la crise, devront respecter les règles de saine administration et en particulier de transparence de leurs interventions.

**2 - L'interdiction des « ventes à découvert » (*short selling*).** Pratiquées par les fonds spéculatifs sur un établissement financier (banque ou assurance), ces ventes consistent à jouer à la baisse sur un titre donné. Le spéculateur emprunte ce titre auprès d'un établissement et le cède sur le marché puis rachète ce titre lorsque le cours a baissé, afin de rembourser le prêteur et d'encaisser la différence. Plus les ventes et les rumeurs font baisser le titre, plus le gain est important.

La SEC a interdit les ventes « à nu » (sans couverture), puis en coordination

avec la FSA britannique, à titre temporaire toutes ventes à découvert.

L'AMF en France, en coordination avec plusieurs de ses homologues européens, a durci pendant 3 mois la vente à découvert des titres de 15 institutions financières et a interdit les ventes si elles sont réalisées « à nu ». Et a imposé aux investisseurs une couverture à 100% des titres appelés à être vendus avant l'exécution de l'ordre et demandé aux institutions financières de s'abstenir de prêter les titres concernés. Une réglementation restrictive éventuelle est très discutée, car on constate que les ventes à découvert améliorent la liquidité et diminuent la volatilité des marchés. De plus, il reste à déterminer s'il faut étendre ces règles aux instruments ou produits dérivés et aux titres des entreprises d'autres secteurs.

**3 – La concurrence des plates-formes alternatives.** Les Bourses traditionnelles seront fortement concurrencées par les plates-formes Alternatives, dont les ouvertures se multiplient : Chi-X, Turquoise (22 septembre 2008) Nasdaq OMX Europe (26 septembre), NYSE Euronext (prévue en novembre). Cela contribue à accentuer la chute des Bourses institutionnelles asiatiques, européennes et américaines, au point que certains craignent la fermeture provisoire des Bourses (comme à Moscou) s'il y a capitulation à la baisse.

**4 – Des projets de régulation et surveillance des marchés financiers fleurissent.** Le nouveau Président américain a chargé Paul Volcker, ancien Président de la FED, d'animer un groupe de travail sur ce sujet.

De son côté, la CFTC (*Commodity Futures Trading Corporation*), agence de régulation des marchés américains de dérivés (hors contrats sur actions) propose la création de trois nouvelles agences, organisées non plus en fonction de la catégorie de marchés ou du type d'acteur financier à réguler, mais sur la base d'objectifs distincts : la protection contre les risques systémiques, la défense de l'intégrité des marchés et la sauvegarde de l'intérêt des investisseurs.

Les solutions seraient, plutôt que de trop alourdir les réglementations, de donner plus de moyens aux régulateurs actuels, de leur demander de mieux se coordonner à l'échelon européen et international, de collaborer plus étroitement avec leur banque centrale, et de prendre en compte sérieusement les conséquences oligopolistiques de *la concentration bancaire accélérée qui s'opère actuellement*.

Quant aux produits dérivés, le développement des marchés réglementés et leur transparence apporterait une solution qui n'existe pas dans les actuels marchés de gré à gré où se font les trois quarts des transactions.

**5 – Les agences de notation.** Leurs méthodes d'appréciation des produits financiers sont en cours de devenir complètement différentes de celles de la notation des entreprises pour lesquelles on dispose d'informations assez précises. Quant aux produits financiers, les établissements financiers doivent considérer qu'il s'agit d'avis

qui sont faillibles, et conserver la responsabilité des montages financiers réalisés à l'aide de produits sophistiqués.

### *Les paradis fiscaux*

Ils sont actuellement très fortement critiqués par les autorités françaises et allemandes. Quelquefois surnommés « maisons de tolérance fiscale », ils sont en général des paradis bancaires permettant l'évasion fiscale, en particulier en Europe, et peuvent disposer d'instruments spécifiques dans certains pays.

Le strict **secret bancaire** de la Suisse, et de Singapour, permet d'interdire de donner des informations fiscales aux administrations du pays d'origine du déposant et d'organiser l'évasion fiscale des personnes physiques. Au point que le plan de sauvetage de l'UBS (Union des Banques suisses) précise que la société de défaillance prévue sera domiciliée à Berne, la capitale fédérale, et pas dans un paradis fiscal. De plus, des pertes massives de capitaux en gestion de fortune dans cette banque se produisent, suite à l'annonce de ses pertes mais aussi à des enquêtes fiscales en cours aux Etats-Unis.

Au Luxembourg, paradis bancaire, l'intérêt réside dans la gestion de fortune, les fonds d'investissement et une réglementation favorable aux paiements d'intérêts et de prêts.

Pour l'intermédiation bancaire et les investissements à l'étranger l'avantage se trouve dans les Caraïbes, les Bermudes, Honk-Kong,

Quant au risque de délocalisation de la production, elle est possible s'il existe des avantages en matière d'impôt sur les sociétés. Par exemple, les bénéfices réalisés à l'étranger par une société multinationale implantée en Irlande ne sont pas imposés.

Le Royaume-Uni a en quelque sorte « délocalisé » ses paradis fiscaux dans les îles qui l'entourent (îles anglo-normandes, Man et Gibraltar). Très proches sont Monaco, Andorre, Saint Marin, le Liechtenstein et, dans l'Union, Chypre et Malte.

On peut se poser la question de savoir si l'existence de la livre sterling et du franc suisse, et le sur-développement bancaire et financier de leur pays d'origine, ne sont pas liés aux avantages fiscaux qu'ils accordent, et dont la disparition signifierait la fin ou l'étiollement.

### *La réforme du système financier international*

Partie d'une initiative de la France, assurant la présidence tournante de l'Union, elle a fait l'objet d'une liste de dispositions proposées par le Conseil européen pour une prochaine réunion du G7 élargi.

*1 – L'initiative française.* Le 23 septembre 2008, le président de la République a lancé dans un discours les pistes d'une réforme ambitieuse du système financier international, qui est soumis à un mini-sommet européen le 4 octobre, réunissant l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne, plus les Présidents de la Commission européenne, de l'Eurogroupe et de la BCE.

**2 - Le Sommet de l'Union européenne** a précisé le 16 octobre les réformes qu'il considère les plus urgentes pour le secteur financier et la lutte contre la crise : le renforcement de la supervision financière par les autorités nationales, le reclassement des actifs illiquides dans les normes comptables, la proposition de directive « **Solvency II** » sur l'adéquation des fonds propres, les règles de titrisation, la surveillance des agences de notation par leur enregistrement, la création d'une cellule de crise, mécanisme informel d'alerte et d'échange d'information et d'évaluation des banques, les rémunérations des dirigeants d'entreprise et leurs « parachutes dorés », la garantie des dépôts bancaires. La reprise de l'idée néerlandaise d'un fonds européen de sauvetage des institutions financières a été brutalement refusé par le gouvernement allemand.

Il est demandé au FMI de recommander les mesures nécessaires pour restaurer la confiance et la stabilité.

Ces projets sont étudiés dans le cadre de la préparation d'une réunion extraordinaire des chefs d'Etat « G 8 élargi » proposé pour la mi-novembre aux Etats-Unis, pays d'où est partie la crise.

**3 - Le Sommet du G 20 le 15 novembre à Washington pour une réforme des institutions financières internationales.** Il réunit les pays du G 7 , les 4 pays émergents (les BRIC : Brésil, Russie, Inde, Chine) plus l'Argentine, le Mexique, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, l'Australie, l'Indonésie, l'Arabie Saoudite, la Turquie. Les Premiers ministres d'Espagne et des Pays-Bas ont pu aussi y participer, ainsi que le ministre des Finances tchèque, dont le pays doit prendre la présidence de l'Union le 1er janvier prochain.

Il accepte les grandes lignes des propositions européennes, sans toutefois prendre des décisions concrètes, en raison de la transition à la présidence des Etats-Unis. Elles sont mises à l'étude pour une prochaine réunion, prévue pour le 2 avril 2009 à Londres.

**Le plan d'action adopté** se décompose en deux étapes, dont la première avant le 31 mars 2009. Elle comprend la réforme des normes comptables concernant les instruments financiers complexes et les actifs hors bilan, et une plus grande transparence. Le FMI, et le Forum de stabilité financière (FSF) (élargi aux pays membres du G 20 ?) établiront des recommandations pour atténuer la volatilité des marchés financiers et étudieront les moyens pour rétablir le crédit pour les pays émergents et en développement. Les agences de notation devront répondre à des normes plus exigeantes. Le capital des sociétés financières devra être en adéquation avec les risques pris sur les marchés et les rémunérations ne devront pas encourager la prise de risque. Les grandes sociétés financières internationales seront supervisées par des collègues internationaux de surveillance.

La seconde étape du Plan d'action devra établir une norme comptable unique au

niveau mondial, harmoniser la définition des fonds propres, améliorer et harmoniser la régulation de la faillite, s'adapter rapidement aux innovations financières. Le système financier mondial devra se protéger des activités des paradis fiscaux et les institutions financières internationales devront mieux refléter le poids des économies (c'est-à-dire l'extension du pouvoir de vote des pays en développement).

**4 – Une solution locale partielle en Asie.** Le Fonds d'échange de devises des 13 pays d'Asie de l'Est (80 MM d'USD), prolonge « initiative de Chiang Mai » lancée en 2000, pour confirmer mécanisme d'aide rapide en cas de manque de liquidités d'un pays de la région ASEM et pour éviter les conditions strictes du FMI. Il est financé à 80 % par la Chine, le Japon et la Corée du Sud, et les pays de l'ASEAN.

**5 – Le rôle du Fonds monétaire international (FMI).** Le FMI n'est pas, et n'a jamais été, une banque centrale mondiale, puisque le projet de « bancor » défendu par Keynes à Bretton-Woods n'a pas été retenu. Actuellement le rôle du FMI est précis :

- financement des prêts à court terme aux Etats en difficulté de balance des paiements ;
- surveillance des politiques économiques, financières & monétaires et des politiques de change des Etats membres ;
- prévention des crises financières dès qu'elles sont décelées ;
- réduction de la pauvreté et croissance en appui des interventions de la Banque mondiale.

**Une reprise des prêts (stand-by agreements)** du FMI se manifeste rapidement dès l'automne 2008 à cause de la crise mondiale qui frappe plusieurs pays : Islande, Hongrie, Pakistan, etc. Sa capacité financière de 260 MM d'USD, se révélera insuffisante si un soutien doit être assuré à de grands pays en difficultés (Turquie, Brésil), alors que depuis 2 ans, le FMI n'avait plus de prêts en cours, après les remboursements anticipés du Brésil et de l'Argentine, ce qui laminait ses ressources et l'a obligé à réduire son personnel.

**Ces prêts sont faits contre « conditions »** d'application des réformes économiques par les Etats emprunteurs, à savoir :

- restrictions budgétaires et réduction des dépenses sociales,
- réduction du déficit des paiements courants,
- amélioration de la gouvernance de la Banque centrale, des banques et des institutions financières.

**6 - Les projets de réforme du FMI** sont variés mais très délicats à mettre en œuvre.

**L'augmentation de la capacité de prêt**, par une contribution des pays émergents à fortes réserves des pays d'Asie ou du Moyen-Orient, est liée à l'élargissement de

leurs droits de vote, qui réduirait d'autant celui des Etats-Unis et des pays européens.

En matière de **surveillance des politiques de change**, la Chine a refusé une accélération du rythme d'appréciation du yuan, qui aurait pénalisé ses exportations, puis pratique actuellement une baisse de la valeur de sa monnaie, pour relancer son économie. De même, la valeur du dollar augmente à court terme car il est encore considéré comme une monnaie-refuge et bénéficie de remboursements de dettes en dollars et en yens.

La plupart des pays membres manifestent des réticences à l'ingérence des institutions internationales dans la conduite de leurs opérations de politique économique et monétaire, en particulier en ce qui concerne leur taux de croissance.

**Pour la prévention des crises financières**, le dispositif actuel du FMI est suffisant, mais il ne lui est pas possible de lancer une alerte préventive pour un pays, car cette révélation déclencherait une panique financière qui aggraverait la situation.

Quant au contrôle de l'activité internationale des banques commerciales, il est assuré par les banques centrales nationales, qui accepteront difficilement de le partager.

Le FMI pourrait cependant exercer un contrôle sur les agences de notation, sur les fonds spéculatifs et certaines caractéristiques des paradis fiscaux (lutte contre la fraude, évasion fiscale, délits boursiers), et peut-être jouer un rôle accru de surveillance (système d'alerte précoce des crises), et de coordination.

Ces réformes seront partielles et lentes dans leur application, car beaucoup de pays membres, surtout les pays émergents et certains grands pays, refuseront qu'il soit possible d'être éventuellement l'objet de sanctions. L'exemple de l'OMC montre les difficultés d'application des sanctions décidées par une organisation internationale.

**La réforme du système financier international** ne fera pas du FMI, une « banque centrale mondiale », « prêteur en dernier ressort », chargé de financer les Etats en banqueroute et les établissements financiers et les banques en faillite parce que mal gérés.

## Conclusion

Le ralentissement de la croissance économique sera très variable, selon des pays, leur situation financière et la qualité de leur gouvernance. Les pays à mauvaise gouvernance ou très pauvres connaîtront une récession ou une crise économique et sociale, *mais elle ne sera pas mondiale*.

Les différentes crises ne menacent pas réellement le libéralisme économique mais il devra équilibrer son fonctionnement industriel par des règles d'éthique convenables, applicables aux entreprises comme aux Etats (paradis fiscaux).

Le système économique libéral a besoin de l'intervention de l'Etat pour édicter les règles et les faire respecter, tant au niveau national qu'au niveau international.

Les réglementations applicables aux institutions financières et aux marchés financiers devront être élaborées et appliquées à des dimensions territoriales plus larges que celles d'un seul pays.

Le maintien des liens entre l'économie réelle et la sphère financière est essentiel car la première ne peut se développer que grâce à la seconde, qui peut se dévoyer par cupidité ou par absence de règles.

La mondialisation exige des institutions fortes, susceptibles d'imposer des sanctions aux pays membres les plus puissants, comme c'est le cas dans le cadre de l'OMC et de l'Union européenne. C'est la seule solution efficace à long terme pour lutter contre les formes variées de protectionnisme et de démagogie populiste, dans le cadre de systèmes multilatéraux qui se développeront par étapes.

Une organisation multipolaire se développera avec l'essor de nouvelles puissances politiques et économiques, les pays émergents, dans la mesure où leurs performances économiques les rendront crédibles, ce qui limitera dans une certaine mesure, la liberté de décision des grandes puissances du G7/8.

Les institutions internationales, Fonds Monétaire International (FMI), Organisation mondiale du commerce (OMC), Union européenne, etc., jouent aussi ce rôle, en fonction de leurs compétences spécialisées ou territoriales.

Si l'apparition d'une monnaie mondiale est peu vraisemblable, malgré l'exemple du bon fonctionnement de l'euro, la réapparition de l'étalon or l'est encore moins car l'évolution de sa production ne correspond pas aux besoins économiques de l'humanité, ni aux techniques modernes de transactions.

**Max PEYRARD**

### **Post Scriptum**

La Commission européenne a publié le 8 décembre 2008 une communication sur « **la recapitalisation des institutions financières dans la crise financière actuelle** ». La rémunération minimale des prêts de l'Etat aux banques « fondamentalement saines », sera basée sur la méthode de calcul préconisée par la Banque centrale européenne qui consiste à un corridor de 7 à 9,3% tenant compte du degré de solvabilité de chaque banque, en fonction de son profil de risque et du type d'instrument financier choisi (par exemple au travers de la composante « *credit default swap* » - CDS). Pour les banques françaises, le taux sera de 8,1 à 8,2% en moyenne, incluse la prime de risque de 1%. S'y ajoutera un mécanisme de « sur-remboursement progressif » qui pourra atteindre jusqu'à 1% au bout de 5 ans, pour inciter les banques à rembourser l'Etat dès que possible, et le versement d'un dividende aux actionnaires est autorisé. La Commission a accepté le **mécanisme de médiation** mis en place en France pour s'assurer que l'argent public ira bien au financement de l'économie réelle

En ce qui concerne les **rémunérations**, les indemnités de départ des dirigeants seront limitées, ou même interdites (en cas de départ volontaire ou d'échec patent), et pour les traders, les banques devront aussi adopter « des règles d'éthique conformes à l'intérêt général ».

La Commission européenne a accepté que l'Etat puisse injecter une seconde tranche de 10,5 milliards d'euros, dans les six principaux établissements français, probablement en janvier 2009.

**M. P.**

9/12/2008

# Fissures graves dans la construction européenne ?

par Markus C. KERBER

*Les relations franco-allemandes doivent être bonnes si l'on souhaite que l'Union européenne persiste en son être. Il faut d'abord qu'elles soient franches. Tel est le but de l'article ci-dessous <sup>1</sup> qui analyse le profond malaise français face au marché unique et à la libre concurrence.*

Il y a déjà quelques années, Ernst Joachim Mestmäcker <sup>2</sup>, doyen incontesté du droit de la concurrence, parlait de fissures dans le traité européen. Celui qui y regardait de plus près, pouvait rapidement constater que les fissures qu'il avait repérées, étaient de nature fondamentale. Ses réserves concernaient surtout la pratique institutionnelle d'intégration européenne. Le fait que la Commission européenne dispose d'un grand pouvoir discrétionnaire, soulève la question primordiale si la Commission, ses règles et ses institutions, sont encore le cadre adapté à l'intégration européenne.

Suite à l'échec en 2005 du « traité constitutionnel » dans le pays membre, non seulement représenté par Giscard d'Estaing au sein de la convention à l'origine du texte, mais qui se croit également être à l'avant-garde de l'Europe, le président Sarkozy, fraîchement élu, se dépêcha de faire de la publicité pour un traité simplifié. Mais ce traité n'a pas été soumis pour ratification au peuple français mais au Congrès <sup>3</sup>. Alain Lamassoure, proche de Giscard d'Estaing, avait conseillé au président français – et en avait également informé la chancellerie allemande – de réviser la « Constitution européenne » avec des « ciseaux ». Le risque d'un référendum sur le nouveau texte ne devait en outre pas être pris. Et c'est ainsi que Sarkozy se borna, au sommet de Bruxelles à l'été 2007, à rayer du Traité le principe selon lequel la concurrence serait la finalité de la communauté. Il proposa en outre, pour « soutenir » la chancellerie allemande, d'intervenir devant le Parlement polonais.

<sup>1</sup> Version écrite en français par l'auteur de l'article *Rissen im Europäischen Haus*, paru le 13 juin 2008 dans la *Süddeutsche Zeitung*.

<sup>2</sup> Ancien Directeur de l'Institut Max Planck pour le Droit Comparé et International Privé.

<sup>3</sup> Assemblée réunissant le Sénat et l'Assemblée Nationale à Versailles.

Cependant, le reproche, selon lequel Alain Lamassoure et ses partisans parisiens voulaient procéder tels des producteurs de films en échec, persista obstinément. Suite au large refus du film présenté au public, le même film fut découpé de telle sorte que les scènes impopulaires n'y apparaissent plus. Puis le « nouveau » film a été présenté, cette fois-ci devant un public choisi : la classe politique réunie en congrès. C'est par ce tour que la France réussit à ne plus être repérée comme le « saboteur » de l'Europe et à être à nouveau acceptée au premier rang de l'avant-garde européenne.

La Politique européenne n'est pas seulement réservée à la classe politique. L'économiste, Stefan Voigt, remarquait après l'échec du référendum de 2005, que à cette occasion les citoyens pouvaient exprimer leurs préférences en matière de politique européenne. Par conséquent la ratification démocratique directe serait préférable à celle que les parlements – c'est-à-dire de manière indirecte et représentative. Une telle mentalité peut paraître naïve aux partisans de la « Realpolitik ». En effet, le peuple ne répond pas à la question posée par le référendum, mais vote pour ou contre le gouvernement qui pose cette question. Cette constatation avait été faite pour la première fois par François Mitterrand. Cependant, le fait que la communauté européenne soit aujourd'hui une bureaucratie gigantesque jamais approuvée par ses citoyens, va dans le sens d'un référendum – qui devrait avoir lieu dans tous les Etats membres au même moment. En même temps, celle-ci a tendance à changer de manière continue les principes de droit régissant leur existence. L'Union européenne proposée par le Traité de Lisbonne n'est pas seulement à l'égard de la Communauté du charbon et de l'acier un aliud, c'est-à-dire un ensemble institutionnel complètement différent. L'élargissement de l'Union ainsi que les changements de ses principes juridiques de base créent une nouvelle communauté. C'est pour cela qu'il n'y a pas plus important que de décider si les citoyens veulent vraiment une telle Europe.

A Paris, celui qui, à la manière allemande, thématise l'ordre conceptuel, obtient le même résultat que l'archevêque de Paris, André Vingt-Trois, lorsque celui-ci souhaitait voir apparaître une référence à Dieu dans le préambule de la Constitution européenne. De tels appels sont considérés comme des erreurs de logique. Toutefois, les fissures dans la maison européenne – plus particulièrement suite au « non » français au traité constitutionnel négocié par ses représentants au sein de la Convention constitutionnelle – n'ont pas été réparées par les changements de procédure. Le « non » français était, en effet, bien plus qu'une mésaventure pour Giscard d'Estaing. Il reflétait plutôt le profond malaise français face au marché unique et à la libre concurrence en Europe.

Jürgen Habermas a méconnu cela lorsqu'il a essayé de transformer le « non » du peuple français en un « pas comme cela ! » constructif. Sa proposition, d'activer, par le truchement d'une « coopération renforcée » des Etats membres, le processus d'inté-

gration européenne, ne permet pas de savoir si l'on doit continuer comme auparavant avec la pratique décisionnelle établie – en particulier par la Commission -, ou si l'on devrait s'arrêter un instant afin de se recentrer sur la finalité de l'intégration.

Entre-temps, le traité simplifié, avec la suppression de la mention Constitution, était politiquement – mais pas encore juridiquement – devenu réalité. Après de très difficiles négociations, pour Angela Merkel, au Sommet européen de Bruxelles, mais pourtant couronnées de succès, le service juridique du Conseil présenta un texte, qui, après accord des Etats membres, fut signé à Lisbonne en décembre 2007. Le fait, que tous les chefs d'Etat se soient réjouis et n'aient émis aucun doute, devait être considéré comme le signe que le processus de ratification dans les différents Etats devait être mené de manière accélérée. En France, le Conseil Constitutionnel s'était déjà réuni afin de délibérer des modifications de la Constitution nécessaires avant la ratification. Afin que l'ambition européenne politique intacte de la France soit mise en avant, le président Sarkozy a souhaité que son pays soit le premier à ratifier le Traité de Lisbonne. Le « non » irlandais a semé un doute sur l'avenir du traité. Mais est-ce que le Traité aurait été accepté par tous les pays, si partout l'on avait eu recours au référendum ?

En Allemagne, les appels au référendum n'ont été lancés que par les extrêmes, bien que l'UE à 27 constitue avec le nouveau Traité quelque chose de complètement différent de la communauté à Six du Traité de Rome de 1957, et que de ce fait une décision du peuple souverain serait, au-delà de l'examen de la recevabilité prévue par le droit constitutionnel, plausible. Au lieu de cela, les politiques du Bundestag et du gouvernement fédéral se sont efforcés d'endiguer l'apparition d'une telle discussion. Le 23 mai, le Bundesrat a approuvé le Traité de Lisbonne après discussion à huis clos dans les commissions du Bundestag. A présent, il ne manque plus que la signature du Président, qui attend compte tenu de la plainte, déposée par un député bavarois, contre le Traité devant le Tribunal Constitutionnel.

Qu'apporte donc de nouveau le Traité de Lisbonne ? Ces nouveautés vont-elles faire avancer l'Europe ou la détourner de la voie empruntée en 1957 ? Les Think Tanks à domination française avaient déjà préparé la réponse et ont livré, le jour même de la signature à Lisbonne, leurs arguments pour une ratification rapide. Les avantages du nouveau Traité pour la méthode de travail de l'Union ont été à cette occasion tellement mis en avant, que le prix politique à payer – l'érosion substantielle du droit matériel – reste inconsideré. Certes, la réduction de la Commission, l'existence d'un président du Conseil élu pour deux ans et demi, la clarification de la répartition des droits de vote au Conseil européen, et plus particulièrement la mise en place d'une « majorité qualifiée » - sans parler des compétences élargies du Parlement européen – pourraient contribuer à une meilleure fonctionnalité des institutions européennes. Ceci cache, néanmoins, nombre de nouveaux problèmes institutionnels. Ainsi, la relation entre le

président du Conseil élu avec d'une part, le Haut Représentant européen pour la politique étrangère – qui est en même temps membre de la Commission – et d'autre part avec les Présidents des conseils des ministres restant, pose quelques soucis.

Le fait que ces progrès justifient, que soit à ce point profondément portée atteinte à la substance juridique de l'Union européenne, va être ici présenté à l'aide de quelques exemples tirés du droit des affaires.

En Allemagne, la suppression du système du jeu de la libre concurrence, en tant que finalité de la Communauté européenne, a attiré une attention toute particulière. Face à la signification clef de cette prescription pour l'achèvement du marché commun, la participation du gouvernement fédéral allemand à cette réforme du Traité CE reste incompréhensible. En effet, la Communauté européenne a de ce fait perdu la notion de concurrence en tant que modèle politique et *telos* juridique et aura d'autant plus de mal à achever le marché commun. Les négociateurs allemands n'avaient-ils pas à l'esprit la relation entre marché commun et concurrence lorsqu'ils ont cédé au postulat du président français et estimé que le Traité de Lisbonne ne changeait rien au droit européen de la concurrence ?

Les modifications des prescriptions en matière de politique économique et monétaire sont encore plus remarquables. L'article 99 TCE (nouveau) précise certes heureusement que l'Etat membre faisant l'objet d'une délibération du Conseil sur ses finances publiques ne dispose pas de droit de vote. Mais, des exigences renforcées vont être appliquées aux recommandations en vertu du droit primaire du Pacte de Stabilité, si la Commission devait se révéler compétente à l'égard d'un Etat membre.

Ceci est avant tout un signal politique : le Conseil et la Commission doivent, dans le cas d'une procédure de communication de grief relatif au défaut d'un Etat membre, rapporter une plus grande quantité de détermination politique. La barre pour la communication de griefs au sujet des finances publiques doit donc être mise plus haute.

Les modifications en matière de coordination de la politique économique en général et de l'Eurogroupe en particulier sont frappantes :

Un nouveau chapitre 3 a intitulé : « dispositions spéciales pour les Etats membres dont la monnaie est l'Euro » complète les dispositions institutionnelles du chapitre 3.

Le nouvel article 115 a TCE élabore une compétence supplémentaire pour le Conseil Ecofin pour « adopter des mesures » en vue d'un meilleur fonctionnement de l'union monétaire, pour renforcer le contrôle de la discipline budgétaire, et pour les pays membres concernés, « élaborer les orientations de politique économique ». Les gouvernements des pays membres du Conseil Ecofin doivent-ils en quelque sorte prescrire, à l'image du Fonds Monétaire International, la politique économique que doit

mener le pays membre ayant un déficit problématique ? Avec cet instrument, la fraude statistique de la Grèce avant son entrée dans l'union monétaire aurait-elle été empêchée ? Les grands Etats membres de l'union monétaire pourraient-ils également se voir obligés d'appliquer une certaine politique économique ?

La Banque centrale européenne devrait se heurter à l'article 115 c TCE. En effet, hormis le fait que la Banque centrale européenne soit, au même titre que le Parlement, la Commission, le Conseil et la Cour de Justice des Communautés européennes, un organe communautaire, donc en aucun cas une institution sui generis indépendante, elle doit accepter le fait que selon l'article 115 c le Conseil peut, sur proposition de la Commission, établir des mesures « appropriées » ayant pour but « d'assurer une représentation unifiée au sein des institutions et conférences financières internationales ». C'est ainsi que le Conseil décide lui-même la représentation externe de l'union monétaire.

L'article 115 mentionne l'Eurogroupe en tant qu'organisation des ministres, qui, dans les Etats membres dont la monnaie est l'Euro, surveille la monnaie et siège à cet effet régulièrement. Ceci ne déborde certes pas de l'ancienne pratique : les ministres des Finances se rencontrent dans le cadre de « réunions informelles », qui ont lieu selon le besoin. La nouveauté réside dans la longueur du mandat du président de Eurogroupe. Il sera désormais élu pour une durée de deux ans et demi. L'Europe se rapproche, de ce fait, de l'application de l'idée française de « gouvernement économique ».

Le traité de Lisbonne crée de nouvelles compétences pour la Communauté dans des domaines d'une grande importance économique. Tel est le cas du domaine de la politique spatiale. Cette disposition se situe au Titre XVIII « Recherche et développement technologique et espace » et engendre une relation complexe avec l'Agence spatiale européenne (aussi composée de pays non membres de l'Union européenne : la Norvège, la Suisse). La relation de l'Union européenne avec l'ESA, est une question d'une importance opérationnelle capitale. En effet, la compétence de l'ESA ne doit pas être réinventée au sein de la Commission. Le projet Galiléo permettra, d'ici peu, de juger de la sagesse de la Commission. Ainsi sans le soutien de l'ESA, la Commission ne sera pas en mesure de mener à bien ce projet.

Le principe selon lequel la politique d'énergie relève désormais de la compétence de la Communauté est tout à fait nouveau. L'article affiche le ton propre de la conception du Service Public. Le Conseil peut « décider de mesures adaptées à la situation économique, plus particulièrement dans le cas de l'apparition de « difficultés graves » dans l'approvisionnement de certains produits notamment dans le domaine énergétique ». L'article 176a ajoute au TCE le Chapitre « énergie » et nomme les objectifs de la politique communautaire en matière d'énergie. Aux côtés de la garantie du marché de

l'énergie, l'environnement sera pris en compte dans la configuration de l'objectif politique de « l'efficacité énergétique ». Du point de vue de la conception politique, l'objectif d'interconnexion des réseaux énergétiques est souhaitable. En effet, sans elle le marché commun de l'énergie risque de rester un vœu pieux.

Le Traité contient toute une série d'habilitations pour le Conseil et la Commission. On ne peut actuellement qu'exprimer des doutes sur la nécessité de ces nouvelles compétences – en tant que résultat d'une centralisation continue de l'UE – pour atteindre les objectifs susmentionnés dans le domaine énergétique. En 2006, la Commission avait présenté des propositions pour deux directives concernant le marché commun du gaz et de l'électricité, ainsi que trois propositions de règlement pour la mise en réseau des agences de régulation de l'énergie. Ceci avait, pour des motifs différents, suscité de vives critiques en Allemagne et en France. Pourquoi alors le traité de Lisbonne met-il en place, pour la politique énergétique, une compétence spéciale suggérant qu'il s'agit, dans cette branche de l'économie, d'un secteur d'exception, qui restreindrait le système général du TCE ? Et pourquoi enfin, la Commission et le Conseil ont-ils besoin d'une habilitation générale pour « décider de mesures adaptées [...] dans le cas de l'apparition de difficultés graves dans l'approvisionnement de certains produits » notamment dans le domaine de l'énergie ? Cette nouvelle habilitation rompt avec l'esprit même du Traité de Rome et risque d'être utilisé par les politiciens de toutes couleurs afin de donner une voix plus ample au dirigisme dans le domaine de l'énergie.

Ce qui fut conçu à Bruxelles, puis a conduit à une série de signatures lors du Sommet de Lisbonne, ne peut pas politiquement – sans discussion publique – tenir longtemps. Le fait, que, malgré l'absence de débats, le Bundesrat et le Bundestag aient approuvé la ratification, aura tôt ou tard ses conséquences. Le Traité de Lisbonne engendre, en effet, une tout autre Communauté que celle imaginée par le Traité de Rome en 1957. La question de l'organisation de référendum ayant lieu au même moment dans les Etats membres, n'a certes pour l'instant qu'une signification académique. Mais la ratification, sans consultation de tous les peuples, du Traité de Lisbonne pourrait s'avérer être une faute stratégique grave. Comment un tel traité peut-il tenir ? Il dispose certes de la légalité, mais le plébiscite populaire lui manque cruellement et il devra à l'avenir se battre incessamment pour acquérir sa légitimité politique.

*Markus C. KERBER*

# Réformer les collectivités locales

par François-G. DREYFUS

*Dans le grand ménage que va déclencher la crise, le système de la démocratie locale en France, va, doit, être remis fortement en cause. Il handicape lourdement par sa complexité, par son coût, l'action de la dépense publique.  
D'où l'importance des réflexions ci-dessous.*

Le président de la République vient de créer une commission sur la réforme des collectivités locales. Il en a confié la présidence à M. Edouard Balladur qui se trouve confronté à un problème délicat. Nous vivons en effet dans un système complexe qui a trois sources fondamentales : l'Eglise, Vichy, la Vème République. La politique d'évangélisation de l'Eglise catholique est à l'origine des 37 000 communes du territoire français depuis des siècles.

En 1789, se substituant à la trentaine de généralités créées par Richelieu et ses successeurs à partir de 1632 on a découpé le territoire français en 83 départements devenus aujourd'hui 95.

En 1941 l'Etat français met en place, au dessus des départements, une vingtaine de régions avec à leur tête des préfets régionaux qui, dans l'esprit de l'Amiral Darlan, promoteur de cette régionalisation, auraient autorité sur les autres préfets de leur région. Le nouveau découpage administratif ne devait pas grand chose aux « provinces » dont rêvaient les Maurrassiens. L'Amiral Darlan, alors ministre de l'intérieur, estimait que vingt hauts fonctionnaires c'était plus facile à gérer que quatre-vingt dix. Cela devait permettre peu à peu une diminutio capitis des départements. Mais les départementalistes, tout puissants au Conseil national de Vichy, firent tout pour faire capoter cette politique ; en avril 1942 le « républicain » Pierre Laval laissait tomber la réforme et le préfet régional n'eut aucune autorité réelle sur les préfets de sa région et si l'intendant de police conservait tous les pouvoirs, l'intendant aux affaires économiques ne jouait plus qu'un rôle secondaire.

Le même débat se retrouve dans la Résistance : « Combat », « Défense de la France », l'« Organisation civile et militaire » réfléchissent à ce que devrait être une régionalisation du système administratif derrière le géographe Max Sorre. A la Libération, pour des raisons de commodité le GPRF maintint les régions et chercha à faire du Commissaire de la République l'autorité locale (ordonnance de juin 1944). Dès 1947, la IVe République supprimait le découpage régional et les commissaires de la République.

Elle institua des Igames (Inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire) qui n'eurent guère qu'un rôle sécuritaire. C'est pourquoi en juin 1955, P. Pflimlin, régionaliste convaincu, institue 22 régions de programme qui se transforment en 1960 en des circonscriptions régionales chargées de la préparation de plans régionaux. En 1964 le cadre juridique de la Région tend à renforcer son rôle économique ; le préfet de Région est alors assisté d'une Commission de développement économique régional (CODER). Dans l'ensemble la carte des régions élaborée sous Vichy demeure.

Le projet de loi référendaire d'avril 1969 faisait de la Région un élément essentiel de la vie politique et socio économique du pays. Le projet fut refusé. En 1972, la Région est érigée en établissement public. Le préfet est assisté par un conseil régional et un Comité économique et social.

C'est la loi Defferre du 2 mars 1982 qui fait de la Région une collectivité territoriale. Le pouvoir exécutif est transféré du préfet au président du Conseil régional. Mais le département subsiste toujours et le rôle de l'Etat persiste. Les transferts de compétence sont mal établis et l'on assiste à un enchevêtrement des compétences qui entraîne une explosion du nombre des agents des collectivités locales. Ils passent de 900 000 en 1981 à 1 200 000 en 1996, à 1 777 000 en 2005 tandis que la fonction publique d'Etat passe de 2 090 000 en 1988 à 2 524 000 en 2005.

En réalité l'enchevêtrement des compétences entre communes, syndicats ou communautés de communes, départements, régions est tel qu'il convient de remettre tout cela à plat. Etant donné le poids des habitudes et des traditions dans notre pays, cela ne sera pas tâche facile.

### Y a-t-il trop de communes ?

37 000 communes en 1970, 36 500 en 2007, cela fait beaucoup de communes : on a tenté de les regrouper, ce fut peine perdue.

Dans les années 70, on essaya en effet de revoir le nombre des communes en France et en RFA. Le résultat est éloquent :

Pays	Année de la Réforme	Avant	Après
France	1971	37 708	36 394
RFA	1968-70	28 438	8 414

Source B. Dreyfus, *Vademecum des collectivités locales et territoriales*, 2008, p.29.

Il y a en France 36 400 communes dont près de 35 000 ont moins de 5 000 habitants, groupant 27 millions d'habitants, soit 38% de la population. Certes il y a aujourd'hui nombre de syndicats intercommunaux qui peuvent faciliter la gestion de ces mini-institutions.

Il y a longtemps que cette situation pose problème. Dès 1795, la Convention s'était penchée sur la question. Il suffit de lire la Constitution dite de l'an III :

« art. 179 : Il y a dans chaque commune dont la population est inférieure à 5000 habitants un « agent municipal et un adjoint.

« art. 180 : la réunion des agents municipaux de chaque commune forme la municipalité de « canton.

« art. 181 : il y a, en plus, un président de l'administration municipale choisi dans tout le « canton ».

Ce texte aurait été appliqué, il y aurait aujourd'hui 3 700 municipalités de canton auxquelles s'ajouteraient les 1900 communes de plus de 5000 habitants. Incontestablement les mini-communes sont difficiles à administrer et il est rare qu'elles puissent satisfaire les besoins de leurs habitants.

Aussi se sont créés de multiples moyens de regroupement, le plus connu est le syndicat de communes. Mais cela semble insuffisant. Il faut donc regrouper les communes mais ce sera d'autant moins facile que l'on a difficilement pris en compte la mutation de la société française. Vers 1900, 70% des Français vivent dans des communes de moins de 2 000 habitants et 55% de la population active est paysanne. En 1946, encore, 50% des Français vivent en milieu rural et 44% des actifs vivent de l'agriculture. En 2005 25% des Français vivent en milieu rural et 4% des actifs sont des paysans. Or nos structures communales ont plusieurs siècles d'existence et tiennent à cette situation. Il est vraisemblable que dans les prochaines années à venir il conviendra de favoriser les regroupements de communes ; on pourrait utiliser le principe élaboré par la Constitution de l'an III, des communes fédérées autour d'une commune centre dotée de l'essentiel des compétences accordées aujourd'hui aux communes. Il sera sans doute nécessaire de rendre ce processus obligatoire d'autant que si l'intercommunalité est déjà forte dans le Grand Ouest, le Nord-Est, la région Rhône Alpes ce n'est pas le cas dans le Sud-Ouest et le Centre et même certaines régions du Sud-Est. Ces zones sont très en retard en matière d'intercommunalité. Un exemple en 2008 est symptomatique, il y a entre Strasbourg et Lauterbourg 19 communes françaises riveraines du Rhin, 9 seulement du côté allemand. Et parmi les régions que nous connaissons personnellement il n'apparaît pas difficile de regrouper des communes. On parle chez beaucoup de défenseurs de petites communes, de la nécessaire protection du territoire. Sans prendre les exemples limites de Haguenau ou Narbonne, notons que le canton de Lunas (Hérault) où l'on trouve 6 communes ne recouvre que 25 km<sup>2</sup> pour 4 500 habitants alors que la seule commune de Fleury d'Aude (Aude) avec moins de 2 000 habitants a une superficie de 42 km<sup>2</sup>. ... Après tout, nombre de communautés urbaines pourraient être transformées en une seule commune : pensons aux cas de Bordeaux, Lille (avec Roubaix et Tourcoing), Lyon ou Strasbourg. Il n'y a que deux communes en France, outre Paris, à avoir plus de 500 000 habitants.

Là aussi, il serait peut-être judicieux de voir ce qui se passe en RFA. Au lendemain de la Grande Guerre, la République de Weimar a créé un Grand Berlin se substituant à une vingtaine de communes. Berlin s'étend du Nord au Sud sur 32 km, de l'Est à l'Ouest sur 41 km ; à cette aune Paris s'étendrait de Neuilly-Plaisance à Marly le Roi, de Sarcelles à

Sceaux. Les textes de 1960 dissolvant le département de la Seine en cinq départements ont sûrement été une erreur : après tout le Gross Berlin est mieux géré que Paris<sup>1</sup>.

Peut-on imaginer dans le système actuel l'édification à Paris d'une « Potsdamerplatz » même si une partie de cet ensemble a été financé par l'Etat fédéral.

Outre Berlin, il y a en RFA deux villes millionnaires en habitants (Hambourg et Munich) et une dizaine de cités avec plus de 500 000 habitants. Certes la densité de population en RFA est plus forte qu'en France, mais la raison essentielle est la disparition de dizaines de communes suburbaines. Dans les années 80, la gestion de la ville de Francfort sur le Main (650 000 habitants) était meilleure que celle de la Communauté urbaine de Strasbourg (400 000 habitants). Il est significatif de penser qu'à l'époque allemande ce qui est aujourd'hui dans la Communauté urbaine de Strasbourg faisait partie de la ville : c'était comme Cologne, Francfort, Dresde ou Leipzig, le *Grand* Strasbourg. En réalité en ce qui concerne les collectivités locales on cultive allègrement ce que Jean Touchard dans son *Histoire des Idées politiques* appelait « le goût du petit » que l'on retrouvait dans les titres de journaux (*Au Petit Parisien* à la *Petite Gironde*...), que l'on retrouve d'ailleurs encore aujourd'hui dans la multiplication des petites universités. Il est vraisemblable que la démocratie française se porterait mieux avec moins de communes disposant d'une administration rationalisée. Nous avons trop de petites communes et nos villes importantes n'ont plus la taille nécessaire. Cela est également valable pour Paris et Marseille.

### Département ou Région ?

Si l'on en croit *Le Monde* du 7 octobre 2008, le problème est réglé ; selon M. Balladur « il ne s'agit pas de supprimer les départements mais de coordonner leur action avec celle des régions de façon plus harmonieuse qu'aujourd'hui ». Cette déclaration se veut rassurante à l'égard des départementalistes mais on peut espérer que l'ancien premier ministre, disciple éminent de G. Pompidou, s'inspirera d'un livre que G. Pompidou, alors maître de conférences à Sciences Po, recommandait vivement : ce livre « Réforme de l'administration de province » était dû à François Louis Closon, compagnon de la Libération et Commissaire de la République pour la région de Lille. F.L. Closon préconisait, arguant de son expérience de commissaire de la République, la disparition du département, ses compétences étant partagées entre la Région et l'arrondissement, celui-ci plus proche des populations étant plus particulièrement chargé des problèmes sociaux.

Or l'arrondissement est une entité administrative très ancienne : dans bien des régions il est l'héritier de la « civitas » gallo-romaine, des diocèses d'avant 1789 et des subdélégations de généralité créées à la fin du règne de Louis XIV, appelé district sous la Révolution. L'arrondissement actuel est une création du Consulat avec à sa tête, à l'époque, un sous préfet assisté d'un Conseil d'arrondissement élu au niveau du canton. Supprimer des arrondissements et des sous-préfets est, me semble-t-il, une décision erronée.

<sup>1</sup> Le maire de Paris et le Bourgmestre régnant de Berlin sont tous deux socialistes.

## Région ou département ?

La région d'aujourd'hui a été pour l'essentiel dessinée en 1941 d'où des aberrations (la région Pays de Loire, quoi de commun entre le Mans et Nantes ?). Des régions surdimensionnées (Aquitaine, Midi-Pyrénées, PACA, Rhône-Alpes) et des mini-régions : Auvergne ou Champagne ou Limousin. De surcroît on a ajouté une autre aberration, le découpage de la Normandie en deux régions. Il serait souhaitable de profiter de la réforme en préparation pour faire un nouveau découpage des régions : autour de Grenoble, Nice, Pau, il y aurait de nouvelles régions mais d'autres pourraient être regroupées telle Auvergne-Limousin, Champagne-Lorraine ou démantelées, telle la Picardie. Cela éviterait la situation de la RFA où à côté de Länder minuscules Sarre ou Ville Etat de Brême ou Hesse existent des Länder comme la Bavière ou Rhénanie-Wesphalie qui, à eux deux, abritent plus du quart de la population allemande.

Mais le gros problème est celui de la répartition des compétences entre Etat, Région et Département. C'est le grand tort de la loi de décentralisation de 1982 : on a transformé de nombreuses compétences aux collectivités locales sans transférer les personnels. En 1981, il y a à Strasbourg un préfet de région et des services régionaux ou départementaux plus ou moins distincts. En 2008 le pouvoir exécutif c'est un triplé : le préfet, est toujours là avec son secrétaire général mais il a à ses côtés un président de Conseil régional, un président du Conseil général, deux directeurs généraux des Services, l'un pour la Région, l'autre pour le département et des services administratifs parallèles dont les compétences s'enchevêtrent, ce qui explique l'explosion du nombre des agents des collectivités locales. A côté du recteur et de l'inspecteur d'Académie il y a aujourd'hui un directeur régional de l'enseignement et un directeur départemental qui ont pour rôle essentiel la prise en charge des conditions matérielles de l'enseignement (bâtiments, équipement, fonctionnement), les régions ayant compétence pour les lycées, les départements pour les collèges. Le recteur subsiste il « est responsable de la totalité du service de l'éducation » mais il n'a pas véritablement autorité sur les services gérés par les départements ou la région. L'harmonisation des compétences des divers acteurs de la vie locale est sérieusement à repenser. Il n'est pas évident du tout que le réseau de routes nationales mis en place sous Louis XV et complété jusqu'en 1945 devait être démantelé, certaines portions demeurant nationales, d'autres devenant régionales ou départementales, telle la RN 7 qui par moment devient D 607 avant de redevenir N7 pour le moment. On est à la limite du ridicule ; ajoutons que ni les Etats Unis, ni la République fédérale d'Allemagne, états fédéraux n'ont confié les routes fédérales aux Etats ou aux Länder ! Ajoutons que chez nous la plupart des présidents de région ou de Conseil général ont fait construire des bâtiments qui leur sont propres : à côté des Cités administratives mises en place de 1940 à 1970 s'élèvent désormais des Hôtels de la Région, des Hôtels du département et même des bâtiments nouveaux dans les sous-préfectures. Là aussi une nationalisation serait nécessaire.

En réalité la bonne solution est une synthèse entre ce que proposait L.F. Closon, 20 régions et 300 sous-préfets et la solution préconisée par Michel Debré dans le cadre du Comité général d'Etudes du Conseil national de la Résistance 45 à 50 départements et sans

doute environ 150 arrondissements. Ne nous faisons pas d'illusions tout cela a peu de chances d'aboutir devant les oppositions de toute sorte que l'on rencontrera. Vraisemblablement la solution passe par une vingtaine de régions, 300 arrondissements et environ 15 à 18 000 communes avec de véritables transferts de compétence fondés sur la clause générale de compétences, tenant compte de ce principe fondamental aussi cher aux thomistes qu'à Calvin qu'est le vrai principe de subsidiarité et non celui qui est la règle dans l'Union européenne. Il est vrai que ce principe « théologique » gêne notre société laïque !<sup>2</sup>

### Quel Sénat ?

Une vraie réforme des collectivités locales devrait engendrer une réforme du Sénat. Disons d'abord clairement le Sénat – quoi que puisse penser tel ou tel – est indispensable. Il serait d'ailleurs convenable que l'on élargisse ses pouvoirs. Les déclarations du premier ministre et du gouvernement devraient entraîner au Sénat un vrai débat suivi d'un vote indicatif qui ne pourrait évidemment entraîner de censure ; de même l'avis conforme du Sénat devrait être élargi dans un certain nombre de domaines, éducation, culture, environnement, domaines très liés à la politique des collectivités locales et territoriales.

Le Sénat devrait être élu par des délégués cantonaux désignés par la municipalité du canton à raison d'un délégué par 1 000 habitants. Les sénateurs seraient élus par les délégués sénatoriaux à la proportionnelle à raison de 8 à 10 sénateurs par région, *à la condition toutefois que les élections à l'Assemblée aient lieu au scrutin uninominal à un seul tour.*

Il y aurait ainsi entre 270 à 700 sénateurs territoriaux en comptant les Départements et territoires d'Outre mer. A ces sénateurs s'ajouteraient une centaine de représentants des activités économiques et sociales désignés selon le projet de loi du 27 avril 1969. Surtout s'ajouteraient une vingtaine de sénateurs inamovibles désignés selon les textes de 1875 ; les anciens présidents de la République seraient membres de droit du Sénat et non plus du Conseil constitutionnel.

Ainsi non seulement les collectivités locales continueraient à être normalement représentées tandis que les forces sociales et économiques seront amenées à participer directement à la vie de la Nation et à l'élaboration de la loi. La volonté générale – dont la loi est l'expression – émane aussi bien des élections syndicales que des élections politiques ou administratives.

Une telle réforme est nécessaire, mais elle viole tant de traditions que ses chances d'aboutir sont faibles.

*François G. DREYFUS*

---

<sup>2</sup> Le mot subsidiarité est inconnu du *Grand Larousse* de 1981 et de l'*Universalis* de 2002.

# La révision « Clipperton »

par Emmanuel de CROUY-CHANEL

*A partir d'un exemple minuscule (Clipperton) l'auteur épluche les réformes qui par petites touches transforment la Constitution... mais pas la vie politique de notre pays.*

Clipperton (ou île de la Passion) est une petite île de l'océan Pacifique à près de 1000 km de la terre la plus proche (l'île de Soccoro), française depuis sa prise de possession en 1858. Avec Saint Pierre-et-Miquelon, Crozet, les Kerguelens, elle fait partie des ces confetti de l'Empire dispersés aux quatre coins du globe qui font rêver les jeunes Français penchés sur leur carte du monde. Oui, le fou masqué (*Sula dactylatra*), dans sa colonie, peut voir au mat de la station météorologique flotter fièrement au vent le drapeau aux trois couleurs. C'est donc d'un œil humide de fierté patriotique que les Français ont pris connaissance le 24 juillet 2008, en ouvrant leur *Journal officiel* quotidien, de l'article 72-3 de la loi constitutionnelle n° 2008-724 promulguée la veille : l'appartenance de Clipperton à la France était désormais gravée dans le marbre constitutionnel. Après avoir pleinement goûté cette douce exaltation, ces Français fins constitutionnalistes (un Français qui lit quotidiennement le *Journal officiel* au petit-déjeuner est nécessairement un juriste averti) n'aura pas manqué de s'interroger ; qu'apporte donc l'inscription de Clipperton (1,7 km<sup>2</sup>, aucun habitant, 55 000 fous masqués sans compter leurs femmes et les petits enfants) dans le texte constitutionnel ? Et, insidieusement, une autre pensée plus iconoclaste commence à perturber sa lecture : cette révision du 23 juillet, dont l'on a trompété qu'elle était la plus importante depuis 1958, qu'elle avait créé 8 nouveaux articles et touché 37 articles sur les 97 que comptait la Constitution, n'aurait-elle accouché que de Clippertons ?

La réponse à la première question est, comme souvent, affaire de point de vue. Je connais au moins une personne, rédacteur au secrétariat d'État à l'Outre-mer, prête à jurer que l'affaire est de la plus haute importance, que Clipperton était le seul territoire français encore ignoré par le texte constitutionnel, et que la révision indispensable de l'article 72-3 fera définitivement taire les prétentions que commençait à soulever le Mexique sur cette terre (et sa zone économique exclusive de 435.000 km<sup>2</sup>). D'autre part, on pourrait aisément croire que la souveraineté française sur Clipperton relève d'une coutume internationale où les textes nationaux ne pèsent guère et que le 23 juillet 2008 n'a guère modifiée une situation admise par la com-

munauté des nations depuis l'arbitrage du 28 janvier 1931 de la Cour internationale. Bref, l'article 72-3 a peut-être une valeur symbolique et déclarative, mais sa portée normative semble assez réduite.

Or, à relire le texte de la loi constitutionnelle, il semble bien que Clipperton ne soit pas un cas à part et que d'autres dispositions de détail n'aient guère davantage d'effets sur l'équilibre des institutions, la légitimité de l'État ou la modération du pouvoir. Ce petit jeu de chasse aux Clippertons n'est d'ailleurs pas sans prise de risque. Ne craint-on pas de dénigrer un peu rapidement une de ces dispositions d'apparence anodine mais qui prospérera ultérieurement en transformant notre rapport au droit (par exemple, l'ouverture de la saisine du conseil constitutionnel à 60 députés ou 60 sénateurs) ou qui, grain de sable au cœur du système va un jour à l'occasion d'une crise révéler toute sa malfeasance ?

### **Du proclamatif...**

La famille des Clippertons comprend une première espèce, les Clippertons proclamatifs, qui se caractérisent moins par leur style ronflant que par le fait qu'ils proclament des principes déjà en vigueur, enracinés dans la tradition républicaine, vraisemblablement de niveau constitutionnel et qui ne semblent guère, à vrai dire, être la branche d'une alternative. Méfiance, cependant. Parmi eux se nichent parfois de grands principes sur lesquels le Conseil constitutionnel a tôt fait d'appuyer une nouvelle extension de sa jurisprudence. Mais l'on peut penser que l'affirmation de l'égalité professionnelle des hommes et des femmes (art. 1), la participation équitable des partis à la vie démocratique de la Nation (art. 4), l'objectif d'équilibre des comptes (quel équilibre ?) des administrations publiques (art. 34), la régularité et la sincérité des comptes publics (art. 47-2), la possibilité de créer des commissions d'enquête au sein de chaque assemblée (art. 51-2), la transformation du Conseil économique et social en Conseil économique, social et environnemental (art. 69, 70, 71), l'appartenance des langues régionales au patrimoine de la France (art. 75-1), relèvent de cette famille.

### **... au correctif**

La seconde espèce est celle des Clippertons correctifs. Elle rassemble toutes ces révisions techniques de détail, certainement pertinentes prises individuellement, mais dont l'on peine à déterminer si elles font, réunies, une réforme d'envergure. Avouons-le, il semble parfois s'agir d'une compilation de toutes ces suggestions habituelles que les manuels de droit constitutionnel énumèrent au fur et à mesure de leurs recensions des dispositions de la Constitution. Comme au nom de la problématique de la séparation des pouvoirs il est classique de présenter la Ve République comme un régime de parlementarisme rationalisé ayant « rééquilibré » (ou « déséquilibré », selon la génération des auteurs) les pouvoirs au profit de l'exécutif, il n'est pas exclu que nous assistions ici à une illusion de « rééquilibrage » des pouvoirs au profit du Parlement par l'addition de correctifs techniques. Nous avons ten-

dance, pour notre part, à penser que le cadre juridique importe ici moins que la pratique politique et il n'est pas certain que les nouvelles options offertes aux joueurs aient une influence marquée sur le déroulement ou le résultat de la partie. Nous rangerions volontiers parmi les Clippertons correctifs l'individualisation du droit de grâce (art. 17), le droit de parole du président de la République devant le Parlement réuni en Congrès (art. 18), la reprise de son mandat par le parlementaire cessant ses fonctions ministérielles (art. 25), le vote de résolutions parlementaires dès lors qu'elles ne mettent pas en cause la responsabilité du gouvernement ni ne contiennent d'injonctions à son égard (art. 34-1), l'information du Parlement sur l'engagement de troupes à l'étranger et l'autorisation parlementaire sur la poursuite de cet engagement (art. 35), l'augmentation de 6 à 8 du nombre maximum des commissions permanentes de chaque assemblée (art. 43), la réduction de la mainmise du gouvernement sur l'ordre du jour (art. 48), la limitation du recours à l'adoption sans vote des textes de loi à défaut de l'adoption d'une motion de censure (art. 49, al.3), la déclaration du gouvernement au Parlement (art. 50-1), la création d'une commission chargée des affaires européennes (art. 88-4), la ratification parlementaire d'un traité relatif à l'adhésion d'un État à l'Union européenne (selon des règles de majorité plus contraignantes que celles exigées pour une révision constitutionnelle) (art. 88-5), la suppression du *pocket veto* du président de la République en matière de révision constitutionnelle (art. 89).

« Admettons, admettons... », pesterait notre juriste averti en se resservant un café. « Mais toute la loi du 23 juillet 2008 serait-elle donc, selon vous, atteinte de Clippertonite ? N'est-il donc pas des dispositions dont vous admettez, ou, à tout le moins, dont vous envisagerez, qu'elles puissent marquer une modification substantielle de la Constitution ? » Certes. Mais elles ne sont guère nombreuses, et, au surplus, entourées de bien des restrictions.

Nous mentionnerons d'abord l'introduction d'un contrôle de constitutionnalité *a posteriori* de la loi (art. 61-1), susceptible de donner encore davantage de portée aux principes constitutionnels, à la condition toutefois qu'à la créativité des requérants réponde l'audace jurisprudentielle des juges, non seulement du Conseil constitutionnel, mais encore des cours supérieures de chacun des deux ordres juridictionnels qui ont seules compétence pour le saisir. Dans la mesure où elles trouvaient déjà dans la Convention européenne des droits de l'homme matière à un contrôle de la loi par voie d'exception, il n'est pas sûr que le bouleversement soit ici de grande ampleur. Disons qu'il y a là une virtualité juridique.

Vient ensuite l'introduction du référendum d'initiative populaire (art.11). Mais la mesure est accompagnée de tant de restrictions (la proposition de loi doit être soutenue par 20% des parlementaires et 10% des électeurs inscrits sur les listes électo-

rales, chiffre énorme !), sa portée est si limitée (en réalité, il ne s'agit que d'obtenir un débat parlementaire sur la proposition de loi, le référendum n'intervenant que comme remède au refus des parlementaires de débattre, libre à eux de rejeter la proposition) qu'il faut toute notre foi dans la force de la démocratie pour y voir une virtualité démocratique plutôt qu'un autre avatar de Clipperton.

### **Un enjeu réel**

En troisième lieu, un ensemble de mesures relatives à la procédure législative porte témoignage de l'impression profonde qu'a laissée l'adoption de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF pour les initiés) en 2001, si atypique à bien des égards : avis du Conseil d'État sur une proposition de loi, débat sur le texte établi par la commission parlementaire, discussion serrée du texte en amont des débats (en laissant le temps pour cela). Certes, le précédent même de la LOLF suffit à prouver que certaines de ces bonnes pratiques pouvaient se passer d'une révision constitutionnelle et que, faute d'investissement des parlementaires, elles ne suffiront pas, seules, à améliorer la qualité des lois. Néanmoins, l'enjeu nous semble sur ce point réel et c'est volontiers que nous y voyons, avec l'audition des candidats aux nominations présidentielles (les limites mises au rejet de la proposition nous conduisent à y voir davantage un pouvoir d'audition que de décision), une virtualité parlementaire.

Enfin, la limitation de l'exercice des fonctions présidentielles à deux mandats consécutifs vient bouleverser les conditions d'exercice du pouvoir pour le président réélu. Il est bien difficile de déterminer s'il y gagnera ou non en autorité et de prédire les effets en retour sur la fonction elle-même, plus que jamais pivot de la vie politique française. Il s'agit là de la virtualité politique.

A parler de virtualité, nous pointons le principal enjeu et la principale limite de la révision constitutionnelle de 2008. Elle est davantage née de la conviction qu'un changement était nécessaire que d'une volonté claire quant à la nature de ce changement. L'enjeu majeur de la révision n'apparaît pas, et moins encore ceux qui auront à porter la réforme de la vie publique qu'elle est supposée porter. L'équilibre du pouvoir gît-il aujourd'hui dans la revalorisation du Parlement ? Les parlementaires ont-ils la volonté d'assumer pleinement cette mission ? Leur décision de geler le nombre des membres de chacune des assemblées de façon à entraver toute introduction d'une dose de proportionnelle permet au moins d'en douter.

*Emmanuel de CROUY-CHANEL*

# Les leçons de l'élection américaine

par Albert KALAYDJIAN

*Les Etats-Unis sont sur une nouvelle voie avec leur nouveau Président. Souhaitons leur bonne chance et espérons que nous aussi saurons profiter de celle-ci.*

**L**e troisième lundi du mois de décembre, le 15 décembre 2008, aura lieu l'élection du président des Etats-Unis et de son vice-président. Ce jour-là, Richard Cheney, vice-président des Etats-Unis présidera le collège électoral des 538 Grands Electeurs qui désignera à la majorité absolue des inscrits et en un seul tour de scrutin, soit 270 voix, les deux heureux élus qui, le 20 janvier prochain, occuperont la Maison Blanche et l'Observatoire naval, leur lieu de résidence. Comme chacun des Grands Electeurs a un mandat impératif depuis leur élection du 4 novembre, appelée improprement élection présidentielle, chacun sait que Barack Obama et Joseph Biden seront les lauréats du scrutin. S'il n'y avait pas les 270 suffrages requis, il appartiendrait en janvier prochain au nouveau Sénat de désigner à la majorité des 51 voix sur 100, son président... qui est le vice-président des Etats-Unis et à la nouvelle Chambre des Représentants à la majorité des 26 Etats sur 50 le prochain président des Etats-Unis. Cela s'est produit, une fois en 1824 lorsque John Quincy Adams, battu au suffrage populaire, fut élu contre le général Henry Jackson, 6ème président des Etats-Unis à la majorité des Etats par cette même Chambre des Représentants. Mais cela ne se reproduira pas car l'élection est acquise. Cette élection a frappé les observateurs car elle a été :

**Le scrutin de toutes les surprises.** Depuis 1928 où le président républicain Calvin Coolidge avait volontairement renoncé au pouvoir en n'étant pas candidat à sa propre succession, aucune élection n'avait eu lieu en l'absence d'un président sortant et d'un vice-président sortant ou anciennement élu.

Durant ces 80 années, cinq présidents connurent l'échec : Harry Truman et Lyndon Johnson lors des primaires démocrates de 1952 et de 1968 ; Gerald Ford, Jimmy Carter et George Bush père à l'occasion des élections présidentielles de 1976, 1980 et 1992. Les guerres de Corée et du Vietnam pour les uns, le désastre iranien et déjà la crise économique pour les autres expliquèrent largement ces défaites présidentielles.

Pour la seconde fois depuis 1984 avec la candidature de la représentante démocrate de New York, Geraldine Ferraro, à la vice-présidence, une femme, Sarah Palin, figurait sur le ticket soumis aux suffrages de l'ensemble du peuple américain.

Pour la première fois depuis 1964 avec Lyndon Johnson, ancien sénateur du Texas et leader de la majorité démocrate, c'est un parlementaire du Congrès, le sénateur de l'Illinois, Barack Obama, qui accède à la Maison Blanche. Depuis Jimmy Carter en 1976, l'Amérique avait vécu une République des Gouverneurs où se succédèrent des présidents sans expérience du Congrès : Ronald Reagan, gouverneur de Californie, George Bush père, ancien ambassadeur à l'ONU, Bill Clinton, gouverneur de l'Arkansas et George Bush fils, gouverneur du Texas.

C'est aussi la première fois depuis Gerald Ford en 1974 qu'entre à la Maison Blanche un représentant du nord des Etats-Unis (Michigan). En effet, ce furent la Géorgie, la Californie, le Texas à deux reprises et l'Arkansas qui envoyèrent à la Maison Blanche, un de leurs fils.

Enfin, et cela a été abondamment souligné, Barack Obama est le premier noir élu à la présidence des Etats-Unis, il clôt une liste longue de 138 ans : Hiram Revels, premier noir élu sénateur des Etats-Unis dans le Mississippi en 1870, Jefferson Long, premier noir élu représentant des Etats-Unis en Géorgie en 1870 et, Douglas Wilder, premier noir élu gouverneur en Virginie en 1890, Maynard Jackson, premier noir élu maire d'une grande ville en Atlanta en 1973 et le pasteur Jesse Jackson, premier noir candidat aux élections primaires démocrates en 1984 et 1988.

### **Un candidat bien élu**

Avec 65% de votants, l'élection présidentielle établit le record de participation depuis 1908. En recueillant 52% des suffrages, le sénateur de l'Illinois obtient le meilleur résultat des votes populaires depuis la mémorable campagne de Lyndon Johnson en 1964 contre le sénateur de l'Arizona (déjà) Barry Goldwater qui lui aussi avait rassemblé une majorité absolue de suffrages populaires.

Mais son électorat est concentré sur la côte Est, la côte Ouest et la région des Grands lacs : il n'obtient, en effet, que 365 Grands Electeurs. Tout le cœur des Etats-Unis lui échappe et il n'atteint pas les scores de Reagan en 1980 avec 489 Grands Electeurs ou de George Bush en 2004 avec 426 Grands Electeurs. Toutefois, avec 600 millions de dollars obtenus de 3 millions de donateurs, il fait rêver tous les trésoriers de partis ou de campagnes électorales. Si John McCain est le candidat de Main Street, Barack Obama est peut-être le candidat de Wall Street, mais il demeure avant tout celui de l'Amérique modeste, urbaine et métissée.

## **Un raz de marée démocrate**

Avec 57 sénateurs sur 100, 29 gouverneurs sur 50 et 259 représentants sur 435, le parti démocrate obtient son meilleur résultat depuis 1992. Il l'a fait dans des conditions politiques nouvelles. Depuis la campagne novatrice du gouverneur du Vermont, Howard Dean, aux primaires démocrates de 2004, le parti s'est profondément transformé à sa Convention de la même année.

Il est dirigé depuis cette date par cet homme qui a réformé profondément son parti. Les élections primaires se sont souvent déroulées à la proportionnelle changeant la nature de la campagne et les règles des caucus ont été précisées. Cela explique en partie les difficultés du sénateur de New York, Hillary Clinton, qui a gagné un nombre appréciable d'Etats sans en recueillir la totalité des délégués. Et puis le parti a fait son aggiornamento idéologique : la coalition rooseveltienne autour des syndicats, des intellectuels libéraux et des économistes réformistes s'est reformée. Il s'y est ajouté la minorité des noirs qui a déserté l'abstention et celle des latinos américains qui a basculé dans le camp d'Obama. Le parti démocrate s'est donc déplacé sur sa gauche dans des proportions non négligeables et a recueilli un renfort électoral appréciable. La stratégie clintonienne de recentrage qui s'appuyait sur tous les éléments empruntés au programme du Parti Républicain (la réforme de l'Etat Providence, les réductions d'impôts pour la classe moyenne et le retour à l'équilibre budgétaire) a donc vécu.

## **L'inflexion idéologique des républicains**

Cela n'a pas été suffisamment souligné, mais la coalition républicaine victorieuse depuis Reagan, en 1980 a pris fin. La révolution conservatrice initiée par le président américain, et fondée sur les républicains traditionnels, la droite religieuse et les démocrates du Sud, enrichie en 2000 des néoconservateurs (démocrates passés aux républicains pour des motifs de politique fédérale ou internationale) a elle aussi vécu.

John McCain s'est depuis plusieurs années évertué à ressusciter une aile gauche dans le parti républicain. Ce courant progressiste, inspiré de l'héritage d'Abraham Lincoln, s'était formé au début du 20ème siècle autour du président Theodore Roosevelt et a prospéré jusqu'aux temps de Nelson Rockefeller (gouverneur de New York de 1958 à 1973 et vice-président des Etats-Unis de 1974 à 1977).

Depuis le milieu des années 70, il avait très largement décliné subsistant dans quelques Etats de la côte Est, à New York notamment. Le sénateur de l'Arizona l'a reconstitué préparant les esprits à un recadrage du parti républicain. Un pari réussi lors des élections primaires républicaines qui témoignaient du désarroi profond qui gagnait le parti.

A la mi-mars, cela lui avait permis de gagner en un temps record le nombre requis de délégués pour obtenir la nomination républicaine. Pour des raisons tactiques, choisir une candidate à la vice-présidence, en l'absence d'Hillary Clinton sur le ticket

démocrate, et stratégiques, réaliser l'unité du parti, McCain fit le choix d'une colistière appartenant à la droite religieuse. Il aurait du, tout au contraire, retenir la candidature du sénateur du New Jersey, Joseph Lieberman, transfuge du parti démocrate et colistier d'Al Gore en 2000. Mais le courant incarné par John McCain n'a sans doute pas dit son dernier mot et prépare déjà son retour au sein du parti avec les primaires républicaines des « mid terms elections » de 2010 qui désigneront les candidats aux différentes consultations.

Mais tout demeure en suspens : Barack Obama compte surprendre dans la formation de son Cabinet. Il propose à Hillary Clinton, le secrétariat d'Etat, le poste le plus important de son Administration et le cinquième dans l'ordre de succession à la Maison Blanche après le vice-président, le président de la Chambre des représentants, le président *pro tempore* du Sénat (le leader de la majorité démocrate) qui préside les séances ordinaires. Il fait la part belle aux anciens membres de l'Administration Clinton facilitant ainsi la réunification du parti démocrate et semble vouloir maintenir à son poste le secrétaire républicain à la Défense, Robert Gates. Ce qui est compréhensible car il sera ainsi le seul ministre à ne pas solliciter du Sénat une confirmation de ses fonctions à ce poste sensible... puisqu'il l'avait obtenu sous le règne de George Bush. Une ère nouvelle semble voir le jour en Amérique. Le parti démocrate concentre désormais tous les pouvoirs et il lui faudra ne pas en abuser car les républicains commencent une traversée du désert qui risque d'être longue.

*Albert KALAYDJIAN*

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

« Les Indiens mourront dans l'isolement comme ils ont vécu ; mais la destinée des Nègres est en quelque sorte enlacée à celle des Européens (des Blancs). Les deux races sont liées l'une à l'autre sans pour cela se confondre ; il leur est aussi difficile de se séparer complètement que de s'unir ».

*De la démocratie en Amérique, 1832*

# Coup d'œil sur l'économie arménienne

par Philippe MARCHAT

*Malgré des conditions naturelles et historiques défavorables, l'économie arménienne a su s'adapter à la modernisation. Mais elle n'a pas encore atterri sur l'île de la Prospérité.*

**L**a taille actuelle de l'Arménie, dont la superficie n'est que de 29 800 kilomètres carrés (après avoir été bien supérieure sous la Grande Arménie), et dont la population de seulement 3,2 millions d'habitants (chiffre parfois contesté), avec peu (5%) de minorités, ne sont pas de nature à attirer, dans le cadre de la mondialisation, comme c'est le cas des pays "émergents", de grands groupes industriels, commerciaux ou financiers. La population arménienne est cependant beaucoup plus importante, les nombreuses vicissitudes que le pays a connues dans son histoire fort troublée ayant entraîné une importante *diaspora*. Celle-ci s'est, pour survivre, répandue et retrouvée au fil des ans de préférence dans certaines régions de la planète, comme ce fut le cas, notamment, des non moins nombreuses diasporas chinoise, indienne ou syro-libanaise. Le nombre de ces "expatriés", qui pour autant ne renient nullement leurs origines, est estimé à environ 5 millions de personnes, soit une fois et demie plus que les résidents "restés au pays". Ce fait, assez exceptionnel, est un atout pour le pays, en raison des étroites relations qui continuent d'être entretenues avec la mère patrie. On retrouve ces membres de la diaspora, généralement bien intégrés et confortablement établis, principalement aux Etats-Unis, en France (où la communauté arménienne compte quelque 400 à 500 000 citoyens français d'origine arménienne, dans la région PACA notamment), au Canada, en Russie et en Iran. Leur fort attachement pour leur mère patrie les conduit, comme Charles Aznavour, à y retourner périodiquement, et aussi à contribuer généreusement au financement de différentes opérations de reconstruction (au lendemain de séismes par exemple) et de développement immobilier, industriel, et commercial de leur pays. L'on y assiste, à l'heure actuelle à un véritable "boom" de la construction, dans la capitale en particulier, qui serait pour une bonne part financée par la diaspora. Les capitaux provenant de Russie y tiennent, semble-t-il, une

place importante, sans qu'il soit toujours possible d'en définir exactement les mobiles, ni l'origine - arménienne, ou purement russe, comme c'est le cas dans bien d'autres pays voisins, avec, apparemment, quelques visées d'ordre politique.....

### **Une économie reconvertie ; en expansion**

En dépit de ces conditions naturelles a priori peu favorables, de la sérieuse désorganisation de l'économie et des conditions de vie due au séisme de 1988 et, plus encore, à l'éclatement du système économique soviétique, l'économie arménienne, qui est celle d'un petit pays, a su se redresser, et présente, après la profonde transformation qu'elle a subie, des "fondamentaux" dans l'ensemble sains et des perspectives a priori favorables. La politique économique a en effet pris un virage complet en abandonnant les orientations soviétiques pour s'engager résolument, et avec efficacité, dans la voie de réformes répondant à une triple libéralisation des secteurs agricole, industriel et des services. En 2005-2006 en effet, après cette adaptation, *l'agriculture* ne représentait plus, que 18,8% du PIB, taux comparable à celui (18,7%) de l'industrie, et les services avaient conquis, et de loin, la plus grosse part, avec 62,5, ce qui correspond aux normes des économies modernes. Cette répartition s'explique, comme dans la plupart des autres membres de l'ex-URSS, par la véritable révolution qu'a provoquée la double disparition du système soviétique de production agricole, et, surtout, de la répartition établie et contrôlée par le Gosplan moscovite des productions industrielles entre les différents Etats de l'ex-URSS. Dans les campagnes, les sovkhoses et les kolkhoses qui regroupaient les producteurs agricoles et les éleveurs ont disparu, et l'on en voit, le long des routes, les vestiges sous la forme plus ou moins délabrée de bâtiments, dont certains frappent par leur taille imposante. Car, si le nouveau droit de propriété, favorable aux étrangers, connaît encore quelques restrictions pour les nationaux, il en va différemment pour la terre, ce qui a permis à un grand nombre de ses exploitants de devenir propriétaires, ainsi, souvent, que des maisons y attenantes, dès lors qu'ils continuaient de la cultiver.

*L'industrie.* Beaucoup plus impressionnantes encore sont certaines friches industrielles non encore démolies d'anciennes usines (sidérurgiques, chimiques, ou d'armement) notamment, longues parfois de plusieurs centaines de mètres, qui sont arrêtées et à l'abandon, particulièrement aux abords de la capitale Erevan. Elles ont en effet perdu leurs débouchés, fabriquant des produits qui n'ont plus de demande, et qui étaient vendus à des prix ne correspondant pas à ceux des marchés actuels. De nouvelles lois ont été promulguées dans le cadre de la démocratisation des institutions, pour s'adapter aux nouvelles conditions d'un marché qui s'est libéralisé et favoriser les investissements étrangers. Elles prévoient, pour les privatisations et les nouvelles implantations industrielles et commerciales, des procédures, bien plus simples qu'en France, qui permettent par exemple de démarrer de nouvelles activi-

tés dans des délais n'excédant pas une quinzaine de jours. Elles offrent surtout aux investisseurs une protection d'importance en les assurant de pouvoir continuer de bénéficier pendant cinq ans des conditions favorables dont ils auraient bénéficié si celles-ci venaient à être supprimées par une législation ultérieure. Depuis l'abandon du code soviétique réglementant les rapports entre les syndicats et les organisations de travailleurs, la réglementation du travail est devenue très souple depuis 2005, en se rapprochant des relations contractuelles existant en France. La durée du travail est de quarante heures, offrant la possibilité de faire des heures supplémentaires avec un maximum de huit heures, et il existe un Smic d'environ 55 euros. Le salaire moyen est faible, d'environ 170 euros mensuels, ce qui donne au pays un avantage d'autant plus manifeste que les Arméniens sont de bons travailleurs, de haute qualité, dans le secteur informatique par exemple où les programmes sont réputés pour leur excellente technicité. Le système en place protège théoriquement les entrepreneurs et les investisseurs, qui ont cependant tout intérêt - les étrangers surtout -, à être assistés de juristes pour mieux assurer leur protection. La pression qu'exerce le système fiscal, auquel s'applique le système de la retenue à la source, est faible, avec un impôt sur les sociétés de 20%, un droit de douane de 2% réduit à zéro, comme celui de la TVA, à l'exportation, contre respectivement 10 et 20% à l'importation, ce décalage posant toutefois un problème, en raison des difficultés pratiques de récupération des sommes avancées.

Les différentes *infrastructures* du pays, pour celles, les plus nombreuses, datant de plusieurs années et non encore mises aux normes européennes, font l'objet de projets de modernisation ou d'extension généralement financés par des investisseurs étrangers. La politique de privatisation, menée depuis ces dernières années, n'a en effet pas concerné que les agriculteurs, mais aussi nombre d'infrastructures. Ainsi, les privatisations ont touché, parmi d'autres secteurs, les transports publics et l'énergie.

*Les transports*, aussi bien terrestres que maritimes et aériens, posent à ce territoire, véritable lieu de passage qu'ont au cours de l'histoire traversé tant d'envahisseurs, de nombreux problèmes, du fait qu'il est totalement enclavé, sans accès sur une mer – fut-elle fermée – et surtout que pour des raisons politiques ayant toutes chances de perdurer, l'essentiel de ses frontières se trouve fermé au trafic, sauf quelques rares exceptions. La *desserte aérienne*, qui concerne essentiellement les personnes plutôt que les produits pondéreux, en raison de leur coût, est relativement réduite. Les liaisons avec les autres capitales, sont assurées principalement, à partir de l'aéroport récemment rénové d'Erevan (en bordure duquel se sont récemment regroupés de nombreux casinos !), par quatre compagnies étrangères – Aeroflot, British Airways, Lufthansa, Air France et, en pool avec celle-ci la compagnie nationale Armavia, équipée d'appareils européens, majoritairement Airbus. La réfection et la modernisation, absolument nécessaire, du *réseau ferroviaire*, long de 929 kilo-

mètres, ont, faute de fonds publics, été financées par les Russes. Ils ont, obtenu, en garantie du remboursement de leur créance dans les délais prévus, de diriger pendant une période quinquennale la société d'Etat chargée de la gestion des chemins de fer. Il est envisagé que le *réseau routier*, qui a lui aussi grand besoin d'être complété et modernisé pour faciliter le passage des poids lourds, souvent étrangers, desservant ou traversant le territoire, fasse également l'objet de financements étrangers pour améliorer et développer les liaisons internationales avec la Géorgie et la Turquie. La circulation en Arménie présente d'ailleurs un risque particulier du fait que l'assurance automobile n'y est pas encore légalement obligatoire, ce qui est une lacune bien évidemment appelée à être comblée. Il résulte de ces divers éléments que les transports des marchandises, de même que leur transit, sont chers en Arménie. Il faut compter, pour un container à destination de la France, de 2 500 à 3 700 \$ par pièce, et, dans le sens inverse, pour des raisons difficiles à comprendre, pas moins de 4 000 à 6 000 \$.

Enfin, *l'énergie*, et plus spécialement *l'électricité* ont, ces dernières années, été un grave souci pour les autorités, du fait que, si les besoins sont couverts à hauteur de 40% par des centrales hydroélectriques, un complément d'environ 50% est fourni par l'unique centrale nucléaire existante, de type soviétique. Or après avoir été arrêtée pendant plusieurs années pour des raisons techniques essentiellement sécuritaires, elle a subi d'indispensables réparations qui ont permis de la rénover avec l'aide des Russes. Mais sa production se révèle déjà, et sera à l'avenir, de plus en plus insuffisante pour répondre aux besoins nationaux, d'autant que les réseaux de distribution électrique et gazier sont fort imparfaits et nécessitent sur tout le territoire des travaux importants pour pouvoir répondre de façon satisfaisante à l'ensemble des besoins. Ce qui explique l'existence, pour l'alimentation du pays, de projets de construction de lignes électriques à haute tension avec la Géorgie et l'Iran, et la double nécessité, à l'intérieur, de renforcer la sécurité, et d'améliorer substantiellement les conditions de distribution d'électricité et de gaz. De tels projets sont, d'après les indications recueillies auprès des autorités responsables, conçus en tenant compte de l'intérêt qu'elles déclarent attacher au *développement durable*. Ce qui les a conduites par exemple à prendre de premières mesures législatives, dont, cependant, la stricte application ne paraît pas encore suffisamment assurée.

*Le bâtiment et la construction.* Ce qui frappe, à Erevan surtout, est l'activité considérable que déploie le secteur de l'immobilier, plus que celui des travaux publics, lorsque l'on se réfère à l'état actuel des rues et des trottoirs. Très nombreux sont en effet les chantiers de construction de nouveaux immeubles de bureaux ou d'habitations que l'on voit, en centre ville, s'élever, dans un certain désordre qui donne l'impression de ne plus respecter les hauteurs précédemment imposées par le plan d'urbanisme, au risque, malheureusement, de briser l'harmonie qui y avait été établie,

tandis que les abords, comme c'est souvent le cas dans bien des pays, ont connu, et continuent de connaître une croissance aussi importante que désordonnée pour répondre aux besoins d'un flux continu de nouveaux arrivants. Comme précédemment noté, une part importante de ces investissements serait d'origine extérieure. Certains, provenant de la diaspora arménienne, ont à ce jour été consacrés à l'amélioration du patrimoine national, en contribuant, par exemple, à la construction d'édifices publics – tels que la nouvelle et imposante cathédrale, le Mémorial du génocide, ou de nouveaux musées -, comme à la construction, en périphérie, de somptueuses résidences dont l'architecture surprenante détonne avec celle de leurs environs immédiats. Sans apparemment que les résidents extérieurs ne s'en émeuvent, en raison de divers soutiens financiers qui leur seraient parallèlement apportés. Cette profusion de nouveaux bâtiments à usage de bureaux ou de logements amène, comme dans bien d'autres villes étrangères, à se poser la question de leur rentabilité à moyen terme, ainsi que celle des banques qui concourent aussi pour une part à ces investissements importants. Selon les renseignements recueillis, les habitudes locales conduisent en Arménie les résidents à devenir en grande majorité propriétaires, et non pas comme bien souvent ailleurs, locataires de leurs appartements. Cette question conduit tout naturellement à mentionner les principaux autres éléments "fondamentaux" de l'économie arménienne, afin d'en compléter l'aperçu.

Les réformes intervenues ont largement ouvert *les systèmes bancaire et financier*, qui jouent un rôle fondamental dans le financement du secteur immobilier. Par sa politique la Banque centrale a réussi, en huit ans, à redonner confiance aussi bien aux nationaux, qu'aux investisseurs extérieurs. Elle a, dans ce but, créé en 2005 un fonds de garantie, et fixé un plafond de 6 500 dollars, pour la protection des investissements dans le secteur bancaire. 22 banques commerciales fonctionnent, à côté de 19 établissements financiers. L'Arménie est le seul des membres du CEI à autoriser l'ouverture et l'utilisation de comptes en devises, sans limitation de transferts, ce qui lui confère un gros avantage. Les taux du crédit sont relativement élevés, s'étageant de 14% à 24%, voire plus, pour les crédits hypothécaires ou à la consommation, tandis que les taux des dépôts peuvent varier de 3,5 à 9,5%. Il y a cependant peu de dépôts "dormants", le pays restant néanmoins considéré comme "risqué".

Le Produit Intérieur Brut (PIB), qui était en 2005 de 4,9 milliards de dollars, ce qui correspondait à un PIB par habitant de 1 500 \$, a augmenté depuis, grâce à un taux de croissance élevé, qui de 13,5% en 2006, devrait être du même ordre en 2007. Le taux de chômage, lui aussi relativement élevé, était officiellement de 8,1% en 2005. Quant à l'inflation, son taux a décru de 1% en 2005 à 0,6% en 2007. En 2005. Le budget, de son côté, affichait, toujours en 2005, un solde déficitaire de 2,4% du PIB, et la balance commerciale de 588 millions de dollars. A l'exportation, les principaux clients de l'Arménie étaient l'Allemagne, (15,5%), les Pays Bas

(13,7%), la Belgique (13,1%), et Israël (12,5%), tandis que ses principaux fournisseurs étaient la Russie (13,2%), la Belgique 8,2%), l'Allemagne (7,9%) et l'Ukraine (7%). Les échanges commerciaux entre l'Arménie et notre pays sont faibles. Il en va de même du nombre (510 personnes) de ressortissants français enregistrés dans nos consulats (toujours plus ou moins inférieur à celui des résidents dans le pays), surtout si on le compare aux 400 à 500 000 citoyens français d'origine arménienne vivant en métropole.

Il apparaît ainsi que l'Arménie, après avoir subi nombre d'invasions de l'est, puis de multiples amputations territoriales dues aux divers conflits l'ayant opposé à ses voisins plus ou moins proches - Empire ottoman, Perse, Russie tsariste et soviétique...-, connaîtra une vie précaire tant que n'aura pas été résolu avec l'Azerbaïdjan l'affaire du Karabakh. Elle a pu, cependant, et ce n'est pas rien, moderniser son économie pour lui permettre de s'adapter à une modernisation du monde dont elle était fort éloignée. Il reste à espérer que les perspectives actuelles ne rencontreront pas d'obstacles, toujours difficiles à prévoir, de nature à en réduire la portée.

*Philippe MARCHAT*

#### ALAIN

« Je voudrais dire du bien de l'Etat. Ce n'est pas par préjugé; mais le principal en toute chose est de voir clair, que cela plaise ou non. Que l'individu dépende de la société, et qu'il soit pris comme une noix sous le marteau-pilon, chacun le sait, chacun le sent. Léviathan est redoutable, et sans jugement aucun; simplement il se remue, et, si vous ne suivez pas le mouvement, gare à vous. Ne sifflez pas au feu d'artifice, saluez le cortège des guerriers, et laissez la foule heurter la porte de la prison ».

*Politique LI*

## *Il y a cinquante ans*

### *La nouvelle sainte Russie*

par Georges LE BRUN KERIS

*La cinquantaine que notre revue vient d'atteindre cette année comporte certains privilèges, dont celui d'évoquer son passé. Nous commençons ce retour à nos auteurs, par l'article ci-dessous<sup>1</sup>.*

*Il présageait le livre sur l'« Empire éclaté » de Mme Carrère d'Encausse.*

*Mais les observations qu'il avait consignées ici gardent leur actualité.*

*L'héritage de l'impérialisme communiste n'est pas encore liquidé.*

[...] **L**e mythe hugolesque du progrès indéfini a empoisonné la pensée marxiste. Un jour, la tension dialectique cesserait. Un jour, une société sans classe figée dans sa perfection établirait sur la terre une édenique humanité. Pourquoi la société communiste ne subira-t-elle pas le processus de dégradation lucidement analysé par Marx lui-même ? Il ne l'explique pas, substituant un acte de foi à l'étude qu'il voulait jusque-là scientifique.

L'URSS lui apporte un immense démenti. La Russie était un pays sans classes. Le régime soviétique l'en a dotée. Son premier effet fut la création de cette bourgeoisie autochtone que jamais les tsars n'avaient obtenue ou permise.

L'immense bureaucratie des Soviets est pratiquement héréditaire. J'ai raconté ailleurs mes visites dans les écoles soviétiques, quand tous les enfants des écoles secondaires – qui sont payantes – me répondaient : « mon père est général » ; « mon père est fonctionnaire » ; « mon père est ingénieur ». Le prolétaire d'URSS ne peut ouvrir à ses enfants les voies de l'Université, c'est-à-dire les portes de la fructueuse bureaucratie. Mon récit créa beaucoup

<sup>1</sup> Paru dans le n° 12 – août 1958 - de *France Forum*.

d'irritation à Moscou. Il avait paru dans l'Aube. Le directeur de ce quotidien, M. Francisque Gay, reçut un interminable télégramme de protestation. C'est une diatribe semée d'injures, mais non une réfutation : on indiquait bien l'origine populaire des bourgeois actuels, mais on ne niait pas que seuls leurs enfants étaient aptes à pénétrer dans le nouveau Tchine. Si bien que l'opposition entre l'Etat et les masses, décelée par de nombreux observateurs, se trouve en fait une rupture entre classes. La philosophie marxiste de l'Histoire s'applique déjà à l'URSS.

Elle s'y applique surtout par la présence entre ses frontières de ce que Toynbee appelle un « prolétariat externe ». Sauf vis-à-vis des juifs, la Russie ignorait le racisme. Couvrant l'Asie septentrionale sans l'organiser vraiment, elle l'avait plus occupée que colonisée. Férée de produire, l'URSS allait imposer à la Russie allogène une colonisation à la fois classique et outrée. Classique surtout : le pacte colonial y sévit sous la forme la plus lucide. La monoculture partout implantée rive les peuples asservis. Si Sultan Galiev n'a pas été suivi par les autorités soviétiques, n'est-ce pas au moins en partie parce qu'elles désiraient assurer leur mainmise sur le coton et sur le pétrole ?

La centralisation et l'encadrement russes sont un des autres aspects du colonialisme soviétique. Les Républiques sont fédérées, mais tous les postes importants sont aux mains des Russes. Selon une tactique, classique elle aussi de toutes les colonisations, on ne laisse aux indigènes que les portefeuilles voyants qui ne confèrent pas de pouvoirs. La police à l'influence insinuante est toujours entre les mains d'un Russe. Enfin, pour parfaire cette centralisation, l'appareil du Parti est là. Entendons le cri de Philippe Makharadzé, chef communiste géorgien, au XII<sup>e</sup> Congrès du Parti : « On parle beaucoup de l'indépendance et de l'autonomie des Républiques ? Nous avons un parti unique et un pouvoir central unique qui décident absolument de tout ce qui se passe dans les républiques, même dans les plus petites, de la politique générale jusqu'à la nomination des dirigeants. Comment peut-on parler de l'indépendance, dans ces conditions ! »

[...] L'assimilationnisme sévit lui aussi. Les populations sont arrachées à leur mode de vie traditionnel. On les sédentarise de force. De l'aveu même du très communiste géographe, Pierre George, le peuplement rural des colonies soviétiques a perdu 30% de ses effectifs. Certaines républiques ont été presque vidées. La centralisation par le Parti est une autre forme d'assimilationnisme. Kalinine ne proposait-il pas comme but, en 1929, dans la *Nation Socialiste* « d'apprendre aux gens de la steppe kirghize, au petit planteur de coton ouzbek, et au jardinier turkmène, à accepter l'idéal de l'ouvrier de Leningrad. »

Non, rien n'a manqué au colonialisme russe, et même pas le goût du béni-oui-oui, et même pas l'assimilationnisme culturel par la prédominance de la langue russe.

Mais la colonisation, en URSS, comme ailleurs, a engendré les difficultés coloniales. Les populations ont réagi contre la centralisation agressive. Leur réaction fut la même qu'ailleurs ; elles ont pris refuge dans leurs traditions. La Russie tsariste ne connaissait pas les barrières entre peuples. Celles-ci ont surgi, provoquées en défensive par les colonisés eux-mêmes. Les quartiers se sont distingués. Franchie l'école, les enfants ne jouent plus ensemble. Surtout l'URSS s'est trouvée prise dans une contradiction, dont par de nombreux compromis elle a tenté de sortir, mais jamais avec un complet succès. Son expansionnisme exigeait qu'elle ménageât ses allogènes, notamment les musulmans. Elle y était contrainte d'autant plus que ceux-ci, souvent limitrophes de la Chine, pouvaient tourner les yeux vers cet autre communisme. Ainsi a-t-elle été amenée à reconnaître aux peuples mêmes qu'elle colonisait un certain caractère « national ». Elle a tempéré d'une autonomie culturelle et de fédéralisme apparent la concentration politique. Mais ce caractère national était d'autant plus dangereux pour l'emprise russe qu'il apparentait les républiques fédérées à des Etats libres voisins. D'où dénonciations de déviationnisme et resserrement des étreintes. La tension entre la Russie et son prolétariat extérieur domine toute l'histoire de l'URSS. Il indique qu'elle sera la fin la plus probable de cette puissance où le marxisme a engendré et des classes et des colonisations qu'elle ignorait jusqu'à lui.

Au Kremlin, on sent ce danger. Aussi, en même temps qu'on cherche à satelliser les peuples sous-développés, on se garde bien de les communiser. Les pièces neuves déchireraient tout le vieux manteau. Il se déchirera sans doute, de toute façon. [...]

*Georges LE BRUN KERIS*

## René Pucheu (1924-2008)

par Jean AUBRY

Une fois de plus *France-Forum* est en deuil - épreuve malheureusement non insolite pour une revue qui a dépassé le demi-siècle d'existence. Notre revue doit aujourd'hui déplorer la disparition, soudaine et imprévue, au début de l'été dernier, de René Pucheu. Du milieu des années 60 à la fin du siècle il avait, sans jamais fuir les questions dérangentantes, et parfois avec quelque rudesse, animé nombre de nos entretiens, forums et colloques et, plus souvent encore, par ses articles, notes de lecture et revues de presse, interpellé et réveillé nos lecteurs.

Doté de solides compétences en droit, en économie, sur les questions sociales et syndicales, il avait très tôt acquis une solide expérience professionnelle auprès de Jean-Marie Louvel, ministre de l'Industrie, puis président d'EDF, ensuite à Gaz de France et au Commissariat général du plan. Etendant sans cesse le champ de ses curiosités, de ses lectures, de ses travaux, de ses rencontres. Il fut un proche de Jacques Delors, ce dont celui-ci témoigne dans ses « Mémoires ». Il était souvent invité à participer aux travaux ou aux débats d'intellectuels, de dirigeants d'associations ou clubs divers, de mouvements chrétiens. En liaison avec l'ENA, il participait de temps à autre à l'animation de sessions de formation de divers corps de fonctionnaires.

Signant tantôt de son nom, tantôt du pseudonyme de René Pascal, il collaborait à « Affrontements », à « Press-Actualité », à la revue « Esprit » où l'avait fait venir son ami Jean-Marie Domenach. Il tint plus tard une chronique à « La Croix ».

Tout naturellement, il s'était passionné pour la politique<sup>1</sup>. Comme il l'a lui-même confié à *France-Forum*<sup>2</sup>, il avait longtemps et « ardemment... harangué et prêché pour l'entrée en politique et pour l'engagement de toutes et de tous à gauche » à « La Vie Nouvelle », puis avec Jacques Delors à « Citoyens 60 », club issu de l'équipe politique de « La Vie Nouvelle ». Dans le même article, il rappelle comment il fut « embarqué » à France-Forum par Henri Bourbon, rencontré lors de la célèbre réunion des Clubs, organisée à Vichy au printemps 1964<sup>3</sup>. Les préoccupations intellectuelles de René Pucheu, ses engagements, le tour nouveau que les unes et les autres commençaient alors à prendre sont, de manière très éclairante, résumées dans cette contribution au numéro du 40<sup>ème</sup> anniversaire de notre revue. Il y confesse avoir dû « admettre qu'il n'existerait jamais de société sans pouvoir... qu'il y aurait, *ad aeternum*, des gouvernants et des gouvernés... ». Il tenait donc à se situer loin des contes de fées qui tenaient lieu, pour certains, de programmes politiques. Faut-il rappeler celui du *Ceres* de J.-P. Chevènement - qui eut son heure de popularité - ... prônant « l'abolition permanente, réelle et constitutionnelle de toute séparation entre gouvernants et gouvernés... » !

<sup>1</sup> Il a écrit un livre, très original dans sa présentation, pour initier les jeunes à la politique et les engager à s'en préoccuper - « La Politique » - Initiatives Jeunes.

<sup>2</sup> N° 317 (celui du 40<sup>ème</sup> anniversaire) - 4<sup>ème</sup> trimestre 1997.

<sup>3</sup> Comment renoncer à évoquer un souvenir personnel qui témoigne de l'extraordinaire talent qu'avait Henri Bourbon de nouer des contacts et tisser des liens. Nous représentions tous les deux *France-Forum* à ces rencontres, l'une des plus marquantes ayant été celle avec Edgar Morin qui nous avait gratifiés, à la terrasse d'un café, d'un passionnant monologue poursuivi jusque tard dans la nuit en dépit du froid régnant en cet aigre printemps vichyssois.

René Pucheu avait sur ce point poussé très loin la réflexion dans un article de 1975, « Machiavel et le Bon Dieu »<sup>4</sup>. Où transparait son interrogation permanente - on serait tenté de dire sa souffrance - face à l'inévitable contradiction entre les plus hautes et contraignantes exigences de l'indispensable *utopie* - religieuse ou démocratique - et la nécessaire prise en compte de la réalité - des « pesanteurs » de l'homme et de la nature. Il aimait citer la phrase d'Hanna Arendt : « ce diable de Machiavel nous met au rouet ».

Il s'était logiquement beaucoup intéressé à la doctrine sociale de l'Église, aux querelles sur la laïcité, à la crise des religions. Ne cessait notamment de le tarauder la résolution de l'énigme historique qu'était pour lui le si profond et si rapide déclin subi en France et en Europe par la religion chrétienne après les décennies fastes de l'entre-deux guerres et de l'après Seconde Guerre mondiale, où sa doctrine comme ses fidèles avaient occupé une place majeure sur la scène culturelle et même politique. Il est vrai qu'aujourd'hui, quelques signes de rebond apparaissent, mais dans des domaines et sous des formes très éloignées du politique, du moins en France et dans les pays proches. Hostile à toute simplification, il n'a cessé de travailler ces questions jusqu'à son dernier jour, ne cessant d'enrichir ses connaissances et ses réflexions, se tenant au courant des travaux des meilleurs auteurs auxquels il aimait se référer - et qui n'étaient pas inconnus des lecteurs de *France-Forum*, tels Jean-Marie Mayeur, Emile Poulat, Danièle Hervieu-Léger<sup>5</sup>,... Par chance, de temps à autre, il consentait à faire émerger, au bénéfice de ses amis ou, plus rarement, de ses lecteurs, une petite part de cet iceberg de travaux personnels.

Comment trouvait-il le temps de les poursuivre ? D'autant qu'un autre devoir le mobilisait : persuadé que, depuis les années soixante, « une nouvelle culture », une culture de masse, émergeait et qu'il devenait « urgent » moins de « dénoncer » que de

« faire comprendre... les subtilités manipulantes, mais aussi la richesse symbolique des médias, de la pub... », et de former progressivement le public au décryptage de leurs messages, parfois masqués. D'où ces nombreuses « revues de presse » démythifiantes publiées dans *France-Forum*.

Logiquement, René Pucheu tenait aux convictions et aux interrogations essentielles qu'il s'était forgées ou qu'il avait formulées au long de ce labeur ininterrompu. Il affichait toujours franchement ses désaccords. Beaucoup se souviennent d'empoignades mémorables au cours de déjeuners de *France-Forum*. Son article de 1997, déjà cité, rappelle, très explicitement et avec humour, quelles furent ces principales divergences, en même temps que son attachement, « au sens affectif du mot », à notre revue dont, précisait-il, « Henri Bourbon [avait su] faire... ce qu'il rêvait qu'elle soit, un forum ».

On ne saurait, en contrepartie, oublier les services que René Pucheu lui a rendus, par ses contributions écrites, grâce à son réseau de relations et d'amitiés, par l'intérêt constant qu'il a porté à son bon fonctionnement.

La disparition d'un tel collaborateur et d'un tel ami laisse un grand vide. Notre peine est profonde, que nous partageons avec sa famille. Nous demeurerons fidèles à sa mémoire.

**Jean AUBRY**

<sup>4</sup> N° 138-139 de *France Forum*. Machiavel était également pour Etienne Borne un sujet de prédilection - mais aussi de désaccord avec René Pucheu.

<sup>5</sup> La contribution de cette sociologue aux *Semaines Sociales* de France de 1997 avait été publiée dans le n° 321 (3<sup>ème</sup> trimestre 1998) de *France-Forum*. Sous le titre : « Repenser la laïcité et le dialogue interreligieux », elle vient, fin novembre 2008, de prononcer à Lyon la conférence inaugurale des dernières *Semaines Sociales* ayant pour thème : « Les religions, menace ou espoir pour nos sociétés ? », ne dissimulant pas qu'une fois de plus son propos serait « raboteux » - ce qui n'aurait pas été de nature à déplaire à René Pucheu.

### France-Forum eurosceptique ?

par Robert TOULEMON

*Nous publions ci-après bien volontiers un courriel de Robert Toulemon, éminent combattant de l'Europe, en réaction à deux articles parus dans notre précédent numéro.*

La lecture du n° d'octobre de *France-Forum* m'oblige à réagir à deux articles, l'un de Jean Chélini, l'autre de Charles Delamare, qui, à partir d'une vision historique que je partage, notamment au sujet du désastre que fut le rejet de la Communauté européenne de défense, conduisent à une sorte de ralliement aux thèses des pires adversaires de l'Europe.

Oui, l'idéal des pères fondateurs, parmi lesquels il n'y avait pas que des démocrates chrétiens – n'oublions pas Monnet et Spaak – est loin. Il était inévitable qu'une Europe incarnée dans des institutions et des politiques soit moins attrayante qu'une Europe rêvée.

Au lieu de joindre nos voix à la légion des eurosceptiques acharnés à dénoncer l'Europe prétendument bureaucratique – l'est-elle plus que les administrations nationales ? – nous ferions mieux de dénoncer les carences qui ont affaibli les engagements pro-européens. On ne peut, suivant la formule de Jean-Claude Juncker, dire du mal de l'Europe chaque jour de la semaine et demander aux gens de voter pour elle le dimanche. On a négligé d'expliquer ce qu'avait de miraculeux l'édification d'un empire démocratique, d'admirable

l'éthique de la réconciliation, de libérateur l'effacement des frontières, de bénéfique l'euro qui nous évite les dévaluations, de protecteur – mais oui – les réglementations visant la consommation et l'environnement, d'inespéré la libération des nations captives et leur candidature unanime à l'adhésion, d'exemplaire pour le monde entier la substitution du droit à la force.

Je ne conteste pas que les institutions européennes, la Commission notamment, soient perçues comme bureaucratiques, alors que son action est bien plus libératrice qu'étatiste ou réglementariste. Cette image désastreuse est le résultat de la tendance des gouvernements à lui imputer les décisions impopulaires et plus encore de la désinformation répandue depuis des décennies par les europhobes de tout bord, à commencer par la presse de caniveau britannique. Je n'aurais jamais imaginé que *France-Forum* puisse joindre sa voix à cette forme particulièrement perverse de nationalisme déguisé en libéralisme plutôt que de le combattre.

**Robert TOULEMON**

Auteur d'*Aimer l'Europe* (Lignes de repères, 2007).

## De l'incantation au défaitisme

par Georges DUMAS

**P**endant quelques mois, Bretton Woods a été le nom magique qui allait sauver la planète. Les incantations occultaient la réalité : le dumping de la monnaie américaine et l'inondation de l'économie mondiale par les flux de dollars que créent les déficits commerciaux des Etats-Unis. La réunion tant désirée n'a, comme on devait s'y attendre, ni rassuré les marchés ni soutenu le moral des chefs d'entreprise.

**Aujourd'hui, il s'agit de relance** mais ceux qui devraient en tracer les lignes n'arrivent pas à dépasser les règles qui ont, depuis bientôt vingt ans, non sans raison, enfermé les gouvernements européens dans des contraintes plus salutaires que nocives : « l'orthodoxie budgétaire » de Maastricht et la libre concurrence. Dans le chaos actuel, le respect de ces règles n'est plus que du fétichisme ; plus grave, il crée et entretient chez les responsables politiques un sentiment d'impuissance et un comportement défaitiste. Ils vont bientôt nous dire : on a tout essayé !

**Il ne peut y avoir de relance qu'européenne** ; les économies du grand marché sont tellement intégrées que seule une action - non pas concertée - mais unifiée peut avoir un effet. Elle peut

s'exercer au moyen du seul instrument commun aux Vingt-Sept, la TVA. Quelques audacieux ont proposé de procéder à une baisse, immédiate et uniforme, d'un point de TVA, ce qui diminuerait les ressources publiques d'autant et creuserait un peu plus les soldes déficitaires, autant d'inconvénances aux yeux des intégristes de tout poil. Pour les rassurer, la suite logique de cette proposition est d'émettre un emprunt européen - distinct des emprunts des Etats et par conséquent hors du champ d'application du Traité de Maastricht - et dont le produit servirait à compenser la perte de recettes subie par chaque Etat. Au-delà de cette manifestation éclatante d'unité de l'Europe, chaque pays pourrait, selon ses habitudes ou ses manies, « cibler » les encouragements qu'il inventerait sous le regard sourcilieux des bureaux de Bruxelles.

Si l'on veut donner plus de retentissement à l'opération, il suffirait de suggérer que l'emprunt pourrait être amorti par une légère taxe statistique sur les importations en provenance des pays extérieurs à l'Union. Nul doute que les Etats-Unis, la Chine et les autres prendraient la démarche de la vieille Europe au sérieux.

Georges DUMAS

### MONTESQUIEU

« La boussole ouvrit, pour ainsi dire, l'univers. On trouva l'Asie et l'Afrique, dont on ne connaissait que quelques bords ; et l'Amérique, dont on ne connaissait rien du tout ».

De l'esprit des lois IV

# *Il est urgent de dévaluer le franc !*

par Bernard TRÉMEAU

*Nous remercions l'auteur et la rédaction des « 4 Vérités Hebdo »  
qui nous ont autorisés à reproduire cet article, paru le 21/11/2008*

**J**eudi 13 novembre, la banque de France a publié ses chiffres du mois de septembre sur le déficit du commerce extérieur de la France. Ils sont plus mauvais que ceux publiés par le service des douanes quelques jours plus tôt.

Le déficit pour le mois de septembre s'élève à 6,374 milliards d'euros. La dégradation de notre balance commerciale s'accélère, terriblement depuis juin 2007. Nos entreprises sont de moins en moins compétitives. Comme les contraintes sur les entreprises sont bien plus fortes en France qu'ailleurs, les capitaux à la recherche d'investissements fuient la France. En septembre 2008 toujours, les entreprises françaises ont investi 3,7 milliards d'euros à l'étranger et n'ont investi que 1,3 milliard en France. Si l'on fait le bilan des investissements des entreprises françaises sur un an, elles ont investi 58 milliards à l'étranger, contre 15 milliards en France, avec une chute brutale des investissements en France en avril 2008.

Plus les investissements sont faibles, plus notre pouvoir d'achat stagne et plus le chômage augmente. Les entreprises françaises créent de plus en plus d'emplois à l'étranger et de moins en moins d'emplois en France. On peut, bien entendu, accuser les « vilains capitalistes français » qui cherchent à faire le maximum de profits sur le dos des « pauvres travailleurs » qu'ils mettent sans état d'âme au chômage. Ce que souligne d'ailleurs Mme Ségolène Royal sans aucun complexe. Mais plus les entreprises françaises investissent à l'étranger, plus elles créent des emplois à l'étranger. En Pologne ou en

Slovaquie par exemple. Comme le marxisme avait géré l'économie de ces pays pendant plus de 40 ans, les populations sont dans un état de pauvreté dramatique par rapport à la population de la France. Mme Royal au bon cœur veut défendre les plus pauvres. Elle devrait se réjouir et approuver les entreprises françaises qui investissent à l'étranger : les populations polonaises ou slovaques ont finalement bien plus besoin d'investissements français que les populations françaises.

Mais les électeurs de Mme Royal habitent la France. Il est donc normal qu'elle défende l'emploi en France et se moque de l'emploi en Pologne.

Par contre, Mme Royal ne semble pas avoir compris que ce sont les gouvernements français qui sont totalement responsables du comportement « anti-français » de nos entrepreneurs. Tandis que les gouvernements allemands réduisent les charges pesant sur leurs entreprises, donc leur permettent de redevenir compétitives, les gouvernements français en rajoutent. Pour plaire à leurs électeurs. Car le peuple de France, volontairement mal informé dès l'école, croit que l'impôt payé par une entreprise ne lui coûte rien.

Du coup, les prix continuent à grimper plus rapidement en France, le déficit s'aggrave de plus en plus. La situation de la France devient intenable et les spéculateurs le comprennent. Depuis dix jours, ils vendent massivement les bons du trésor français qu'ils possèdent pour acheter des bons du trésor allemand. Nous arrivons à la phase finale d'une crise monétaire, crise que l'on observe

quand une parité fixe liant deux monnaies dure trop longtemps. Les capitaux fuient le pays qui a l'inflation la plus forte. En fuyant ainsi, ils contraignent ce pays à dévaluer.

Il y a deux jours, la banque de France a réagi. Elle rachète massivement des bons du trésor français pour faire remonter les prix. Mais ce type d'intervention est voué à l'échec, car il ne traite pas la cause du mal, mais uniquement un de ses effets.

Il n'y a, en fait, qu'un seul remède économiquement logique : modifier la parité liant l'ancien franc à l'euro... Et il y a urgence. Il ne doit pas être drôle d'être à la place de Christine Lagarde ou de Nicolas Sarkozy, qui disposent des mêmes informations que nous, mais qui ont les mains totalement liées par le choix de l'euro...

-----  
**En commentaire...**

Cet intéressant article reprend des idées qui commencent à avoir un large cours dans notre pays. La description de notre situation financière est parfaitement claire. Malheureusement la solution n'est pas simple. On a bien compris que l'auteur, en parlant de dévaluer le franc (disparu depuis le 1<sup>er</sup>/01/2000) signifie que c'est la France qui s'est « dévaluée » en quelque sorte en ne tenant pas son rang et ses engagements dans l'Euro. Comment se sortir de cette mauvaise situation ? Pas en sortant de l'euro en tous cas !

La France n'a aucun intérêt à sortir de l'Euro, parce qu'elle en est, avec l'Italie, un de ses principaux bénéficiaires. Notre budget devient de plus en plus déficitaire, aussi nous empruntons à l'étranger pour couvrir ce déficit à des taux préférentiels, à peu près au même niveau que l'Allemagne. Dès que nous aurions quitté l'euro, nous serions vite traités, au rythme actuel de nos emprunts, comme l'Argentine... Il ne faut donc pas « dévaluer le

franc », mais obtenir, sans recourir à la dévaluation, le vrai avantage de celle-ci, c'est-à-dire la dure manœuvre d'accompagnement qui, à cause du choc de la honte produite par l'aveu de mauvaise gestion, devient possible, sinon populaire. Il suffirait qu'en dramatisant notre déclin industriel, on explique aux Français que la restauration du taux de profit des entreprises (surtout les moyennes incapables de compenser par la délocalisation le poids étouffant des réglementations et des charges) est l'indispensable garant du futur pouvoir d'achat des consommateurs. Actuellement, grâce au parapluie, tendu aimablement par l'Allemagne au-dessus de notre tête, les Français consomment plus, beaucoup plus qu'ils ne le devraient, en achetant certes des produits allemands (d'où la patience de ceux-ci), mais toujours davantage de produits chinois, les PME françaises étant incapables de fournir à prix compétitifs leurs compatriotes, pour une part substantielle de leurs achats.

Ce système d'endettement vient de s'effondrer à une plus grande échelle aux Etats-Unis. Ce pays a pratiqué pendant des années les « déficits jumeaux » (budget et commerce extérieur) pour financer l'énorme part du PIB allant au complexe militaro-industriel, comme la France utilise son déficit (en allant vite) pour maintenir depuis des années le « trou » béant de la Sécurité Sociale, le déficit institutionnalisé du budget, les folies provinciales des décentralisations, tout cela étant plus facilement guérissable que le redoutable bloc de l'armée américaine. La crise qui s'étend aujourd'hui dans le monde entier va obliger les Etats, comme le nôtre, à bouleverser ses habitudes. Leurs maîtres, ignorants des contraintes économiques, vont bientôt être obligés de prendre des décisions dans ce domaine. Souhaitons qu'elles soient mieux éclairées que les brouillonneries, dont nous avons le spectacle permanent !

La discussion reste ouverte...

*Charles Delamare*

# *Le dictionnaire du sens interdit*

par André LE GALL

**VIEUX. (Les).** Il faut protéger les vieux. Les protéger, en particulier, contre ces filouteries qui confèrent tout son pittoresque à la rubrique des faits divers : placements mirobolants dans lesquels les épargnants voient disparaître toutes leurs économies ; prestations quasi-fictives facturées pour des sommes que l'on pourrait croire libellées en anciens francs et qui le sont en euros, et payables en espèces, bien entendu. Etc.... Il faut protéger les vieux. D'abord contre eux-mêmes. Regardez tous ces accidents de la route causés par des vieillards irresponsables : ils sont si nombreux qu'on en parle dans les télévisions et les radios à chaque fois qu'il y en a un. Il faut protéger les vieux, vous dis-je. Comment ? En leur retirant le permis de conduire bien sûr, en leur imposant de se faire assister dans la gestion de leurs finances, en leur interdisant de sortir de chez eux le soir. Remarquez que, d'ores et déjà, les vieux, dans pas mal de cités, se calfeutrent d'eux-mêmes dès la nuit tombée. Mais à partir de quel âge faut-il instituer ces nouvelles protections ? L'âge varie selon celui qui parle : s'il a quarante ans, il trouvera que le seuil de soixante-dix ans conviendrait très bien; s'il en a soixante, il admettra que le seuil de quatre-vingts ans suffirait. Et s'il en a quatre-vingt ? S'il en a quatre-vingt, il ne faut surtout pas lui poser la question : il serait juge et partie. Comment voulez-vous qu'un sénateur octogénaire admette qu'il n'a plus les facultés nécessaires pour élaborer la loi ? La vérité, c'est que les vieux encomrent, surtout quand ils ont du talent. Mais dites-moi, bonnes âmes, si l'on

retire la qualité d'éligibles aux citoyens ayant dépassé un certain âge, à partir de quand va-t-on leur ôter la qualité d'électeurs ? Et si les vieux causent des accidents sur les routes, ils en occasionnent tout de même, en proportion, beaucoup moins que les jeunes. Et si certaines personnes perdent malheureusement la faculté d'administrer leurs biens, il y a longtemps que le droit a inventé pour elles, quel que soit leur âge, la tutelle et la curatelle. Quant aux placements financiers, on ne saurait trop conseiller aux investisseurs, vieux ou pas, de se méfier un peu quand on leur promet des taux doubles ou triples de ceux du marché, et, bien sûr, sans aucun risque patrimonial. Etc. Etc. Bref, ce discours de maternage est exposé à servir de musique d'accompagnement à un processus de prise en main de toute une partie de la population, définie par son âge. Sans même qu'il y ait nécessairement préméditation, l'enchaînement des lois et règlements pourrait faire surgir une catégorie de sous-citoyens auxquels il suffirait, in fine, de retirer le bulletin de vote pour pouvoir enfin se débarrasser du fardeau des pensions. Il ne resterait plus alors qu'à ajouter à ces mesures juridiques une pratique un peu extensive de l'euthanasie préventive pour que soit restauré rapidement l'équilibre financier des régimes de retraite. Que faire ? Dire non. Non : expression concentrée d'une manifestation élémentaire de l'esprit de résistance. Ultime recours en certaines circonstances.

*André LE GALL*

### Alix de Saint André à l'ombre de Malraux

par Philippe de SAINT ROBERT

Je commence par un souvenir personnel. Nous sommes au moment des élections législatives qui ont suivi les événements de mai 68. André Malraux est venu soutenir la candidature de Louis Vallon – lequel nous emmène ensuite dîner chez Rech. Malraux, visiblement fatigué d'être ministre, me demande tout à trac : « A quoi pensait Chateaubriand lorsqu'il était ministre ? » Je lui réponds : « *A ses Mémoires d'Outre-tombe* ». Le plaisir qu'il ressentit à ma réponse s'éclaira pour moi lorsque j'appris, peu après, qu'il mettait la dernière main aux *Antimémoires* – qui se voulaient, il va de soi, tout autre chose que les *Mémoires d'Outre-tombe* ou que *La Recherche du Temps perdu* – car Proust hante aussi Alix de Saint André.

*Il n'y a pas de grandes personnes*<sup>1</sup> m'a rendu le bonheur de ma propre jeunesse littéraire : c'est une promenade, une sorte d'« auto-fiction » comme on dit aujourd'hui, dans le secret d'une littérature qui fut notre éveil, notre matrice de pensée, où nous trouvons encore un refuge aux tristesses et aux abandons du moment.

Découvrir Malraux à quatorze ans, à la suite de la dictée d'un passage de la *Condition humaine* chez les bonnes sœurs auxquelles le père de l'auteur, officier aux Cadres noirs de

Saumur, l'avait confiée : plus exactement au Collège Saint-André, cela ne s'invente pas. C'est le décor. Bernard Pivot a pu écrire, pince sans rire, qu'Alix de Saint André était la « sixième femme d'André Malraux ». « J'ai des photos dans les livres, écrit-elle. Je préfère les photos de l'Espagne, surtout celle où il dort par terre avec sa grande casquette. L'avantage d'aimer un écrivain, c'est qu'il a tous les âges en même temps, comme un acteur. Et il était beau comme un acteur. Toujours en âge d'amour. Sans un cheveu blanc ».

Dieu merci, Alix de Saint André n'est pas de ces idéologues de magazine qui ne cesseront de vouloir opposer le Malraux d'avant-guerre – plus rebelle que vraiment révolutionnaire, comme l'avait pressenti Drieu La Rochelle – à celui qui rejoint le général de Gaulle, non seulement à la Libération, mais pendant la traversée du désert et tout au long de la Vè République. Il n'y a qu'un Malraux. L'auteur écrit : « La nécessité du dialogue chez Malraux tient à son mode de pensée interrogatif : puisqu'il n'y a pas pour lui de réponse satisfaisante dans les domaines qui le préoccupent, son œuvre constitue un approfondissement et un élargissement des questions initiales posées dès l'introduction et qui ne cesseront de l'être jusqu'au point final ». Elle rappelle, à propos des *Chênes qu'on abat*, ce

<sup>1</sup> *Il n'y a pas de grandes personnes*, Gallimard, éd., 2007, 20 €.

témoignage magnifique qui demeure pour nous un irremplaçable portulan, ce qu'il en dit lui-même : « Il ne s'agit pas essentiellement d'un dialogue entre le général de Gaulle et moi, mais, à travers moi, d'un dialogue entre lui, l'histoire, les arbres, la nuit, la neige ». Et l'art, bien entendu.

« La mort est le soleil noir autour duquel tourne toute l'œuvre de Malraux ». L'auteur rappelle les confidences de Sophie de Vilmorin : « Quand il a été arraché de son lit et emporté, son regard éperdu disait le désespoir » et elle rapporte ses dernières paroles intelligibles : « C'est une interminable corvée ». Dire qu'il a été « très heureux pendant les dernières années de sa vie » est évidemment une illusion de femme, de femme bienveillante ; en fait, c'est Malraux qui a fait le bonheur de Sophie de Vilmorin. Mais Alix de Saint André aime les anges. Et, comme le rappelle le titre de son ouvrage, « Il n'y a pas de grandes personnes » : c'est la merveilleuse réponse de son ami l'aumônier des Glières à Malraux lorsque celui-ci se laisse aller à l'interroger sur ce qu'il entend en confession.

On découvrira beaucoup d'autres bonheurs dans ce livre, à commencer par l'amitié de l'auteur avec Florence Malraux à qui ce livre est dédié (parce qu' « elle ne l'a pas volé »), Florence Malraux la discrète, qui refuse depuis des années tout entretien avec quelque presse que ce soit et dont on sait qu'elle se réconcilia avec son père après la brouille que suscita sa signature au bas de la pétition des 121, lors de la guerre d'Algérie. « Florence cultivait le mystère ; grâce à ses verrous téléphoniques, elle avait une façon très particulière d'apparaître et de disparaître. On ne savait jamais trop où elle était, mais elle téléphonait toujours quand il fallait, et avait pris mon livre sous le bras. Elle m'avait donné une carte de visite de Malraux, que j'avais dans mon portefeuille : j'étais désormais un peu de la famille... »

Je pense qu'avec ce livre, l'auteur l'est pour toujours ; de même que, Dieu merci, elle ne sera jamais une grande personne.

*Philippe de SAINT ROBERT*

## Notes de lecture

### *Un Européen très pressé* de Jean-Dominique Giuliani

Jean-Dominique Giuliani est un « Européen » convaincu et compétent – beaucoup plus qu’un « expert », un militant, un acteur de la construction européenne, dont la Fondation Robert Schuman, au titre éloquent, constitue en France – comme l’est en Allemagne la Fondation Konrad Adenauer – un des piliers les plus solides. Il est l’auteur de plusieurs ouvrages qui font autorité en la matière. Le dernier en date revêt un intérêt particulier au cœur de l’actualité : c’est une analyse approfondie de la politique européenne du président Sarkozy sous tous ses aspects, et aussi avec quelques nuances, un plaidoyer pour son action d’« Européen très pressé ».

Jean-Dominique Giuliani souligne la force de ses convictions européennes. Au total sa vision apparaît assez proche de « l’Europe des nations » du général de Gaulle, c’est-à-dire de l’Europe des Etats et de la coopération intergouvernementale, avec toutefois trois différences importantes : l’acceptation d’une véritable intégration européenne dans certains domaines, un rapprochement délibéré avec Washington en échange de son soutien à une Europe de la Défense et beaucoup de pragmatisme.

Publié en mai 2008, l’ouvrage ne pouvait dresser un bilan complet de la présidence française du Conseil européen. Il ne pouvait également tenir compte des développements les plus récents de la crise financière et économique face à laquelle le président Sarkozy a pris très vite d’importantes initiatives au nom de l’Europe. Celles-ci constituent le succès le

plus important et le plus spectaculaire de sa présidence. Dans cet ouvrage de 269 pages tous les aspects de sa politique européenne sont passés en revue de manière très pédagogique et toujours bien informée.

Jean-Dominique Giuliani met en lumière le rôle décisif de Nicolas Sarkozy et d’Angela Merkel dans la relance de l’Europe après le « non » français et néerlandais au projet de constitution européenne. Le futur Traité de Lisbonne – baptisé d’abord mini-traité puis traité simplifié – est né dans la douleur, après de difficiles discussions avec les « terribles jumeaux polonais », grâce à l’action conjuguée de Nicolas Sarkozy et d’Angela Merkel alors présidente du Conseil européen, dont le rôle en la circonstance a été majeur. Ni l’un ni l’autre n’auraient pu réussir seuls sans concerter leur action.

Le chapitre consacré au couple franco-allemand, qu’il qualifie « d’agité mais solide » est important. Il ne cache pas les difficultés qui affectent la vie du « couple » sur le plan politique, mais aussi industriel. Peut-être ne pousse-t-il pas assez loin l’analyse des différends.

Angela Merkel a failli bloquer le projet français « d’union européenne pour la méditerranée » parce qu’à l’origine il n’associait pas tous les Etats membres de l’Union européenne. Le rassemblement de 43 chefs d’Etat ou de gouvernement sous l’immense voûte du Grand Palais fut un beau spectacle. Mais cet assemblage composite de pays souvent opposés est très artificiel et aura beaucoup de peine à agir collectivement et plus encore à financer ses projets.

L'ouverture à l'Est de l'Europe est appuyée par le président Sarkozy, fils d'un immigré hongrois, mais jusqu'où porter les frontières de l'Europe ? Cela mérite réflexion. Jean-Dominique Giuliani rappelle que Nicolas Sarkozy a confié à l'ancienne présidente de la Lettonie la présidence d'un groupe de travail sur l'avenir de l'Europe, et donc aussi sur ses limites.

Il consacre un long chapitre au problème de la Turquie. Il approuve entièrement l'hostilité de Nicolas Sarkozy à l'adhésion de ce pays comme membre à part entière de l'Union européenne. Il développe tous les arguments qui plaident en faveur du choix d'un partenariat privilégié.

Ce débat pose aussi le problème de l'identité de l'Europe et de ses valeurs. Sur ce point Nicolas Sarkozy se prononce avec force en faveur de l'affirmation des racines chrétiennes de l'Europe, problème, on le sait, très controversé. L'auteur de l'ouvrage partage cette conviction.

La plupart des aspects de la politique étrangère de l'Europe sont clairement évoqués. Quelle politique à l'égard de la Russie ? sa volonté d'affirmer sa puissance est-elle compatible avec le partenariat que nos intérêts stratégiques nous conseillent de rechercher ? Je pense que Jean-Dominique Giuliani aurait chaleureusement salué l'action du président Sarkozy pour mettre fin à la guerre de Géorgie.

Il y a un problème sur lequel, à juste titre, me semble-t-il, Jean-Dominique Giuliani n'hésite pas à se distancier du président Sarkozy. C'est son attitude à l'égard des disciplines de l'euro dont il a fait son « punching ball » favori. La monnaie unique a été voulue par la France et consentie par l'Allemagne, si attachée au

deutsche mark. Son fonctionnement est régi par un traité ratifié en France par un référendum. Son bilan est positif, ses avantages évidents. L'indépendance de la Banque centrale en est le pilier. L'exigence d'une coordination des politiques économiques apparaît légitime. Mais la France ne devrait-elle pas se l'appliquer à elle-même en réduisant son déficit budgétaire et son endettement ?

De même, pour plaire aux partisans du « non », l'objectif affirmé d'une Europe « qui protège », s'il conduisait au choix du protectionnisme, serait une erreur. Celui-ci ne serait jamais accepté par notre partenaire allemand et serait d'ailleurs contraire à nos intérêts bien compris.

Les perspectives d'avenir de l'Union européenne tournent autour de l'affirmation politique de l'Europe grâce à un président capable d'agir dans la durée. Cet espoir est lié à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne qui n'est pas assurée à ce jour puisqu'elle dépend du choix final du peuple irlandais.

Faute de réformes institutionnelles l'Europe à 27 – que défend Jean-Dominique Giuliani – sera condamnée à l'impuissance. Elle se réduira à une zone de libre-échange. Il faudra alors songer à de nouvelles formes d'organisation, non pense-t-il, une « Europe à plusieurs cercles », comme l'avait proposé M. Balladur, mais bien plutôt une « Europe à plusieurs vitesses ».

Le chemin vers l'Europe politique sera long et escarpé. Pour l'atteindre il ne suffit pas que la France soit de retour en Europe, il faut aussi que l'Europe soit de retour en France.

*Jacques MALLET*

Editions. du Moment, 19,95 €.

## *Sarkozy, l'erreur historique* de Jean Peyrelevade

Ce serait plutôt l'histoire des erreurs ! Sarkozy n'en est pas l'acteur principal, s'il en est le dernier venu. « Nos hommes politiques de tous bords sont victimes, déclare Jean Peyrelevade - avec une certaine brutalité - et nous avec eux, de leur ignorance ; ils ne savent, rien du fonctionnement global de la machine macroéconomique ».

Parce que cette dernière fonctionne en dehors des contingences politiques. Un autre monde ! Avec des résultats parfois calamiteux, comme le prouve la présente crise économique et financière !

Le réquisitoire du vice-président du MoDem n'en est pas moins utile à lire et méditer, quand il suspend sa critique acide et reprend le fil de son implacable démonstration. Le jeu de la démagogie aggrave constamment, au moins depuis le ministère Raymond Barre, ce que les esprits clairvoyants, depuis Peyrefitte, appellent « le mal français » : déficit budgétaire jamais fermé, dérouté périodique de la balance commerciale, chômage supérieur à la moyenne européenne, croissance en berne depuis dix ans. La France, c'est-à-dire son gouvernement, paraît tout mettre en œuvre pour se diriger vers l'expulsion hors de l'euro pour cause d'incapacité et d'aveuglement ! Les déficits du commerce extérieur et des finances publiques sont des jumeaux chez nous, comme ils l'ont été - et le sont - aux Etats-Unis avec les résultats que l'on constate ! Marc Varangot nous avait bien prévenus (*France-Forum* : numéros 8 et 16 : La fin prochaine du « beurre et des canons »).

L'intérêt majeur du pamphlet de Peyrelevade est qu'il montre, démontre, explique, illumine la cause principale de la décadence économique française : l'affaiblissement de la compétitivité des entreprises. A cause de l'action du gouverne-

ment, des gouvernements devrait-on dire. Lui, l'ancien directeur adjoint du cabinet de Pierre Mauroy, Premier ministre en 1981, lui, l'ancien président du Crédit Lyonnais après l'éviction d'Haberer met encore davantage en cause ses amis socialistes que Nicolas Sarkozy. Il les accable : « Le passage aux 35 heures a été un crime contre l'économie, écrit-il, et Lionel Jospin en fut l'auteur sur une inspiration malheureuse de Dominique Strauss-Kahn ». Il trouve légitime, au contraire, l'ambition réformatrice de Nicolas Sarkozy, mais ni assez éclairée, ni assez constante. Il rejette aussi, d'un pied dédaigneux, les propositions de réformes magiques, telles que la TVA sociale. Il s'obstine à ressasser l'évidence : « Dans une économie de commerce mondialisée où la compétitivité de notre appareil productif constitue un enjeu majeur, la hausse des prix de production induite par l'existence de cotisations sociales de niveau plus élevé chez nous que chez nos principaux concurrents entraîne perte de débouchés, baisse des exportations et destruction d'emplois ». Sa thèse est que la France demande trop aux entreprises et pas assez aux ménages et que le rééquilibrage de la part des unes et des autres est la condition préalable d'une plus forte croissance, puis, ultérieurement, d'une progression plus rapide du pouvoir d'achat. Cela rappelle le fameux théorème d'Helmut Schmidt, le chancelier socialiste d'Allemagne des années 1980, ainsi que l'action pendant quatre ans de Gerhard Schröder, chancelier socialiste d'Allemagne autour de l'an 2000. La langue allemande serait-elle plus claire que la langue française ? Ou bien ses locuteurs politiques seraient-ils plus courageux que les nôtres ?

Il faut aller au chapitre 7, intitulé « Les voies du redressement » pour admettre que chez nous aussi « Yes, we can ! » Les remèdes préconisés ne sont pas mystérieux aux lecteurs de *France-Forum* qui y ont lu René Monory, Larosière, Varangot, Pébereau, Courson, Arthuis, tant d'autres...

L'erreur économique n'est pas dans la fatalité. Elle est dans nos têtes. Elle est plus difficile à chasser que les poux qui s'établissent sur celles de nos écoliers, de plus en plus fréquemment. « Les ménages votent, pas les entreprises » fait remarquer l'auteur. Mais nous sommes en démocratie. Non ? Les coupables ne sont pas seulement au sommet de l'Etat, ils sont partout, mais mal informés. Que font les médias ? Ils doivent organiser des discussions sur ce livre rugueux, mais qui appelle un chat, un chat, qu'il soit rose ou bleu, de droite ou de gauche. Cet animal, à la différence de beaucoup d'hommes politiques a la réputation d'y voir clair, même dans l'obscurité : une grande qualité par ces temps de crise ! On lui pardonne alors quelques coups de griffe !

**Charles DELAMARE**

Ed. Plon *Tribune libre*, 18 €.

---

### *Le marché financier américain* de Jean-Jacques Perquel

Il ne pouvait pas mieux tomber notre ami Perquel ! Dans la tourmente financière son livre servira de phare à tous les navigateurs de la finance, complètement « déboussolés » par la succession de vagues de fond (sans jeu de mot) qui les assaillent !

Son livre décrit avec concision et clarté l'organisation de cet immense acteur de la vie économique du monde. Il commence, comme un conte de fées, déjà peu rassurant : « En 1725, au pied de Wall Street à New York, se tenait un marché où l'on négociait blé, tabac, esclaves et valeurs mobilières ». Le mélange des genres (y compris les mauvais) avait déjà commencé !

Ce guide de la cité du fric comprend deux parties bien distinctes. Dans la première, l'auteur décrit les marchés traditionnels et leur évolution ; on y retrouve des notions familières à ceux qui ont plus ou moins pratiqué la Bourse, directement ou à travers leur banquier : les actions, les bons de souscription, les obligations, la conservation des titres etc. Mais la description courte et précise de l'auteur leur rafraîchira la mémoire et ce ne sera pas un mal par les temps qui courent. Dans la seconde partie, intitulée : « Nouveaux produits, nouveaux marchés » on se trouve, en revanche dans un monde différent, étrange parfois. C'est celui des marchés dérivés dans lesquels le mal est arrivé. Des futurs simples, on est passé aux dérivés de la deuxième génération, puis de la troisième génération, avec des « options exotiques », avec les « cds=credit default swaps », les CMDS, les CMS ... une surabondance de cachette à risques, grâce auxquelles même les plus avisés opérateurs se sont laissés prendre au jeu de leur propre subtilité. On ne comprendrait pas la peine que les autorités éprouvent à s'orienter dans ce maquis touffu, si l'on n'avait pas en main le lumineux guide de Jean-Jacques Perquel. Il faut relever aussi que ce dernier signale au début de son livre que le marché financier américain, contrairement à ce qui est souvent affirmé, est contrôlé. Il croule sous les contrôles, parce qu'après chaque crise une nouvelle institution est créée, si bien que les malins passent entre tous les postes de garde, trop occupés à défendre leur territoire pour voir surgir les nouveaux problèmes. Il ne faudra pas oublier cette constatation, quand on reconstruira le système.

Bref, si vous voulez comprendre ce qui se passe dans notre monde, lisez Perquel !

**Charles DELAMARE**

Ed. Trocaderopress, 18 €.

## Chers imposteurs de Jean Bothorel

Bien que la quatrième de couverture soit signée de Jean Bothorel lui-même, ne vous y fiez pas totalement ; le point central de ce pamphlet n'est pas la dénonciation des hommes de lettres qui ont renoncé à l'essence de l'exercice intellectuel, la remise en cause, mais l'affirmation que « *il est inéluctable que cette interaction entre d'une part la faillite de l'intelligentsia, et d'autre part, la déculturation, rejaillisse sur la vie politique.* »

Glissant, suivant les lois du genre, de la dénonciation de la médiocrité des vedettes de la machine éditoriale à la complaisance des critiques littéraires, l'ouvrage s'achève sur l'élection pour la première fois d'un président de la République qui afficherait un suprême dédain pour la culture.

Si le statut social d'« intellectuel » est inconnu dans la plupart des autres pays, les intellectuels du XIX<sup>e</sup> siècle (terme né pendant l'affaire Dreyfus) avaient cependant une fonction : produire des idées, des concepts. Michel Onfray, Bernard-Henri Lévy et Philippe Sollers illustrent pour Jean Bothorel, l'abandon du questionnement, (justification des travaux de l'intellectuel, et de sa présence auprès de l'homme d'Etat) pour **la posture**, voire **l'imposture**.

Rappelons que Jean Bothorel, élève des frères du Likès, a, dans une très première jeunesse, consacré une saison à l'irrationnel (cf *Un terroriste breton*, Calmann-Levy, 2001), mais n'en a pas fait une profession, se tournant vers le journalisme dans un quotidien (plutôt conservateur), puis construisant une œuvre de biographe documentée et brillante.

Suivent donc trois portraits à l'eau forte. On notera la critique d'un Philippe Sollers apportant une contribution à la destruction de la littérature

en se faisant l'instigateur du « *refus absolu d'admettre la relation entre le style et le contenu... c'est-à-dire le rejet absolu du caractère narratif des romans.* », réduisant le roman « *à une écriture hiéroglyphique -, anémiée, n'exprimant «rien», sinon un vide chic* », un « rien » qui s'est révélé fort contagieux. La charge de Jean Bothorel vient au secours de la littérature classique ; il aurait cependant pu reconnaître au structuralisme et au nouveau roman un effet de contribution au renouvellement de l'étude des textes littéraires ...

Jean Bothorel dénonce la critique littéraire qui n'a pas le courage de rejeter en dehors du champ de la littérature l'invasion du « vécu », se cantonnant à l'éloge ou au silence, pour le plus grand bien des maisons d'édition. La genèse en est plaisamment retracée : émissions de radio de Mémie Grégoire, puis des stations destinées aux jeunes, plus centrées sur le sexe ; passage des ondes au papier avec les livres d'Hervé Guibert.

Le seul fait de témoigner d'un vécu, qu'il soit dramatique ou léger confère le titre d'écrivain, alors que « *l'espace littéraire est un espace de retrait, et non l'espace de ce « vécu » qui est par nature trivial, quand bien même il serait douloureux* ». le point culminant de cette évocation est le rappel de la querelle que fit Camille Laurens à Marie Darrieussecq à la sortie du roman de cette dernière *Tom est mort*.

Il me semble cependant qu'il aurait pu rappeler que déjà l'édition populaire du XIX<sup>e</sup> siècle se plaisait à « faire pleurer Margot » ...

Les paragraphes que Jean Bothorel consacre à l'écho unanime que reçut Yasmina Réza pour son livre sur la campagne électorale de Nicolas Sarkozy annoncent le glissement qu'il va opérer de la littérature au politique, et à l'élection d'un Président « déculturé ». Mais est-ce une première ?

Comment interpréter l'évolution du vocabulaire des six présidents de la V<sup>e</sup> République que l'auteur lui-même se plaît à rappeler : Charles de Gaulle et Georges Pompidou (4 000 mots) ; Valéry Giscard d'Estaing (2 000 mots) ; François Mitterrand (4 000 mots) ; Jacques Chirac (1 500 mots), Nicolas Sarkozy (300 à 400 mots), le même nombre de mots que ceux employés par sa concurrente directe à l'élection présidentielle.

Donc, la France a élu un président, et Jean Bothorel se pose de nombreuses questions : un homme sans culture est-il un homme sans discernement, un homme à haut-risque une fois au pouvoir ? La forme tue-t-elle le fond ? ou n'y a-t-il pas de fond ? ou l'homme au pouvoir est-il un homme sous influence ?

Deux citations méritent d'être reprises :

- Bernard Stiegler, pour lequel cette fracture culturelle est « *plus qu'une fracture dans la démocratie : c'est la menace de son effondrement sous les coups de butoir de ce qu'il faut bien appeler une télécratie préparant une oligarchie* » - en laquelle Jean Bothorel voit un système clos dont les membres « *savent qu'un intrus risque de se révéler incontrôlable* » ;

- Patrick Le Lay : « *nos émissions ont pour vocation de rendre (le cerveau) disponible. C'est-à-dire de le détendre pour le préparer aux messages publicitaires.* »

Est-ce donc la fréquentation par l'actuel Président de la République de ces « imposteurs » que l'auteur veut avant tout dénoncer ?

Les réflexions pertinentes qu'il contient auraient alors gagné à servir de base à une dénonciation mieux organisée de ce système de formatage, de cette télé-audience qui aurait pris la place de l'énarchie et autres technocraties ...

**Anne LABORDE MEDEVIELLE**

Ed. Fayard, 15 €.

## *Cent jours*

### *La tentation de l'impossible*

**de Emmanuel de Waresquiel**

« Rien dans l'histoire n'a ressemblé à ce quart d'heure » a écrit Victor Hugo. L'année 1815 a été pour l'Europe et la France une année charnière mais aussi pour l'Amérique. Et ce sera la révolution américaine qui sera la seule victorieuse. Les armées du général Jackson, futur président des Etats-Unis, repoussent celles du roi d'Angleterre George III ou plutôt du prince Régent de Londres, le futur George IV dans la seule tentative de reconquête des colonies perdues.

Mais Napoléon n'aura pas cette chance et le Royaume Uni va devenir pour un siècle une puissance impériale et le maître du monde. Dans « la morne plaine » de Waterloo en ce dimanche 18 juin 1815, le duc de Wellington va devenir un « duc de fer », un grand général anglais et un futur Premier ministre de Sa Majesté estimé et respecté de plusieurs monarques successifs.

L'ouvrage d'Emmanuel de Waresquiel a un intérêt majeur, il nous fait vivre l'épopée des Cent jours de l'autre côté du miroir. Quelque part entre Bruges et Gand comme l'a chanté le poète, le roi Bourbon va s'échouer en route vers un exil, sans doute définitif. Il a connu Turin, lui qui avait fui la même nuit que son frère Louis XVI, goûté aux joies de Coblenz, essuyé les neiges de Courlande à Mittau et affronté la pluie anglaise d'Hartwell. Louis XVIII est à Gand chez le roi Guillaume des Pays-Bas, une terre belge encore hollandaise. Il vient de vivre des jours épouvantables. Un pros- crit, un usurpateur a débarqué au Golfe Juan le 1er mars sur la côte méditerranéenne échappant de justesse à une arrestation par la flotte anglaise. Autour de lui une poignée d'hommes, l'équivalent d'un gros bataillon de 1500 soldats, des gre-

nadiers de la Vieille Garde, des lanciers polonais, pas d'artillerie. Il se proclame l'Empereur des Français, ramène le drapeau tricolore haï, celui des régicides, des assassins du frère du roi Louis XVIII, de son neveu et de sa belle sœur.

Revenu dans les « fourgons de l'étranger » en avril 1814 il a fallu composer, accepter les maréchaux roturiers sans un quelconque quart de vraie noblesse et avec cette noblesse d'Empire de pacotille, leur maintenir leurs grades et leurs châteaux. Car ils jouent de surcroît aux châtelains et amènent leurs épouses à la Cour des Tuileries. Un duc de Dalmatie, quel titre étrange, est ministre de la Guerre. Il a l'air fidèle, le proclame et assure que quelques coups de canon suffiront. Il faut bien le croire, écouter ses conseils. Mais voilà, l'ogre corse est malin, il sait manœuvrer. Il évite Marseille, la fidèle royaliste, remonte par des sentiers de montagne à travers la terre du Dauphiné, si chère au cœur des Bourbons. Et un régiment de ligne s'est mutiné, au lieu d'envoyer ad patres, ce corse misérable. Le maréchal Soult, car c'est lui ce noble dalmate, ministre de la Guerre, ne s'inquiète pas, minimise. Il faut envoyer un prince du sang à Lyon et surtout donner une grande armée au meilleur maréchal des armées royales, un prince cette fois-ci, mais de la Moskowa en Russie, un fils de tonnelier. Il jure de « ramener l'usurpateur dans une cage ». Il s'appelle Michel Ney, l'enthousiasme d'un parvenu pense le roi de France. Mais la Couronne en a vu d'autres.

En attendant le 13 mars les puissances coalisées poussées par Talleyrand déclarent l'Usurpateur au ban des nations et menacent ces sujets royaux d'une guerre étrangère. Mais les armées royales sont restées des armées du Premier Empire. Et Lyon que les ministres disaient royaliste a ouvert ses portes aux rebelles. Le sont-ils, encore des rebelles ? Voilà que le maréchal Ney déclare « la cause des Bourbons à jamais perdue » et passe à

la désobéissance le 14 mars à Lons-le-Saunier. C'est Bourmont, le traître de Waterloo, le vainqueur d'Alger quinze ans plus tard qui leur annonce la terrible nouvelle. Il est six heures du matin ce 17 mars et le roi le reçoit dans son lit. Nous sommes vendredi, le prince a su fuir en 1791 sans s'attarder ni s'encombrer comme Louis XVI. Quelques heures plus tard, il apprend que le 6<sup>ème</sup> régiment de lanciers de Melun s'est soulevé et a attaqué un détachement de cette Garde Royale détestée de tous les autres militaires.

Alors, il y a le favori, le fidèle Blacas et le valet sûr, François Hüe. Le roi fait mettre l'argent, beaucoup d'argent à l'abri et emporte les bijoux de la couronne ce dimanche soir 19 mars. Il faut fuir : le corse est à Fontainebleau à la tête de son armée. Le roi part pour Lille, mais cela ne trompe personne en cette « Semaine Sainte », si chère à Louis Aragon. Avant même le Vendredi du même nom le 24 mars 1815, l'oïnt du Seigneur qui a renoncé à être couronné à Reims est abandonné de tous. Il doit aller à Gand dans la maison d'un bourgeois. Le roi des Pays-Bas, un protestant, a peu de manières pour l'accueillir.

Le prince de Talleyrand est revenu de Vienne, il préside le cabinet royal en exil. Cet incapable duc de Raguse, encore un noble de carnaval, le maréchal Marmont conseille de dissoudre la maison militaire qui coûte beaucoup à la cassette royale.

A Paris l'Usurpateur a renoncé à ses rêves de Révolution de 1793. Il s'est mis dans les pattes des libéraux. Le frère du roi, le comte Arbois aurait pourtant prévenu qu'il n'y aurait rien à attendre de ces gens qui veulent singer les rebelles américains, soutenus bien à tort par le frère aîné Louis XVI.

Mais il va falloir faire la guerre, et le général corse est un soldat habile, souvent victorieux. Il lève une armée formidable et va affronter une

armée anglo-hollandaise. Celui qui les commande, le général Wellington, a bien été vainqueur en Espagne mais du maréchal Soult, l'incapable ministre de la Guerre. Et il y a ce prussien de Blücher que Louis XVIII n'aime pas. Au loin le canon gronde : ils se battent au Mont St Jean, la veille le prussien a été mis en déroute. Demain c'est dimanche, un 18 juin, le roi entend la messe. Et si c'était une victoire de l'armée française ? Le prince souffre en son cœur car des sujets vont mourir au lieu d'obéir à leur Prince. Dans la cour en exil, personne n'a cet état d'âme et tout le monde espère la défaite des « sans culottes ».

Elle va venir, terrible, cruelle et sanglante. Tout n'est pas fini et pourtant tout va finir. Le duc d'Otrante, encore un duc de pacotille va trahir son maître et diriger le pays pendant 16 jours maudits du 22 juin au 8 juillet. Les bonapartistes braillards de la Chambre des Représentants lui ont confié la tête de la Commission Exécutive, une sorte de Gouvernement provisoire, au nom de Napoléon II que ces sots ont baptisé « le roi de Rome », les blasphémateurs. Il n'y a qu'un souverain dans la Ville Eternelle et c'est le successeur de Pierre. Le président de cette Commission Exécutive s'appelle Joseph Fouché, le triste sire. Il a fait arrêter le duc d'Enghein, emmenant ce jeune homme à la mort, il a voté la mort du roi Louis XVI et s'est illustré dans des massacres affreux.

Le roi songe à tout cela sur la route qui le ramène de Gand à Saint Denis où reposent tous les rois de France. En ce vendredi soir 7 juillet 1815, il va recevoir le prince de Talleyrand et ce Monsieur Fouché. Le roi revient à Paris, au milieu des armées étrangères. Il va falloir resigner la paix. Le prussien déjà veut faire sauter des ponts à Paris. Avec courage le roi podagre menace de se faire conduire sur l'édifice pour le sauver ou périr avec lui. Il va falloir se débarrasser des mauvais serviteurs, remettre l'armée dans la vraie fidélité au

Roi, redresser les finances du pays, rétablir la vraie Foi, restaurer l'Ancien Régime.

Le proscrit s'est rendu aux Anglais et sera interné à vie dans une île d'Afrique au nom de sainte, Sainte Hélène. Mais le prince Bourbon n'avait rien compris à son temps. La légende des Siècles allait s'accomplir, la France se nourrir pendant ces années 1820-1850, celles du romantisme, du mythe de l'Age d'Or de la Révolution et de l'Empire. Les émigrés n'avaient rien appris, et le futur Charles X pas davantage. L'année 1815 avait sonné comme un avertissement : les peuples d'Europe aspiraient à un printemps florissant et le peuple de France à un bel été : ce sera l'épopée des Trois Glorieuses de 1830. Mais tout était parti de cette tentation de l'impossible... Qui « n'est pas Français » avait un jour dit l'Usurpateur.

**Albert KALAYDJIAN**

Ed. Fayard, 28 €.

---

**Robert Schuman**

*Du Lorrain des frontières au père  
de l'Europe*

**de François Roth**

« Nous sommes des hommes de passage, mais nous agissons comme si nous devrions être inamovibles, avec l'espoir de laisser la trace de nos conceptions et peut-être aussi l'exemple de nos sacrifices ». Ce message délivré par Robert Schuman à la tribune du congrès MRP de Toulouse en 1948 résume le chemin d'un homme engagé dans la politique.

Né au 19<sup>ème</sup> siècle, sujet de l'empereur allemand, fils de la Lorraine, serviteur du droit, rien ne le prédisposait à la politique. Il fallut le cataclysme de la Grande Guerre, la défaite de l'Allemagne et

le retour de la Lorraine dans le giron français pour qu'un jeune avocat de Thionville fût envoyé à la Chambre des Députés. Il y fit dès 1919, à 33 ans, ses premières armes de parlementaire. Robert Schuman n'était pas un expansif, un homme de paroles mais un homme de labeur au service de la Parole et de sa parole d'homme de bien. Il défendit avec constance et célérité une politique équilibrée de retour dans la République d'une Alsace-Lorraine à qui avait été épargnée les affres d'une République séparatiste de l'Eglise et singulièrement timide devant la réforme sociale.

Il montra qu'il était tout entier un fils de la Lumière, un enfant de l'Evangile au service de son prochain. Homme de la prière et de la méditation, il menait une existence parallèle à sa vie politique consacrée à l'étude du livre des saints pour s'en inspirer. Il suffit de consulter ces autographes précieux qu'il collectionnait : St-Charles Borromée, St Pie V, le curé d'Ars. Il voulait se pénétrer de la vie de ces hommes pour éclairer son action politique.

Quand le Front Populaire triompha, il était un parlementaire respecté, président de la commission des Finances de la Chambre des députés. Le 21 mars 1940, le président du Conseil, Paul Reynaud l'appela au Gouvernement. Secrétaire d'Etat aux Réfugiés, la débâcle le vit montrer sa mesure d'homme d'Etat quant tout s'effondrait. S'il participa, à son corps défendant, au dernier Gouvernement de la République, présidé par le maréchal Pétain, c'était par devoir. S'il vota les pleins pouvoirs à ce dernier, le 10 juillet 1940, c'était par erreur dans la confusion générale alors que le vainqueur de Verdun passait pour un républicain convaincu. Il s'éloigna de lui dès le premier jour du régime de l'Etat français. Très vite arrêté par les Allemands parce que patriote, il faut relire sa note lucide et documentée écrite en Allemagne sur la dérive totalitaire et génocidaire du III<sup>e</sup> Reich.

Evadé en 1942, il vécut une vie de proscrit jusqu'à la Libération. C'est à partir de ce moment qu'il écrivit une page d'Histoire. Le général de Gaulle ne l'aimait pas mais sut reconnaître l'homme de justice en réparant une injustice faite à ce dernier. Il le releva de l'indignité nationale infligée aux parlementaires ayant permis l'instauration du régime de Vichy. « Quand les pressions partisans seront éteintes, l'Histoire retiendra le nom de l'artisan qui a posé la première pierre et de celui qui a fait surgir l'édifice : elle les rassemblera dans la même reconnaissance » écrit Edmond Michelet.

L'œuvre du Père de l'Europe est inscrite dans tous les esprits. Il avait fallu du courage et de la foi pour entreprendre ce chemin d'espérance au lendemain d'une guerre cruelle avec l'Allemagne. Mais Robert Schuman ne fut pas que cela. Il fut un président du Conseil qui épargna au pays la guerre civile lors des grèves de 1947. Il fut aussi un ministre des Finances rigoureux : « J'entends les discours, j'attends les recettes » rappela Raymond Barre lors du centenaire de la naissance de Robert Schuman célébrée par les Jeunes démocrates sociaux à Scy-Chazelles, en 1986. Il fut enfin un Garde des Sceaux ferme défenseur du droit lors des débats de la Guerre d'Algérie.

Robert Schuman fut tout cela et un peu plus. Pour l'auteur de ces lignes, qui travaille à la constitution d'un fonds d'archives à la Fondation qui porte son nom, Robert Schuman est une leçon permanente d'exigence et de devoir au service du bien commun. Saint Vincent de Paul écrit : « Si l'amour est un feu, le zèle en est la flamme ». Robert Schuman ne manqua ni de l'un, ni de l'autre.

**Albert KALAYDJIAN**

Ed. Fayard, 28 €.

## *Les chrétiens d'Orient menacés de disparition*

De tous les pays du Proche-Orient nous parviennent d'inquiétantes nouvelles sur les communautés chrétiennes menacées par la montée de l'islamisme. Annie Laurent, une universitaire qui a consacré sa thèse au Liban où elle a longtemps séjourné ainsi que dans les autres pays de l'Orient méditerranéen et du Maghreb s'est efforcée de scruter la situation des communautés chrétiennes orientales dans leurs pays respectifs et de mesurer la gravité des menaces qui pèsent sur elles. Avec *Les chrétiens d'Orient vont-ils disparaître ?*<sup>1</sup>, elle nous offre une revue détaillée, documentée et précise de chacune de ces communautés à l'heure d'aujourd'hui.

S'il est un mouvement de fuite général vers l'Europe où les Etats-Unis qui les affecte toutes, la crainte de la persécution varie selon l'importance de chaque communauté, la tradition liturgique et la nature de gouvernement de chaque pays. Pour ne pas avoir été épargnés au cours de l'histoire et souffrir encore des vexations dans certaines régions comme le Sud Liban dominé par les chiïtes, les chrétiens libanais disposent de la situation la plus avantageuse, grâce à leur nombre, leur force et à la constitution dont ils jouissent. Chaque communauté religieuse chrétienne, les maronites en tête, mais aussi les grecs orthodoxes, les arméniens, les chaldéens sont reconnus par la constitution, leur statut personnel est garanti et ils disposent d'une représentation politique. Constitutionnellement le président de la République est choisi parmi les maronites et le patriarche jouit d'une véritable autorité nationale.

<sup>1</sup> Annie Laurent *Les chrétiens d'Orient vont-ils disparaître ? Entre souffrance et espérances* Edition Salvator, Novembre 2008, 20 euros, préface de Mgr Jean Benjamin Steiman, archevêque de Bagdad des Latins, Postface de Mgr Philippe Brizard, directeur de l'œuvre d'Orient.

## **La dépendance ou la persécution**

Ailleurs, les traces de l'ancien statut de dépendances des chrétiens, la dhimmitude, s'il a disparu officiellement, subsiste plus ou moins de fait. C'est le cas en Egypte où la minorité copte, malgré ses sept ou huit millions de fidèles, subit de nombreuses vexations et est écartée des responsabilités. Ces dernières années néanmoins, les coptes ont commencé à réagir plus vivement. En Jordanie, les 80.000 chrétiens sur plus de 5 millions d'habitants jouissent de la liberté et de la protection de leurs droits, bénéficiant de la sympathie de la monarchie Hachémite. En Syrie, la minorité chrétienne est ménagée par le gouvernement d'Hafez el Assad, lui-même appartenant à une petite minorité musulmane, les alaouites. En Palestine, les chrétiens ont joué le jeu de l'indépendance et sont présents dans les instances de l'OLP, mais le Hamas à Gaza les persécute. En Irak aujourd'hui malgré une certaine représentation politique, les minorités chrétiennes aussi bien à Bagdad qu'à Mossoul, sont menacées physiquement, un évêque, plusieurs prêtres et des fidèles ont été assassinés et les départs vers les pays environnants ou l'Europe se multiplient.

## **Le sort difficile du patriarche œcuménique**

En Iran, malgré l'attribution de trois sièges au Parlement, arméniens et Assyro-Chaldéens ont vu leur situation se précariser, depuis la Révolution islamiste de Khomeiny. Brimades, interdictions se multiplient, beaucoup de prêtres ont été expulsés et plus de la moitié des chrétiens d'Iran a fui. En Turquie, les chrétiens qui étaient très nombreux dans l'Empire Ottoman ne sont plus que 80.000, dont 60.000 Arméniens et quelques milliers de Grecs, concentrés à Istanbul. Le patriarche œcuménique Bartolomeos voit son autorité niée par le gouvernement turc, ses déplacements entravés, ses séminaires fermés. Un climat anti chrétien se développe depuis quelques années, provoquant plusieurs assassinats de chrétiens, arméniens sur-

tout ou d'autres comme celui du Père Andrea Santoro, curé de Trébizonde. L'antichristianisme devient acte de patriotisme.

La liste est longue des persécutions présentes et des menaces à venir. Dans le passé la France protégeait les chrétiens d'Orient, elle ne le fait plus de façon systématique, même si elle a accueilli beaucoup de réfugiés chrétiens irakiens. La diplomatie pontificale s'efforce d'intervenir, mais si elle est

bien informée elle n'est pas toujours écoutée. Le pape, combien de divisions ? Il est indispensable que les chrétiens d'Occident notamment les catholiques qui ont toujours eu des relations fraternelles avec ces chrétiens lointains notamment à travers l'Œuvre d'Orient, se mobilisent pour aider les chrétiens d'Orient à rester chez eux et à être respectés par leurs gouvernements respectifs.

*Jean CHÉLINI*

# Les auteurs

**Jean AUBRY**, *trésorier payeur général honoraire*

**Jean-Marie CAVADA**, *député européen, Président d'Avenir Démocrate*

**Emmanuel de CROUY-CHANEL**, *professeur de droit public à l'Université de Picardie-Jules Verne (CURAPP-CNRS)*

**Charles DELAMARE**, *rédacteur en chef de France-Forum*

**François G. DREYFUS**, *professeur émérite à la Sorbonne, adjoint au maire de Strasbourg (1975-1989)*

**Georges DUMAS**, *inspecteur général des Finances*

**Anne-Marie IDRAC**, *secrétaire d'Etat au commerce extérieur*

**Albert KALAYDJIAN**, *chargé d'études à la Fondation R. Schuman, conseiller municipal de St-Ouen*

**Markus C. KERBER**, *professeur à l'Université de Berlin et enseigne à Sciences Po Paris*

**André LE GALL**, *écrivain, ancien élève de l'ENA*

**Jean-Yves LE GALLOU**, *président de la Fondation Polémia, ancien député européen*

**Patrice LE HODEY**, *président du groupe de presse La libre Belgique, La Dernière Heure*

**Philippe MARCHAT**, *inspecteur général des Finances, directeur général honoraire de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)*

**Max PEYRARD**, *professeur émérite de Sciences de Gestion, Université Paris I Panthéon Sorbonne - Chaire Jean Monnet ad personam*

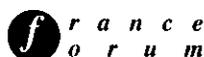
**Jean-Pierre PRÉVOST**, *politologue*

**Michel ROCARD**, *député européen, ancien Premier ministre*

**Philippe de SAINT ROBERT**, *écrivain, président de l'Association pour la sauvegarde et l'expression de la langue française (ASSELAF)*

**Robert TOULEMON**, *ancien fonctionnaire à la Commission européenne, auteur d'« Aimer l'Europe ».*

**Bernard TRÉMEAU**, *chirurgien obstétricien, ancien député, auteur du « Phénomène créatif ».*



Directeur de la publication : **Charles Delamare** – Gérant : **Catherine Bruno** – Comité de rédaction : **Jean Chélini, Jean-Marie Daillet, Charles Delamare, Albert Kalaydjian, Anne Laborde Medevielle, Jacques Maillet, Jean-Pierre Prévost** – Secrétariat-abonnement : **Thérèse Desplanques** – Maquette : **Jean Plonka** – Rédaction : 133 bis, rue de l'Université, 75007 Paris - Téléphone : 01.53.59.20.60 - Fax : 01.53.59.20.59 e-mail : franceforum@orange.fr – Commission paritaire : 0113 P 86488 – Impression : Roto Presse Numéris - 36-40, bd Robert Schuman, 93190 Livry-Gargan.

## *Les médias : beaucoup de bruit pour rien...*

La mort de l'information par Jean-Pierre Prévost

Audiovisuel public : un débat d'avenir par Jean-Marie Cavada

Les médias amplificateurs des crises ? par Jean-Yves Le Gallou

Belgique : les médias face à la transformation de l'Etat par Patrice Le Hodey

## *Dossiers et études*

Kaléidoscope 2008 de la mondialisation triomphante par Anne-Marie Idrac

La révolution d'octobre par Charles Delamare

La crise sonne le glas de l'ultralibéralisme. Entretien avec Michel Rocard pour *Le Monde*

Crise bancaire, crise financière : oui. Crise économique : peut-être bien que non ! par Max Peyrard

Fissures graves dans la construction européenne par Markus c. Kerber

La réforme des collectivités locales par François-G. Dreyfus

La révision « Clipperton » par Emmanuel de Crouy-Chanel

Les leçons de l'élection américaine par Albert Kalaydjian

Coup d'œil sur l'économie arménienne par Philippe Marchat

*Sommaire détaillé page 3*